L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1551 - VENDREDI 1er NOVEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



ÉLECTIONS MSA 2020

Et si vous deveniez délégué de la MSA ?



Comme tous les cinq ans, le monde agricole élira le 31 janvier 2020 ses représentants à la MSA. Près de 2,7 millions d'adhérents à la MSA, actifs et retraités, voteront pour élire 15 000 délégués cantonaux.

Grâce à leur connaissance du milieu agricole, les délégués sont les premiers relais entre les adhérents et la MSA. Pour contribuer à des projets concrets qui répondent aux besoins des territoires, pourquoi ne pas devenir délégué ? Vous avez jusqu'au 19 novembre pour faire acte de candidature. *Page 3*

Encarts : Catalogues Promodis - Europagri et Sureau Agriculture (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Action syndicale

Un problème d'auditions



Nièvre

› Cultures

Le sorgho, une alternative au colza



Yonne

› Dégâts de sangliers

Trouver et mettre en place des solutions







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Action syndicale :Un problème d'auditions
05 • Auxois-Sud : Pasteur, le champion
06 • Foire gastronomique : ça y est, on y est
07 • Méthanisation : De nouveaux horizons
08 • Formations : Faites une pause ! Formez-vous
Nièvre
09 • Débat : Dis, comment ça va ?
10 • Cultures : Le sorgho, une alternative au colza
11 • Élevage : La FNB au service de la filière bovine
12 • Groupement d'employeurs Agri'rural : *«Le GED m'a permis de soulager le travail»*
Yonne
13 • Dégâts de sangliers : Trouver et mettre en place des solutions
14 • Fête des vins de Chablis : Plus de 4 000 visiteurs
15 • Portrait : La ferme d'Ulteria au cœur d'un projet d'écosystème
16 • Réforme des retraites : Des propositions pour améliorer les futures retraites des agriculteurs
Région
17 • Agriculture et viticulture : Cultiver le «bon sens» numérique
Filières
18 • Élevage Bovins Croissance Bourgogne : Les nouveaux lauréats des «sabots» récompensés
19 • Élevage Parasites en élevage ovin : à vos prélèvements de crottes
Infos Services
20 • Économie et gestion
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

saveurs.agribourgogne.fr

Les Saveurs à l'honneur

La rédaction de Terres de Bourgogne met en ligne un site destiné à présenter les produits de notre région et met à l'honneur ceux qui les font.



À l'occasion de la sortie du troisième numéro hors-série de Saveurs de Côte d'Or, nous avons décidé de regrouper tous les reportages sur un seul site : saveurs.agribourgogne.fr
Un lieu unique qui se propose d'emmener les visiteurs en balade gourmande au cœur de nos territoires, là où des agriculteurs passionnés transforment les produits de leurs exploitations et les vendent directement aux consommateurs. Le site saveurs.agribourgogne.fr dresse ainsi le portrait de 80 exploitations réparties en Côte d'Or et dans l'Yonne qui sont fortement engagées dans les produits de qualité et la vente en circuit de proximité. Le site sera bien évidemment complété régulièrement par les reportages des futures parutions du magazine Saveurs.

LA RÉDACTION

En bref

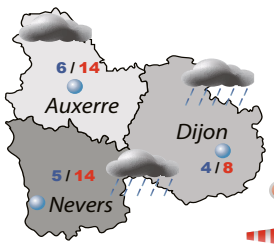
Anefa Des vidéos pour promouvoir les métiers de l'agriculture



L'Anefa BFC (Association nationale emploi formation en agriculture en Bourgogne Franche-Comté), chargée de la promotion des métiers du secteur agricole, a signé un partenariat avec les MFR BFC.
L'intérêt de ce projet repose sur la transmission d'une image positive de l'agriculture, de la diversité et la modernité des métiers. Des groupes de travail ont ainsi été mis en place pour créer des spots vidéo et organiser un concours vidéo.
La première phase consistait donc, sous forme de concours, à la conception par les élèves des MFR, de films présentant les métiers qu'ils souhaitent exercer. La seconde phase a permis de réaliser cinq spots vidéo mettant en lumière les compétences, les valeurs et l'épanouissement personnel qu'apporte le travail en milieu naturel.
Un travail à découvrir sur les salons et forums emploi, les réseaux sociaux et auprès des partenaires de l'emploi.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 1 Novembre

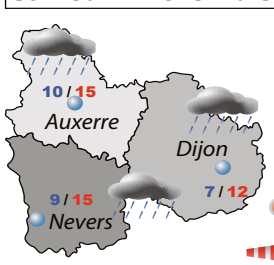


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 11 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Toussaint
Soleil : 07h37 - 17h33
Lune : 12h24 - 20h54

Samedi 2 Novembre



Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues pour ce samedi. Les températures seront en hausse.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 12 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

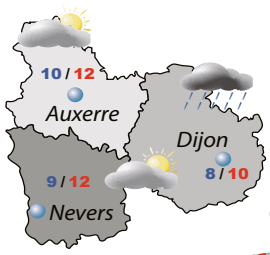
Défunts
Soleil : 07h38 - 17h31
Lune : 13h18 - 21h50

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 3 Novembre



Mitigé
Quelques pluies et de timides éclaircies pour ce dimanche. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Hubert
Soleil : 07h40 - 17h29
Lune : 14h03 - 22h50

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 au Mercredi 6 Novembre
Un ciel nuageux avec quelques pluies en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 7 au Dimanche 10 Novembre
Le ciel restera chargé de nuages avec quelques précipitations.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élections MSA

15 000 délégués cantonaux à élire

Les élections des délégués cantonaux de la MSA auront lieu entre le 20 et le 31 janvier 2020. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 19 novembre

Comme tous les cinq ans, le monde agricole élira le 31 janvier 2020 ses représentants à la MSA. Près de 2,7 millions d'adhérents à la MSA, actifs et retraités, répartis sur 3 collèges (exploitants / salariés / employeurs) voteront pour élire 15 000 délégués cantonaux. Le vote aura lieu par correspondance mais également via Internet. Le 20 janvier 2020 au plus tard, chaque électeur recevra chez lui, par courrier, son « matériel de vote ». Il disposera de deux semaines pour voter. Qu'il s'agisse d'un vote par courrier ou d'un clic via Internet, après le 31 janvier 2020, il sera trop tard. Les résultats seront connus le 6 février 2020. Le 6 avril au plus tard, seront élus les conseils d'administration des 35 caisses de MSA. Le processus s'achèvera en juin 2020 avec l'élection des 29 administrateurs et du président de la caisse centrale de la MSA.

ACTUAGRI



Le 19 novembre, il sera trop tard

Plus que quelques jours pour être candidat

Comme en 2015, le syndicalisme majoritaire rassemblera des candidats exploitants et employeurs sous la bannière FNSEA/JA. Avec des engagements communs, ensemble, nous pourrons promouvoir une vision professionnelle commune de la protection sociale. Ces élections doivent nous permettre :
- d'affirmer notre système de protection sociale et son guichet unique, organisé autour du monde agricole et rural,- de nous battre pour la qualité et l'efficacité du service rendu, notamment pour les employeurs de main-d'œuvre,
- d'améliorer les droits à la retraite des assurés ou les rentes maladie.
Si des avancées ont eu lieu ces dernières années (revalorisation des retraites des chefs d'exploitation à 75 % du Smic, prise en charge de la totalité de l'allocation de remplacement y compris la CSG pour les mères, revalorisation de la rente invalidité…), les chantiers ne manquent pas. Les candidats FDSEA/JA souhaitent ainsi faire rentrer les agriculteurs dans le futur régime universel de retraite, améliorer le dispositif d'exonération de cotisations pour les jeunes installés, mieux gérer le niveau des cotisations après les bonnes et les mauvaises années, améliorer l'offre de soins en milieu rural, se battre pour harmoniser le coût du travail en Europe ou la simplification des formalités…Pour peser sur les orientations prises au niveau national, la participation et la représentativité de notre réseau FDSEA/JA seront des enjeux importants.

Interview de Robert Verger, président de la Commission sociale FNSEA

«Votez massivement pour une protection sociale efficace et proche du terrain»



■ La MSA élit ses délégués cantonaux du 20 au 31 janvier prochain. Quel est le rôle des délégués ?
Robert Verger : *« En janvier prochain, comme tous les cinq ans, les exploitants, les employeurs et les salariés de l'agriculture, actifs et retraités, procéderont à l'élection de leurs délégués cantonaux auprès de la MSA. Une fois élus, ces délégués qui représentent les assurés sur tout le territoire auront en charge de faire remonter les préoccupations des agriculteurs, sauront orienter les demandes du terrain vers les bons interlocuteurs et participeront au développement des services offerts par la MSA. Grâce à eux, la MSA est connectée avec la réalité de la vie de ses adhérents ».*

■ Dans cette élection, qu'est-ce que les listes FNSEA/JA entendent défendre et promouvoir ?
RV : *« À l'occasion de ce vote, la FNSEA et les JA entendent montrer leur attachement à un régime de proximité, géré par des professionnels élus et adapté aux particularités du monde agricole. Nous tenons par-dessus tout au guichet unique qui rassemble en un seul lieu toutes les branches de la Sécurité sociale : maladie, famille, retraite et accidents du travail. C'est un gage de simplicité mais surtout de réactivité et d'efficacité en cas de crise, d'aléas climatiques et autres situations difficiles où la MSA peut intervenir rapidement via des reports ou des prises en charge de cotisations sociales. Mais cette défense de notre régime de protection sociale n'est pas un chèque en blanc. La FNSEA et les JA veulent ainsi être des aiguillons sur la question de la qualité de service aux adhérents qui doit être la même dans toutes les caisses. Certains publics comme les employeurs, confrontés à des obligations sans cesse plus nombreuses, ont besoin de services spécialisés ».*

■ Quel intérêt y a-t-il à conserver une spécificité agricole ?
RV : *« Une protection sociale spécifiquement agricole est indispensable pour tenir compte des particularités de notre métier. Demandons-nous quelle serait la légitimité des agriculteurs au sein du régime général pour demander des aménagements et des soutiens financiers pour leur secteur ? Une chose est certaine : le régime général ne ferait pas aussi bien que la MSA. Ni pour les agriculteurs en difficulté. Ni pour les territoires ruraux. Ni en termes de nombre de guichets ou de taux de cotisations. Les pouvoirs publics n'ont d'ailleurs pas intérêt à la fusion de tous les régimes. Le maintien de plusieurs régimes permet d'avoir des éléments de comparaison en termes de gestion et d'efficacité ».*

■ Après la mise en place de la retraite à 75 % du Smic, la suppression du paiement de la CSG/CRDS pour les femmes bénéficiant d'une allocation de remplacement ou la revalorisation au 1er janvier 2020 des pensions d'invalidité, le combat pour la parité des droits avec les autres catégories professionnelles est-il achevé ?
RV : *« La revalorisation des pensions d'invalidité discutée en ce moment même au Parlement nous a demandé plusieurs années de discussion. Ce sera un premier pas vers un alignement avec les autres indépendants. Mais le principal combat à venir porte sur l'égalité de traitement au niveau des retraites. La FNSEA et JA demandent que les agriculteurs soient traités comme les autres assurés dans le cadre du futur régime universel par points ».*

■ Comme les futurs retraités, les retraités actuels doivent bénéficier du fameux minimum de pension à 1 000 € par mois. Quel est l'enjeu de cette élection pour la FNSEA ?
RV : *« Cette élection est d'abord un test de participation. Un taux de participation important est un signe indispensable de crédibilité à un moment de fort bouleversement du paysage de la protection sociale. Plus la participation sera élevée, plus nous aurons des arguments pour préserver un régime agricole autonome et de proximité ».*

■ Si vous aviez un message à transmettre aux agriculteurs, notamment ceux qui hésitent à voter, quel conseil délivreriez-vous ?
RV : *« Votez massivement et portez-vous candidats. La MSA n'est pas seulement une structure qui perçoit des cotisations, mais une organisation qui verse des prestations. Elle accompagne aussi les agriculteurs quand ils sont en difficulté et leur délivre des conseils ».*



▶ Syndicalisme

Dispositif calamités
Le travail syndical paie !



Alors que le dispositif *« calamités »* 2019 est en cours de mise en œuvre dans notre département, le comité national de gestion des risques en agriculture du 16 octobre vient de donner un avis favorable à la baisse du taux de perte sur chiffre d'affaires à 11 % au lieu de 13 pour les dossiers d'indemnisation *« sécheresse »* intervenus au cours de l'année 2018.

La FDSEA dénonce depuis des années ce critère qui exclut les exploitations diversifiées, mixtes et laitières et se félicite que la FNSEA ait obtenu cette modification du dispositif. Cela devrait permettre de rattraper un certain nombre de dossiers côte d'oriens qui avaient été mis de côté. Cette annonce va dans le bon sens. Mais elle ne peut pas se limiter à 2018. Les exploitations touchées par la sécheresse 2019 doivent bénéficier des mêmes assouplissements. La FDSEA se mobilise dans ce sens.

Pour cette campagne 2019, nous continuons également à demander un dégrèvement TFNB sur toutes les parcelles, le paiement des avances annoncées sur tous les dossiers PAC, y compris ceux qui sont en cours de contrôle !

Martial Gros, président de la commission bovins viande de la FDSEA

Action syndicale

Un problème d'auditions



Les agriculteurs réunis mardi à Saulieu.

Sept agriculteurs ont été convoqués en gendarmerie suite à la manifestation du 8 octobre. Des auditions qui passent très mal du côté de la FDSEA et des JA.

Ils avaient pourtant exprimé calmement leurs difficultés et leurs attentes légitimes, dans le cadre d'une manifestation syndicale déclarée, organisée, encadrée, après que toutes les autres tentatives de communication aient échoué. Sept agriculteurs côte-d'oriens ont été convoqués en gendarmerie cette semaine à Saulieu, Pouilly-en-Auxois et Sombernon. À l'heure où nous écrivons ces lignes, une autre audition était encore dans l'attente d'être programmée. La FDSEA et les JA de Côte-d'Or déplorent que ces exploitants soient visés individuellement alors que la structuration syndicale des agriculteurs permet au contraire d'éviter les risques de débordement. La première audition de la semaine s'est tenu mardi matin à Saulieu : une quinzaine d'agriculteurs du canton, rejoints par les responsables des syndicats, se sont rassemblés pour soutenir leur collègue. Plusieurs tracteurs ont bloqué un axe routier durant le temps de l'audition de l'exploitant. La FDSEA et les JA ont remercié à nouveau tous les manifestants qui ont répondu à l'appel du 8 octobre, pour une mobilisation sans violence et sans dégradation.

Réactions à Saulieu



Antoine Carré : « Très en colère » *« La gendarmerie n'a rien trouvé de mieux que de convoquer à titre individuel des agriculteurs qui s'étaient déplacés à notre manifestation. C'est scandaleux. Ce rendez-vous au péage de Pouilly était organisé par les syndicats, suite à un mot d'ordre national. Rien n'a été dégradé, tout s'est bien passé. Nous ne sommes pas des bandits ! Notre profession est en détresse, on ne peut pas s'en prendre à des personnes individuellement. Nous sommes très en colère et nous l'exprimons aujourd'hui ».*



Gérard Berthaut : « Inacceptable » *« Il n'y a pas eu de casse il y a trois semaines. À ce que je sache, le péage de l'autoroute fonctionne encore. Ces auditions sont inacceptables. Nous profitons de cette action pour exprimer notre ras-le-bol général, notamment sur les aides Pac que nous attendons encore. Notre zone a été très touchée par la sécheresse, pour la troisième année consécutive, les factures d'aliments se multiplient. Aujourd'hui, près d'un agriculteur sur deux n'a toujours rien touché de la Pac, alors que le ministère avait annoncé un acompte de 70 % ».*



Jean-Pierre Fleury : « On se trompe de délinquants » *« On est en train de stigmatiser le monde paysan, en particulier les éleveurs. Pendant ce temps-là, on a des délinquants notoires dans notre pays, je veux parler de la grande distribution. Celle-ci contourne la loi du matin au soir avec la complicité des Pouvoirs Publics, tout est fait en sorte pour que les agriculteurs ne soient pas rémunérés. La grande distribution fait très attention à ce que les accords passés dans le cadre des États généraux de l'alimentation, votés par l'assemblée générale, ne soient pas appliqués. On se trompe de délinquants ».*



Portes Ouvertes Vendredi 8 novembre
Nombreuses promos sur le libre service SCAR

139,90€HT
MEULEUSE Ø230, 2200 W
Régime à vide : 6600 tr/min.
GA9020. Réf. 57615

Pour 1 meuleuse ø 230 mm, 2200 W ACHETÉE, 1 MEULEUSE Ø125 MM, 720 W OFFERTE!
Diamètre meule : 125 mm.
Puissance : 720 W.
Régime à vide : 1100 tr/min.
GA5030

349€HT
GARANTIE 2 ANS
CAMÉRA de surveillance LINK EVO
4G. Photos : 12 MP et vidéo HD 720 P. Détecteur de mouvement jusqu'à 24 m, couvrant 3 zones de détection. -30°C à 50°C Carte SD (Maxi 32 Go). Réf.61291

17,50€HT
soit 1,75€ht/l
Produit neuf non recyclé
PROTECTION et HIVERNAGE PULVE BIODÉGRADABLE
10 L Protection des membranes. protection anti-corrosion. Nettoyage contre l'obturation. Protection à -20* C. 50% protect pulvé biodégradable 50% eau.
Réf. 11456.

sarl WALTER 21 Rouvres en Plaine 03 80 79 17 37

Auxois-Sud

Pasteur, le champion



Pasteur, de l'EARL Lechenault, le plus bel animal du concours.



Le trophée viande est remporté par Pousson, de l'EARL Tursin, en provenance de Villargoix.



Le Gaec Noireaut, de Meilly-sur-Rouvres, s'adjuge le prix de la communauté de communes de l'Auxois sud, avec Pirate.



Oasis, du Gaec de Pergeot (Châtellenot) repart avec le trophée vêlage facile. Animal acheté par Franck Jeannin, de Chazilly.



Le trophée Maurice Rérolle, récompensant le super prix d'ensemble mâles du concours, est attribué au Gaec de Pergeot.

Le palmarès

Prix d'honneur jeunes mâles inscrits : 1er EARL Lechenault, 2e Gaec Noireaut, 3e Gaec de Pergeot. Super prix d'ensemble mâles inscrits (trophée Maurice Rerolle) : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble mâles inscrits (fort effectif) : Gaec Mimeur. Prix d'ensemble mâles inscrits (faible effectif) : Gaec de Pergeot. Trophée viande : EARL Tursin. Trophée vêlage facile : Gaec de Pergeot. Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec de la Fontaine. Prix de la communauté de commune de l'Auxois Sud : Gaec Noireaut. Prix du public : EARL Lechenault. Premiers prix de section mâles. Section 1 : EARL Gabory, section 2 : Gaec Noireaut ; section 3 : EARL Tursin ; section 4 : EARL Lechenault ; section 5 : Gaec Mimeur ; section 6 : Gaec Noireaut ; section 7 : Gaec de Pergeot ; section 8 : SCEA Lucotte. Taureaux 18 mois : Gaec de Pergeot.

Un veau de l'EARL Lechenault, de Foissy, a remporté le prix d'honneur du concours de Créancey.

Contexte oblige, les effectifs du concours charolais de l'Auxois sud étaient en légère baisse samedi dernier à Créancey avec la participation de 64 veaux issus de 14 élevages. Cela n'a pas empêché une excellente présentation et une très bonne qualité des animaux exposés. Parmi les grands prix décernés le 26 octobre, on retiendra notamment la victoire de Pasteur, veau de l'EARL Lechenault, dans le prix d'honneur mâles inscrits où concourraient seize bovins. Pour l'anecdote, ce veau a également remporté le prix du public, en s'adjugeant le plus de votes des visiteurs. Pasteur a devancé successivement Pasteur, son homonyme venant du Gaec Noireaut et Peplum, bovin du Gaec de Pergeot. Autre prestigieuse distinction de l'Auxois sud : le trophée Maurice Rérolle, en mémoire à l'ancien président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, a été remporté par le Gaec de Pergeot. Pour l'aspect commercial, trois ventes se sont concrétisées samedi dernier. Éric Bize, le président du comice pollien, a remercié l'ensemble des participants, les bénévoles, les partenaires et les services techniques de la Chambre d'agriculture pour cette onzième édition encore une fois réussie, sous un temps très ensoleillé.

AG



Le prix d'ensemble mâles, catégorie "forts effectifs", est décerné au Gaec Mimeur Jean et fils, de Thoisy-le-Désert.



Le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois revient à Plaisir, du Gaec de la Fontaine, de Sainte-Sabine.



Foire gastronomique

Ça y est, on y est

La foire gastronomique ouvre ses portes ce jeudi 31 octobre. L'agriculture occupe encore une fois une place importante dans ce bel événement régional.


Marc Frot attend une nouvelle fois beaucoup de monde à Dijon.

C'est parti pour douze jours de festivités ! La foire gastronomique de Dijon reçoit les visiteurs jusqu'au 11 novembre. Le monde agricole sera présent à deux endroits : sous le chapiteau de la ferme Côte-d'Or ouvert de jeudi à dimanche prochains (voir la liste des participants en encadré) et au sein du Pavillon *«Côte-d'Or»* à l'intérieur du parc des expositions, qui regroupera de nombreux producteurs du département. *«Nous mettons cette année l'accent sur les marchés locaux, l'approvisionnement local et le dynamisme de nos filières»*, annonce Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, qui rappelle l'importance de parler du métier : *«les agriculteurs sont les mieux placés pour communiquer sur l'agriculture, la foire gastronomique est une très belle occasion pour s'exprimer. Celles et ceux qui critiquent l'agriculture sans la connaître sont invités à aller à la rencontre des paysans avant de raconter n'importe quoi !»*

Un riche programme

Les rendez-vous ne manquent pas à la foire gastronomique. Parmi eux, le Pavillon *«Côte-d'Or»* réunira les acteurs locaux du secteur culinaire. L'espace départemental *«De la Ferme à l'Assiette»* accueillera des chefs de renom pour des démonstrations gourmandes. La boutique 100 % Côte-d'Or du drive fermier proposera des produits d'une cinquantaine de producteurs. L'espace charolais invitera le public à découvrir de délicieuses recettes traditionnelles revisitées avec de la viande charolaise locale. Le Bistrot Côte-d'Or offrira un moment convivial avec les viticulteurs de l'AOC Bourgogne Côte-d'Or. Le *«pain 100 % Côte-d'Or»* sera lancé en exclusivité pendant la foire.

AG

Ferme Côte-d'Or **Les élevages participants**

Vaches allaitantes. Charolais : Gaec Renon, Gaec Baulot Yannick et Xavier. Salers : EARL de l'Ozerain. Limousine : EARL Hazotte. Blonde d'Aquitaine : Gaec de l'Épicéa. Vaches laitières. Prim'Holstein : Gaec de Grand vie. Simmental : EARL du Meix du Chêne, Gaec Chevalier Laurent et Jean-Luc. Brune : Gaec Loosli, Gaec Buntz, Gaec Bret. Porcs : Emmanuel Thiery. Ovins : Gaec l'Abrepin, Gaec Poillot Benoît et Fils, Gaec Bertrand, Benjamin Lenormand, Julien pane, Nicolas Bayen. Caprins : Gaec L'Abrepin. Aviculture : Claude Paquot, Christian Harnet, Aimé Raulain, Mathieu Goussard, Dorian Verdot, Marie-Claude Roethlisberger, Nicole Ferrand, Baptiste Silvestre, Pascal Sausset, Pascal Poncelet, François Juste, Alain Creusevot. Équins : Gaec Renon, Abel Bizouard.

On a besoin de vous pour animer !

Cette année, le stand commun FDSEA-JA 21 nous permettra de porter deux thèmes ensemble : la diversité des métiers et des emplois en agriculture, et la protection des plantes. Car lutter contre l'agribashing, c'est aussi présenter nos métiers, nos pratiques, les améliorations déjà réalisées… Et la ferme Côte d'Or est une belle occasion de le faire.
Les équipes FDSEA + JA 21 ont concocté un ensemble d'animations dynamiques et attrayantes pour tous les âges : il nous faut maintenant des agriculteurs pour les animer à nos côtés ! Alors parez-vous de votre plus beau sourire et entrainez-vous à lancer des bottes (on vous expliquera…) ! Inscriptions au 03 80 68 67 67 (FDSEA21) ou 03 80 68 67 71 (JA21). Votre présence et vos témoignages sont également les bienvenues sur d'autres stands (grandes cultures, maraîchage, moutardes…). N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or au 03 80 68 66 71.

FDSEA-JA



Méthanisation

De nouveaux horizons

La possibilité de transporter le gaz entre l'unité de méthanisation et un point d'injection situé sur un réseau de gaz change la donne pour les porteurs de projet.



Système d'épuration du gaz avant injection.

La Côte-d'Or compte actuellement sept unités de méthanisation agricoles, qui valorisent toutes le gaz produit par cogénération (production d'électricité et de chaleur). Deux nouvelles unités vont voir le jour début 2020 : l'une d'elles valorise le gaz produit par injection. À ce jour, de nombreux agriculteurs réfléchissent, seuls ou collectivement, à diversifier leurs exploitations grâce à une activité de méthanisation. L'un des points clés de cette réflexion est la valorisation de l'énergie produite, notamment en termes d'injection. Or, la configuration des réseaux de gaz sur le département d'une part, et les consommations associées d'autre part, sont les deux facteurs limitant les possibilités d'injection.

Une solution peut maintenant être étudiée pour ces projets avec la possibilité de transporter le gaz entre l'unité de méthanisation et un point d'injection qui serait situé sur un réseau de gaz, dans un secteur où la consommation est importante. Ce point d'injection *«commun»* sert à plusieurs unités de méthanisation. Le 9 octobre dernier, GRDF, le Siceco et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont réuni les porteurs de projets pour les informer sur ce sujet.

La concrétisation de projets de biométhane porté pour injection en un point mutualisé a été facilitée, le décret et l'arrêté du 30 avril 2019 publiés en ce sens précisent que le tarif d'achat est défini *«en fonction de la capacité maximale de production de biométhane de l'installation de production»*. Cette précision de l'arrêté tarifaire du 23 novembre 2011 permet donc à plusieurs projets de biométhane d'injecter en gaz porté vers un point mutualisé unique, en bénéficiant d'un tarif relatif à leur Cmax individuelle (capacité d'injection du projet). Cette disposition est temporaire puisqu'à partir du 1er janvier 2021, le calcul du tarif pour des projets biométhane porté se fera par la somme des Cmax des sites associés à un même point d'injection.

D'autres points ont été présentés lors de la réunion : Un dispositif de *«comptage production»* est installé sur chaque site biométhane et est utilisé pour la vérification du Cmax. À ce titre, l'exploitant doit tenir à disposition de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) l'équivalent énergie du biométhane produit sur la base d'un relevé fait a minima une fois par jour (mesure pouvoir calorifique supérieur PCS + volume produit). Chaque site biométhane est associé à un site d'injection unique. Un dispositif de *«comptage injection»* du biométhane injecté dans le réseau est installé au niveau du site d'injection pour application du contrat d'achat. Les contrats de raccordement et d'injection sont conclus entre l'opérateur de réseau de gaz naturel et le gestionnaire du site d'injection. Les projets qui se concrétisent en biométhane porté mutualisé doivent Chacun réserver leur capacité dans le registre de capacité, commander une étude détaillée unique et commune auprès de l'opérateur de réseau, qui se focalisera sur le débit d'injection au niveau du site d'injection, et qui sera donc valable pour tous les projets associés à ce site.

Sylvie Lemaire,
Chambre d'agriculture 21

Et maintenant ?

La prochaine étape consiste à lister les porteurs de projets méthanisation pouvant être intéressés à l'idée d'intégrer une démarche de ce type. Cet inventaire permettra de définir une ou plusieurs zones où des points d'injection de ce type pourraient être envisagés. Le recensement des projets est en cours à partir des contacts que les exploitants ont pu prendre avec un des partenaires (Chambre d'agriculture, GRDF, Siceco, Ademe) et sont centralisés par la Chambre d'agriculture dans un premier temps. Si vous êtes intéressé, contactez rapidement Sylvie Lemaire (03 80 68 66 78, 06 75 88 63 76 ou sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr).

Circuits courts

Une envie d'aller plus loin



Lors d'une visite dans le Rhône, dans un magasin géré par 18 producteurs.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, dans le cadre du programme Leader *«Transition énergétique»*, mènent une action commune sur le territoire Seine-et-Tilles pour développer les circuits courts et la vente de produits agricoles. Elle s'articule autour de deux axes : un état de lieux des structures existantes et un travail de prospection sur les potentiels de développement. Après avoir fait un état des lieux du secteur et identifié les agriculteurs actuellement diversifiés, un travail a été engagé avec les agriculteurs diversifiés, ou en réflexion sur la diversification, présents sur le territoire.

Depuis 2019, des réunions ont été organisées par la Chambre d'agriculture pour créer une dynamique de groupe et identifier les besoins. Une des demandes des producteurs était la mise en place d'un magasin de producteurs collectif ou d'ateliers collectifs en général. Pour accompagner la réflexion, une journée de visite a été organisée vendredi 18 octobre dans le département du Rhône. Le petit groupe de travail, composé de six agriculteurs, d'un élu local, d'une animatrice du syndicat mixte du pays Seine-et-Tilles et de deux agents de la Chambre d'agriculture, a été accueilli le matin par le magasin de producteurs Uniferme situé au pied des Monts du Lyonnais, à Saint-Andéol-le-Château. Ouvert depuis 40 ans, ce magasin est géré par 18 producteurs. L'après-midi a été consacré à la visite d'un abattoir collectif de volailles et lapins situé à Oslon en Saône-et-Loire. L'accompagnement dans la réflexion se poursuivra pendant l'année 2020.

Alice Faivre, CA21



Trait auxois

La passion équine

L'Union nationale des chevaux de trait Auxois a enregistré une belle affluence pour son concours de Saulieu.



Jack de Meursanges, de la SCEA Bailly Fauvernier, l'un des quatre champions du jour.

La sixième édition du concours de poulains de Saulieu a attiré 72 jeunes traits auxois le 19 octobre. Quatre prix de championnat ont été décernés à Eric Domin (Ironie de la Fontaine, championne 18 mois), Florian Bizouard (Jolia d'Huilly, championne laitonne), Jean-Paul Bureau (Idol des Champy, champion 18 mois) et à la Scea Bailly Fauvernier (Jack de Meursanges, champion laiton). Des qualifications pour les différents trophées d'utilisation qui se dérouleront au prochain salon international de l'agriculture se sont tenues en parallèle de ce concours modèles et allures. Émilien Lucand, avec Fauvette de Jonchery, a obtenu son ticket pour la porte de Versailles.

Suite du palmarès

Pouliches nées en 2018. Section 1 : Ironie de la Fontaine (Éric Domin), section 2 : Ibiza de Jonchery (Yves Berthiot), section 3 : Iris de Marcilly (Garance Berrier). Pouliches nées en 2019. Section 1 : Jolia d'Huilly (Florian Bizouard), section 2 : Jana des Gouttières (SCEA Gaugey Père et Fils), section 3 : Journée de Posanges (Déborah Dupaquier), section 4 : Jolie des Gouttières (SCEA Gaugey Père et Fils). Mâles nés en 2018. Section 1 : Jozpa Des Cinq Freux (Jumenterie de Saffres), section 2 : Jack de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier), section 3 : Jonas d'Huilly (Florian Bizouard), section 4 : Joyau de Repand (Lucien Gaudion), section 5 : Javanais d'Huilly (Florian Bizouard).



Émilien Lucand s'est qualifié pour les trophées du Sia 2020.

Formations

Faites une pause ! Formez-vous

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient de publier sa nouvelle offre de formations pour la campagne 2019-2020.



Pour tous les goûts, toutes les envies et tous les besoins : la nouvelle offre de formations de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or affiche une grande richesse et une grande diversité qui raviront sans aucun doute bon nombre de producteurs. Ils étaient encore 1 500 à avoir participé à au moins une formation en 2018 dans le département. *« Cette fréquentation est intéressante, nous sommes au-dessus de la moyenne nationale. Nous en attendons au moins autant cette année, devant tous les intérêts de se former, dans un monde changeant à tous les niveaux »*, souligne Aurélien Viellard, président du pôle « *Formation, installation, transmission, emploi* » de la Chambre d'agriculture. Deux documents dédiés aux agriculteurs et aux viticulteurs viennent tout juste de sortir. *« Chaque producteur a reçu notre newsletter il y a quelques jours sur sa boîte mail, la liste de formations y est disponible »*, mentionne Aline Parize, l'une des huit responsables formations à la Chambre d'agriculture, qui ajoute que *« les différentes sessions sont également listées sur notre site internet, elles existent aussi sous format papier : chaque conseiller de la Chambre d'agriculture est en mesure de fournir un exemplaire aux exploitants sur simple demande»*. Aline Parize informe que de nouvelles thématiques sont susceptibles de voir le jour en cours d'année : *« rien n'est effectivement figé, nous nous adaptons aux attentes des exploitants. Il y a constamment des nouveautés. L'une d'elles, intitulée "Évoluer et réagir en période de changements", sera proposée en décembre et janvier. Elle a pour vocation d'accompagner les agriculteurs et viticulteurs à trouver des ressources et solutions pour rebondir dans leur métier en pleine mutation. Rappelons que les chefs d'exploitations mais aussi les salariés sont concernés par toutes ces formations »*.

AG

« Une offre de choix »



Aurélien Viellard, président du pôle « Formation, installation, transmission, emploi », rappelle la volonté de la Chambre d'agriculture de satisfaire l'ensemble des producteurs : *« Une offre de choix est proposée chaque année, avec un très large panel de formations. Toutes les productions sont concernées dans nos deux catalogues. Nous trouvons des thématiques techniques pour celles et ceux qui expriment le besoin de se remettre en question et progresser. Toute une partie s'intéresse à la gestion d'une exploitation, avec notamment l'important chiffrage des coûts de production. Ces formations s'adressent bien entendu aux jeunes, aux moins jeunes, futurs installés et installés. Des nouveautés, fruits de la réflexion de nos techniciens, font leur apparition chaque année. Des exploitants qui veulent avancer, acquérir d'autres moyens pour y arriver, nous donnent également des idées. À noter que nos différentes thématiques tiennent compte du changement climatique et des nouvelles évolutions sociétales. Il y a vraiment tout pour faire et nos équipes sont pleinement mobilisées pour satisfaire tous les stagiaires. Il est bon de le rappeler : au moins 70 % des formations sont entièrement prises en charge par Vivéa et ne coûtent donc rien aux exploitants agricoles à jour de leurs cotisations sociales ».*

Cyril Pautet (Rouvres-en-Plaine) : *« Mes trois dernières formations étaient dédiées à l'ostéopathie, à la réduction des doses d'intrants et à la biodiversité des sols. Je me forme plusieurs fois par année, sur des thématiques diverses et variées. Chacune d'entre elles est très intéressante et devient très utile dans mon quotidien. Pour prendre l'exemple de l'ostéopathie, je viens de remettre facilement le bassin de deux génisses qui viennent de vêler. Ce que l'on apprend devient vite des automatismes. Chaque formation me permet de gagner en ouverture d'esprit et en autonomie dans tous les domaines, notamment économique. Nous apprenons et nous nous remettons en question régulièrement ».*

Isabelle Langel (Hauteroche) : *« Ces derniers mois, je me suis perfectionné à l'homéopathie. Je fais aussi partie d'un groupe qui travaille sur les marges brutes avec Bovins Croissance : la thématique de l'année s'intéressait à l'engraissement. Ces tout derniers jours, j'ai suivi une formation sur la phyto-aromathérapie, j'ai appris beaucoup de choses intéressantes sur les huiles essentielles. Je me forme tous les ans, les différentes sessions me font avancer sur mon exploitation. Il y a chaque fois une très bonne ambiance entre les participants, avec toujours de très bons échanges ».*



► Formations

12/11/2019 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

18/11 - Bretenière Rédiger son Duer
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

26/11 et 3/12 – Bretenière ACTE - Agir pour ma Cessation et la Transmission de mon Exploitation
Contact : Elise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

26/11/2019 - Conception d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Débat

Dis, comment ça va ?

La Mairie d'Ouroux-en-Morvan a organisé une soirée d'échange autour du film « Au nom de la terre » réalisé par Édouard Bergeon. Le syndicat local FDSEA du canton de Montsauche-les-Settons, la Chambre d'agriculture, le Crédit Agricole et la MSA étaient présents pour engager un débat avec le grand public autour des difficultés du métier d'agriculteur.

La petite salle communale était comble. Soixante-deux personnes étaient présentes, des agriculteurs, des habitants et des résidents occasionnels, pour suivre l'histoire d'un exploitant (interprété par Guillaume Canet) en difficulté´ et de sa famille dans les années quatre-vingt-dix. Une histoire de reprise de la ferme familiale dans des conditions de marché dégradé dans laquelle certains agriculteurs se reconnaissent : gestion des risques et aléas, prix en baisse, tension avec le père cédant, manque de reconnaissance, responsabilité du patrimoine familial… Une histoire réaliste avec laquelle l'assemblée a pourtant pris de la distance pour mieux comprendre les trajectoires des exploitants nivernais aujourd'hui. Au contact d'une salle bienveillante en recherche d'information et d'explication auprès d'une profession qui suscite empathie et fierté.

Le mal-être paysan : qu'en est-il dans la Nièvre ?

Les causes de la détresse sont multiples et peuvent s'additionner : accident, maladie qui crée une cassure et une désorganisation dans le travail, aléas climatiques, sanitaires et de marché, problèmes familiaux (séparation, décès d'un parent par exemple), événements imprévus (incendie d'un bâtiment à l'image du film), pression de l'endettement et poids des responsabilités… «*Lorsqu'on fait ce métier, on vit avec le risque et l'imprévu*» témoigne Gilles Lemée, secrétaire adjoint de la Chambre d'agriculture.

Dans cette situation, comment détecter et accompagner les personnes en difficulté´s ? «*Les organisations professionnelles de la Nièvre ont mis en place une association, Aid 'Agri Nièvre qui est un réseau de détection et d'accompagnement concret. Vingt-cinq dossiers ont ou sont encore accompagnés par cette association*» explique Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA. «*La MSA est active sur le territoire au contact des personnes qui en font la demande*» explique Marie-Laure Giraud. Pourtant, la détection est difficile : pudeur, sentiment de honte, isolement… Le plus grand frein : l'initiative de la personne. «*Nous ne pouvons pas intervenir si l'exploitant n'envoie pas les signaux d'alerte et n'est pas en demande*» constate Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre.



Le problème de fond : un métier trop faiblement rémunérateur

Au cœur des discussions, la question de la stratégie d'entreprise : le public questionne la trajectoire du personnage principal, qui, face aux difficulté´s de son élevage s'endette plus lourdement pour se lancer dans un atelier de volailles de chair. «*L'agriculteur est souvent une femme ou un homme de projet, qui va de l'avant, en plus de l'adaptation au cadre réglementaire qui impose des mises aux normes. L'activité est donc structurellement très capitalistique : bâtiments, cheptel ou matériel… Ce qui induit de l'endettement. Ce dernier est toujours raisonné en fonction de la perspective de rémunération et du marché potentiel. L'endettement n'est pas problématique en tant que tel mais la question est plutôt de savoir ce qu'on dégage comme revenu avec cet investissement. Les compétences d u chef d'exploitation, sa connaissance technico-économique font aussi la différence. Enfin et surtout, une grande part de la fragilité de nos schémas tient au prix, à la trop faible rémunération de certaines de nos productions et à l'asymétrie commerciale dans certaines filières*» explique Stéphane Aurousseau.

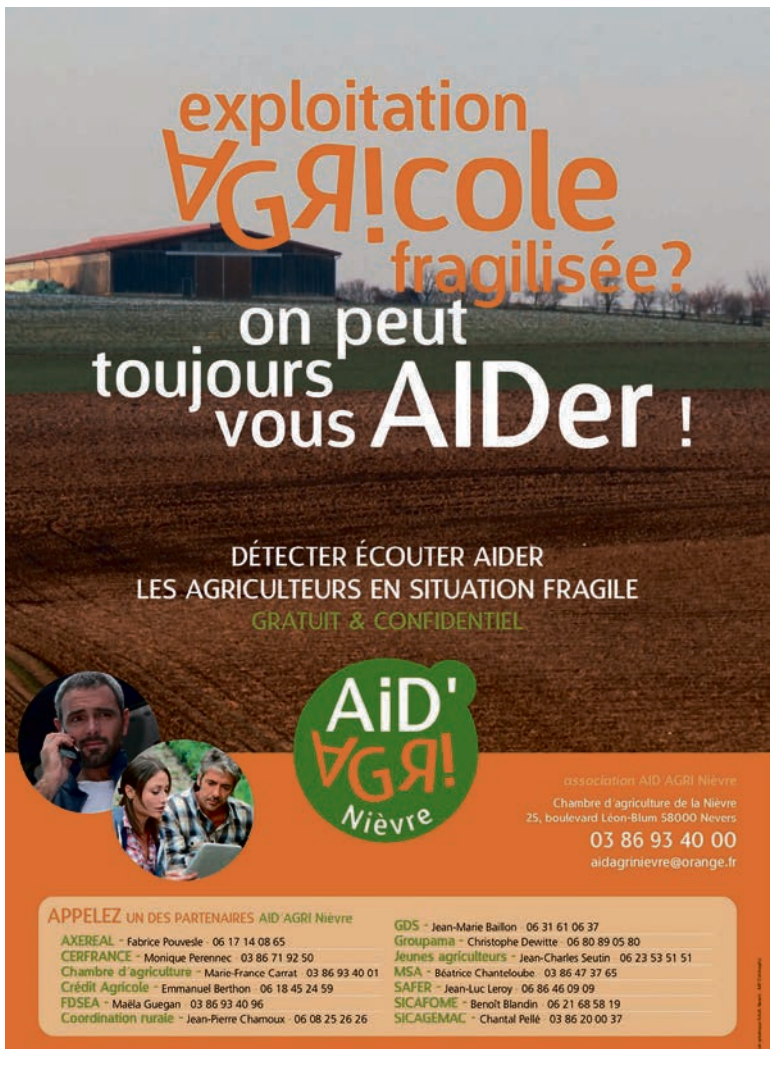
Et les consommateurs dans tout ça ?

L'assistance s'est montrée en soutien de l'agriculture du département, bien consciente de la qualité de nos productions. «*Le principal soutien que peut apporter le consommateur c'est celui d'acheter des produits français y compris au supermarché ou hors domicile (restaurant, cantine entreprise)*» ajoute Stéphane Aurousseau.

Le film a donc été une belle occasion de rapprocher habitants et agriculteurs autour d'un enjeu commun : le visage de la ruralité de demain, dans un contexte macroéconomique incertain, mais avec tout le cœur des femmes et des hommes qui font le territoire.

FDSEA 58


Soixante-deux personnes ont participé à cette soirée d'échange.



▸ Agenda

05/11 Journée technique

Le service Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture organise le 5 novembre au Gaec Sansoit à Pazy lieu-dit les Ormigiens(58800), une journée technique sur le thème du désherbage mécanique. Rendez-vous dès 10 h pour un focus sur les grands principes du désherbage mécanique, l'utilisation spécifique de chaque matériel, le retour des résultats d'essais et une approche économique des coûts d'utilisation. Plus d'informations : 07.86.73.08.37

02/11 Automne à la Ferme

L'automne à la ferme se poursuit avec le réseau «*Bienvenue à la Ferme*». Le prochain rendez-vous est fixé le samedi 2 novembre de 10 à 16h au Moulin de la Forêt chez Marie-Claude et Eric Masson-Moreau. La Forêt - 58500 Surgy. Au programme : Présentation de l'exploitation,visite de la ferme sur demande, présentation des produits et du magasin à la ferme. Tél. 06 82 30 06 62 - 03 86 27 21 90 - Email: masson-mcm@wanadoo.fr

06/11 Soirée Bovine

La section bovine de la FDSEA et Jeunes Agriculteurs de la Nièvre organisent le mercredi 6 novembre 2019, à partir de 19h00, à la MJC de Châtillon en Bazois, la soirée élevage 2019 sur le thème Viande bovine : Quels produits ? Pour quels marchés ? Pour quels prix ? Avec la présentation de l'étude «*Où va le bœuf ?*» réalisée par l'Institut de l'Élevage et en présence de Cédric Mandin, éleveur en Vendée et secrétaire général de la Fédération Nationale Bovine (FNB).
Renseignements : 03 86 93 40 27

21 et 22/11 Grouper les vêlage, c'est possible et gagnant-gagnant

La Chambre d'agriculture organise deux journées techniques sur le thème des vêlages.
Le jeudi 21 novembre à l'EARL Domaine de Romenay chez Corentin Panier, lieu dit Romenay à Biches : 70 vêlages de mi-décembre à fin février,
Le vendredi 22 novembre à l'EARL de Thil chez Étienne Cougny, lieu dit Thil à Poil : 80
Plus d'infos : 06 33 63 91 32.



▸ Formations

08/11, Limiter les pertes sur agneaux
La prévention des maladies et des interventions rapides sont des gages de réussite économique pendant la période d'agnelage.
Contact : Christophe Rainon, responsable de stage, au 03 86 93 40 37
Lieu : selon la répartition géographique des stagiaires

08/11 Produire des carcasses de qualité
Connaître l'impact des pratiques d'élevage (alimentation, sanitaire, génétique…) sur la qualité des carcasses bovines.
Contact : Noémie Sansoit, responsable de stage, au 03 86 93 40 37
Lieu : à Corbigny au marché

Les 15, 19 et 21/11, Sécuriser l'engraissement de ses bovins
Cette formation vous permettra de comprendre et d'appréhender au mieux les points essentiels à maîtriser pour réussir l'engraissement sur votre exploitation.
Contact : Perrine Raverat, responsable de stage, au 03 86 93 40 37
Lieu : selon la répartition géographique des stagiaires

08/11 Prendre de la hauteur en toute sécurité
La Fédération des Cuma Bourgogne Franche-Comté et les conseillers en prévention de la MSA Bourgogne organisent le 08 novembre une journée sur la prévention des chutes de hauteur et l'intérêt du travail en nacelle. Au programme, démonstrations de nacelle et utilisation sur chantier d'élagage, présentation de l'importance des opérations de maintenance et des vérifications périodiques obligatoires. Hervé Barras (société CSPE) et Fabrice Maitrot(FR Cuma BFC) seront vos formateurs. La journée débutera à Frasnay- Chatillon-en-Bazois à 9h00 ; l'après-midi se poursuivra à Biches dans l'exploitation de Corentin Panier. L'accueil et la mise à disposition de la nacelle sont assurés par la Cuma NH3. Renseignements et inscriptions avant le 28/10 (participation et repas) auprès de Hélène Gouil animatrice FR Cuma BFC au 03 86 93 40 25 helene.gouil@cuma.fr

07/11 Connaître et lutter contre les parasites des ovins
La Chambre d'Agriculture organise le 07 novembre une formation pour réaliser à bon escient les interventions sanitaires sur son troupeau ovin. Edwige Bornot, praticien vétérinaire sera l'intervenant de la journée. Renseignements auprès de Christophe Rainon 06 72 39 76 43

Cultures

Le sorgho, une alternative au colza

Olivier Pieuchot est céréalier depuis 1996 sur la commune de Parigny-les-Veaux. Depuis trois ans, il a décidé de rentrer la culture de sorgho dans sa rotation et de supprimer le colza. Il est aujourd'hui satisfait de cette nouvelle rotation.


Dans la rotation d'Olivier Pieuchot, le sorgho prend entre 20 à 30 ha selon les années pour un volume qui peut aller jusqu'à 6 t/ha.

Olivier Pieuchot est à la tête d'une exploitation céréalière de 240 ha à Parigny-les-Veaux. Depuis trois ans, il a décidé de changer ses rotations *«pour sortir du schéma classique, anticiper les aléas climatiques et alléger sa charge de travail»*. Après avoir réfléchi aux leviers agronomiques et économiques il a opté pour une rotation Tournesol, Blé, Orge d'hiver, Orge de printemps et sorgho. *«J'avais dans l'idée depuis un moment d'allonger les rotations et diversifier les têtes d'assolements. Car avec les difficultés pour emblaver le colza, je me disais qu'il me fallait une sécurité. Avec cette nouvelle rotation, je répartis les risques en partageant avec trois têtes d'assolement. Aujourd'hui après deux années consécutives de sécheresse, bien m'en a pris car je viens d'enregistrer deux années blanches»* explique-t-il avec le sourire. La décision d'arrêter le colza n'a pas été simple mais entre les conditions sèches à l'implantation, les phénomènes de résistances aux insecticides des ravageurs présents dès la germination et le plafonnement des rendements, cette culture coûtait de plus en cher à Olivier Pieuchot. Dans sa rotation, le sorgho prend entre 20 à 30 ha selon les années pour un volume qui peut aller jusqu'à 6 t/ha. Théoriquement, l'avantage de cette culture est qu'elle s'exprime très bien en fortes périodes de sécheresse. *«C'est une culture qui s'implante début mai après les semis de maïs et tournesol et surtout dans un sol réchauffé (12 °C). Il faut semer de préférence sur un sol propre. Pour le travail du sol, j'utilise pour ma part une charrue ou un outil à dents pour un travail profond. En ce qui concerne le semis, je sème au combiné avec une herse rotative et j'utilise un semoir mono graine avec 45 cm d'écartement. Il y a très peu d'applications phytosanitaires sur le sorgho car la culture est assez tolérante aux maladies fongiques et aux insectes. Les agriculteurs en conversion peuvent très bien l'intégrer dans leur rotation»* estime-t-il.

«Il faut assurer le débouché»

Pour commercialiser son sorgho, Olivier Pieuchot a fait le choix de contractualiser avec la coopérative Axéréal qui lui achète l'ensemble de sa récolte à 132 euros la tonne. *«Pour moi, il est indispensable de contractualiser c'est encore une culture de niche avec très peu de débouchés, il vaut mieux l'assurer»* estime le céréalier. Concernant les coûts, l'agriculteur a fait ses calculs. Il achète la semence à la coopérative 112 euros la tonne, il apporte ensuite 20 t/ha de fumier de bovin et environ 40 unités d'azote. Si toutefois il n'a pas de fumier, il apporte 100 unités d'azote. Enfin en ce qui concerne le désherbage, il estime les frais à 80 euros/ha. La culture est moissonnée début octobre entre 15 à 25 % d'humidité. *«Il ne faut pas aller au-delà car vous risquez d'avoir des problèmes dans les séchoirs avec des risques d'explosions notamment»* prévient Olivier Pieuchot. Fort de ces trois années de recul, ce dernier estime avoir fait le bon choix : *«je pense avoir fait des économies dans le sens où le désherbage est simplifié pour les cultures suivantes. J'envisage désormais de faire du sorgho en irrigation car c'est une culture qui est peu gourmande en eau comparée au maïs. Le seul point noir c'est qu'il est impossible de conserver la semence car elle est hybride»* explique-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Certiphyto : pensez au renouvellement

La Chambre d'agriculture propose des formations pour obtenir ou pour renouveler le certificat pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Quelle que soit votre situation (première obtention ou renouvellement) ce document est obligatoire pour l'utilisation de vos produits phytosanitaires, alors mieux vaut ne pas tarder à se lancer dans les démarches. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture vous accompagne en vous proposant des modules de formations. Pour ce qui est des agriculteurs qui doivent renouveler leur Certiphyto, il est important de regarder la date d'expiration de votre document. L'idéal est d'engager les démarches entre trois à six mois avant la date butoir. Inutile de la faire avant, mais attention à ne pas renouveler après la date butoir car vous risqueriez de devoir recommencer à zéro. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour le renouvellement :
1 – Soit une formation de sept heures à raison d'une par trimestre à faire sur internet. Cette formation est accessible sur le site https://www.service-public.fr/.
2 – Un QCM seul de 30 questions avec un minimum de 50 % de bonnes réponses. Il est réalisable à la Chambre d'agriculture (à partir de trois stagiaires). Comptez 75 euros HT (inclus les frais de démarches administratives)
3 – La formation labellisée Écophyto par Vivéa et disponible à la Chambre d'agriculture. Cette formation vous permet de perfectionner vos connaissances et vos pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits et en diminuant les risques et les impacts.

Modalité d'obtention : Premier certificat
Pour les premières obtentions, il faut suivre dans un premier temps une formation de deux jours à la Chambre d'agriculture et passer ensuite un QCM.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Marie-Luce Baudot à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 62 ou marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

La FNB au service de la filière bovine

La section bovine de la FDSEA organise le 6 novembre à 19 heures à la MJC de Châtillon-en-Bazois, la soirée élevage en présence de Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB. L'Institut de l'élevage va présenter la dernière version de l'étude *« Où va le bœuf »*, qui vise à étudier les évolutions du mode de consommation de la viande bovine. Cedric Mandin, nous livre les premiers enseignements de cette étude.



La soirée élevage se déroule le 6 novembre à 19 heures à la MJC de Châtillon-en-Bazois.

Le 6 novembre sera présentée l'étude «*Où va le bœuf*», lors de la soirée élevage organisée par la section bovine de la FDSEA. Quels sont les premiers enseignements de cette étude ?

Cedric Mandin : *«Nous avions déjà constaté en 2014, lors du lancement de cette étude, que la part importante du steak haché dans la consommation des Français devenait de plus en plus importante, ce qui correspondait à l'époque à 50 % d'une bête. En 2017, nous avons relancé la logique pour savoir, quatre ans après, où se situe la consommation de viande en France. Ce qu'il faut retenir de cette mise à jour c'est que la viande hachée continue de progresser. Nous sommes passés à environ 54 % de la consommation d'une bête. Cette progression est corrélée par une diminution des actes d'achats en boucherie au profit du réseau de Café, Hôtel, Restaurant (CHR). La viande se consomme désormais hors foyer et il n'y a pas une brasserie qui ne propose pas un burger à sa carte » constate le secrétaire général de la FNB».*

À l'appui de cette étude quelle stratégie a été mise en place autour de la construction du prix à la FNB ?

Cedric Mandin : *«La stratégie mise en place sur le plan de filière, une segmentation sur le label rouge. L'idée est de repositionner l'ensemble de la filière pour connaître les attentes des consommateurs. C'est la démarche que nous avions lancée avec « Éleveur et engagés » et qui est toujours d'actualité, c'est dire prendre en compte les coûts de production pour les éleveurs. Cette logique Label Rouge va se décliner dès la mi-novembre au travers d'une campagne de communication interprofessionnelle avec le message suivant : « aimer la viande, mangez-en mieux » ! L'objectif est d'avoir un maximum de déploiement sur 2020 ».*

Tous ces éléments vont être présentés lors de la soirée élevage. Qu'attendez-vous de cet événement ?

Cedric Mandin : « Nous allons d'abord expliquer aux éleveurs l'intérêt pour le prix de se lancer dans une telle démarche. Ces stratégies ne peuvent être efficaces que collectivement, ce qui suppose d'emmener les éleveurs, la RHD. Nous n'avons pas malheureusement de solutions à très court terme, mais nous allons lors de cette soirée redonner des signes positifs aux producteurs. Enfin à la FNB, nous sommes dans une logique de faire une mise à jour de l'étude « Où va le bœuf ?» tous les ans pour suivre au plus près de l'évolution de la consommation et ne plus attendre quatre ans ».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Le mot d'Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA

Dans quel contexte s'inscrit cette soirée élevage ?

Emmanuel Bernard : « *Elle s'inscrit un an et demi après la publication de la loi Égalim mais aussi dans un contexte de construction de plan de filière avec Interbev. À l'appui de l'étude « où va le bœuf », nous allons observer les besoins des consommateurs pour adapter nos produits sur le marché français, européen et sur la Chine notamment où nous sommes sur une demande d'animaux de moins de trente mois ».*



«Qu'attendez-vous de la soirée ?

Emmanuel Bernard : «*Ce qui nous intéresse, c'est la manière avec laquelle nous pouvons aboutir collectivement à mise en avant du prix payé aux producteurs qui doit démarrer des élevages ou des organismes de production, pour le moment nous n'avons rien de fait. Le label est le futur segment majeur de la filière bovine, il faut donc que l'on explique ces éléments aux éleveurs et aux acteurs de la filière. Nous attendons de réels échanges, pas pour le plaisir de bavarder mais pour impulser collectivement des dynamiques positives sur la question du prix des animaux ».*

► En bref

Reconnaissance de catastrophe naturelle pour 43 communes

Par arrêté interministériel du 17 septembre 2019 publié au Journal Officiel du 26 octobre 2019, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 43 communes de la Nièvre, au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus en 2018.
La constatation de l'état de catastrophe naturelle permet d'activer la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances.
Les sinistrés disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication de cet arrêté pour prendre contact avec leur assurance afin de connaître les conditions de leur indemnisation.

Corbigny Réunion des éleveurs adhérents Cecna

Jeudi 10 octobre dernier, la coopérative Cecna organisait une soirée à destination de ses éleveurs adhérents du secteur de Corbigny sur le thème de « *la minéralisation et la phytothérapie en élevages bovins : répercussion sur les résultats de reproduction* ».
Cinquante éleveurs avaient répondu à l'invitation de la coopérative et se sont retrouvés en salle de réunion au marché au cadran de Corbigny afin d'échanger sur l'intérêt de la préparation vêlage et son impact sur la future mise à reproduction, le rôle des plantes et huiles essentielles sur différentes problématiques en élevage.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube





Syndicalisme

Le prix de la viande bovine se construit et ne se décrète pas !

À une semaine de la soirée élevage, la section bovine de la FDSEA revient sur les enjeux de construction du prix de la viande bovine dans le contexte post-loi alimentation.

Le prix de la viande bovine est affaissé, alors même qu'aucun des facteurs de marché ne tend à justifier, par le jeu de l'offre et de la demande, des prix en berne. Pourtant la filière use de nombre d'arguments faussés pour laisser penser aux éleveurs que la seule cotation est immuable et référence absolue.
Il nous revient en conséquence de rappeler plusieurs éléments afin de parfaire l'information des éleveurs :

• **La cotation ne reflète en rien la réalité du marché :** artificialisée par la casse du segment race à viande au profit du segment laitier, la cotation n'intègre toujours pas les plus-values des divers contrats passés entre les OP et les éleveurs. De même, et alors que désormais 54 % d'une carcasse de bovin se destine au marché du haché, les transactions de ce produit se pratiquent de gré à gré et n'intègrent pas la cotation. C'est pourtant sur ce produit que les plus-values réalisées sont les plus importantes…
• **Ni l'offre, ni la demande de viande bovine ne tendent à orienter à la baisse les cours des animaux.** Les résultats issus du dernier bulletin économique de la filière viande bovine, diffusé par INTERBEV, rappellent de nombreux fondamentaux qui confirmant une raréfaction de l'offre alors que la consommation des ménages progresse :
- En 2019, les niveaux d'abattage des jeunes bovins viande et laitier sont respectivement en baisse de -4 et de – 8 % sur la période courant de janvier à septembre. Idem pour les vaches allaitantes et laitières dont les niveaux d'abattage sont également orientés à la baisse sur cette même période (-1 et -3 %)
- Le niveau d'abattage des gros bovins est par ailleurs en recul à l'échelle de l'Union Européenne, se stabilisant à -1 %
- En matière de consommation, les achats de bœuf des ménages progressent en volume de 4.4 % sur un an alors que le prix d'achat de ce denier progresse et se stabilise en moyenne à plus de 14 €/kg.
- Enfin, les stocks d'animaux en ferme s'affaissent eux aussi sur le plan national avec sur une année la perte de 35 000 vaches laitières et de 77 000 vaches allaitantes.

Face à des acheteurs enfermés dans une logique perdant-perdant, il est primordial que les éleveurs prennent conscience qu'aucune fatalité n'existe quant au prix des animaux. Les chiffres ci-dessus suffisent à s'en assurer.

À ce jour, l'ensemble des acteurs de la filière s'est engagé dans un plan de filière qui prévoit entre autres, la mise en place d'une contractualisation obligatoire sur le Label Rouge et une montée en puissance de l'offre sur ce segment de marché à 40 % à échéance de cinq ans.

Cette orientation ayant recueilli l'assentiment de toute la filière se traduira réglementairement par la mise en place de contrats opérationnels signés entre les éleveurs et/ou les OP et leurs acheteurs. Ces derniers intégreront la prise en compte des indicateurs de coûts de production produits par l'interprofession. On ne parle pas ici de ce qui serait souhaitable, mais bien de ce que la loi oblige l'aval de filière à mettre en place.

La section bovine de la FDSEA croit en l'idée que les éleveurs doivent s'organiser collectivement pour aller chercher du prix. Le rêve d'un potentiel partage de la marge a trop longtemps bercé d'illusions les agriculteurs. Mais soyons lucides, la marge lorsqu'on l'a, on la garde !
Face à une grande distribution ultra-concentrée, compressant ses fournisseurs, et face à un milieu de filière qui cherche à préserver ses très fragiles équilibres économiques et qui renvoie les miettes aux éleveurs, ne rêvons plus ! Rien ne viendra de ceux qui n'y arrivent pas depuis des décennies !

Le prix, il nous faudra aller le chercher, la contractualisation qui sécurise les prix, il nous faudra la mettre en place. Personne ne le fera pour nous !
Le 11 octobre à Nevers, un groupe d'éleveurs s'est constitué pour ce faire, et le travail est en route. La FDSEA a pris l'engagement d'accompagner celles et ceux qui voudront faire le boulot, de l'idée de contractualiser, jusqu'à la signature du contrat. Les éleveurs volontaires trouveront l'accompagnement nécessaire auprès des services de la fédé. Éleveurs, à vous de jouer !

Section bovine, FDSEA 58

▸ Formations

Mes Parcelles fait peau neuve !

Une nouvelle version du logiciel « Mes Parcelles » est désormais disponible. Afin d'accompagner les exploitants agricoles, la Chambre d'agriculture organise plusieurs sessions de démonstrations :
- Le lundi 4 novembre de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Châtillon en Bazois,
- Le mardi 5 novembre à l'occasion de la journée Désherbage mécanique organisée sur l'exploitation de Guillaume Sansoit au Gaec Sansoit à Pazy,
- Le vendredi 8 novembre de 9 h 30 à 12 h, à la Chambre d'Agriculture de Nevers,
- Le vendredi 8 novembre de 13 h 30 à 16 h, dans les bureaux décentralisés de la Chambre d'Agriculture à Decize,
- Le mardi 12 novembre de 9 h 30 à 12 h, dans les bureaux décentralisés de la Chambre d'Agriculture à Cosne,
- Le mardi 12 novembre de 14 h 30 à 16 h 30, à la Chambre d'Agriculture de Nevers

Renseignements : 03 86 93 40 60.

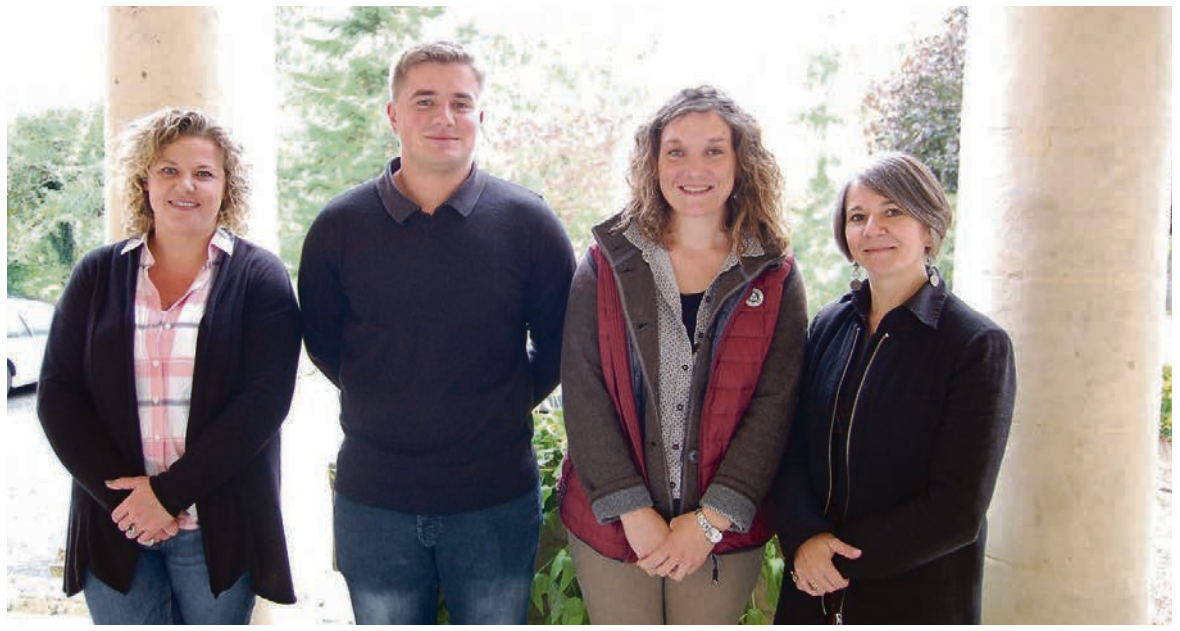
13-20/11 Sécuriser la reproduction

La Chambre d'agriculture organise à Decize, les 13 et 20 novembre prochain une session de formation à destination des éleveurs. Objectif : mieux maîtriser sa reproduction avant la mise à l'herbe. Plus d'informations auprès de Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 31.

Enseignement

De nouveaux visages pour l'Eplefpa de Nevers

L'équipe de direction de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Nevers-Cosne-Plagny a été renforcée depuis cette rentrée avec l'arrivée d'une proviseur, de deux directeurs d'exploitation et d'une CPE.



De gauche à droite : Leslie Derouet (CPE), Guillaume Bouché, (directeur de l'exploitation du lycée de Challuy), Kelly Dérivé, (directrice de l'exploitation horticole et paysagère à Plagny) et Cécile Touchet (proviseur du lycée de Plagny).

La rentrée rime avec nouveauté pour l'Eplefpa (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) Nevers-Cosne-Plagny. Quatre nouveaux visages sont arrivés au sein de l'équipe de direction : Cécile Touchet au poste de proviseur du lycée de Plagny ; Leslie Derouet en qualité de CPE (conseillère principale d'éducation) à Plagny ; Kelly Dérivé, directrice de l'exploitation horticole et paysagère et Guillaume Bouché, directeur de l'exploitation agricole de Challuy.
Cette rentrée est l'occasion pour la nouvelle proviseur de mettre l'accent sur le projet pédologique de l'établissement : *«Au sein du lycée de Plagny, le jeune est au centre de tout. Le contexte de l'établissement est favorable à un accompagnement individualisé puisque nous sommes trente-cinq personnes dans l'équipe éducative pour cent trois jeunes. Notre feuille de route doit favoriser l'insertion professionnelle des élèves, c'est la raison pour laquelle, nous tenons à les impliquer tout au long de leur formation chez nous»* rappelle Cécile Touchet. Ces élèves peuvent compter sur des supports pédologiques déjà existants comme la boutique gourmande des Athénées, et les deux exploitations de Plagny et Challuy. *«L'idée est de faire des choses ensemble et de redynamiser le lien entre les équipes de direction et les deux fermes. La collaboration commence déjà par une réflexion sur la mutualisation du matériel»* ajoute à son tour Guillaume Bouché. L'idée des deux directeurs d'exploitations est de redonner du sens à leur outil en proposant aux élèves des projets concrets comme des démonstrations de herse étrille à Challuy ou la mise en place d'un hôtel à insectes pour favoriser la biodiversité à Plagny. *«L'idée est de se servir des exploitations comme des lieux d'expérimentation»* explique Kelly Dérivé. À signaler également l'ouverture cette année du BTS viticulture et œnologie au lycée de Cosne-sur-Loire et l'arrivée des premiers candidats au bac professionnel TCVA (technicien conseil vente en alimentation). Un travail pédologique déjà récompensé par un effectif qui reste stable au sein de l'Eplefpa.

Théophile Mercier

Dégâts de sangliers

Trouver et mettre en place des solutions

Jeudi 24 octobre, une réunion, organisée par la FDSEA de l'Yonne, a eu lieu à Bouilly, dans le Chablisien, entre agriculteurs pour faire le point sur les dégâts causés par les sangliers, déterminer les causes et trouver des solutions concrètes à mettre en place localement. Sept autres réunions auront lieu au cours du mois sur l'ensemble du département.



Les agriculteurs ont été invités à renseigner les zones et les surfaces où les sangliers ont causé des dégâts, ainsi que la nature des parcelles.

Le jeudi 24 octobre, une quinzaine d'agriculteurs se sont réunis à Bouilly, pour débattre de la problématique des dégâts liés aux sangliers, dans le Chablisien. Une première réunion qui en appelle d'autres (lire par ailleurs). Remontés, tous étaient présents dans un seul but : *«parler tous ensemble pour répertorier le nombre de dégâts et trouver les solutions les plus adaptées au secteur»*, indique Marc Gaillot, agriculteur de Mont-Saint-Sulpice.

Dans un premier temps, les agriculteurs ont été invités à renseigner les zones et les surfaces où les sangliers ont causé des dégâts, ainsi que la nature des parcelles (types de cultures ou les près).

Alors, quelles sont les zones de dégâts identifiées par le groupe ? La forêt domaniale de Pontigny, le secteur Venouse-Héry, la forêt de Saint-Germain, la vallée du Serein ou encore la zone de Beaumont. *«On est parti du diagnostic du territoire pour trouver des solutions concrètes localement»*, explique Marianne Ranque, animatrice de la FDSEA de l'Yonne.

Un plan d'action validé

Et ces solutions, ce sont les agriculteurs présents qui les proposent. Un plan local d'action a d'ailleurs été validé. *«Il y a une volonté de mener réflexion autour du statut du sanglier, pour que son statut de nuisible évolue afin de permettre d'effectuer plus de prélèvements»*, développe Marianne Ranque. Aussi, des agriculteurs sont prêts à passer le permis de chasser pour réduire la population de sangliers. La FDSEA de l'Yonne doit rencontrer la FDC (Fédération des chasseurs) de l'Yonne à ce sujet. Une demande pour une battue administrative dans le secteur va également être déposée avec l'objectif de tuer un maximum de sangliers. Une demande sera faite au préfet de prendre un arrêté pour obtenir le droit de destruction toute l'année sur les points noirs du département. *«Et une journée avec un juriste spécialisé de la FNSEA est prévue en début d'année prochaine pour étudier toutes les obligations juridiques et les recours possibles. Le groupe de travail local se reverra à cette occasion pour continuer à travailler sur la problématique liée aux sangliers»*, poursuit Marianne Ranque.

Pour rappel, la FDSEA de l'Yonne discute déjà avec la FDC de l'Yonne pour trouver une entente afin de réduire une population de sangliers *«à un seuil raisonnable»*, comme évoquait récemment la FDSEA 89.

CHRISTOPHER LEVÉ


Le groupe de travail, animé par Marianne Ranque, se reverra en début d'année prochaine pour continuer à travailler localement sur la problématique liée aux sangliers.

D'autres réunions sangliers de programmées

La FDSEA de l'Yonne organise d'autres réunions entre agriculteurs sur les dégâts de sangliers, dans les jours et semaines à venir. L'objectif est de cartographier très précisément chaque secteur (chasse, zones de dégâts, responsables locaux) et de trouver des solutions locales adaptées à chaque territoire. Les prochaines dates : mercredi 6 novembre, à 9 h 30 à la salle des fêtes de Châtel-Gérard (zone Serein et Tonnerrois) ; jeudi 7 novembre, à 9 h 30 à la salle des mariages de la mairie de Mézilles (zone Puisaye, Vrin et Fretoy) ; mercredi 13 novembre, à 9 h 30 à la FDSEA de l'Yonne (zone Auxerrois, Joigny Sud et Nord du Vermentonnais) ; mercredi 13 novembre, à 14 h 30 à la salle des fêtes d'Évry (zone Sénonais, Sens Nord, Vallée de l'Yonne et Vallée de la Vanne) ; jeudi 14 novembre, à 9 h 30 dans les locaux de la Chambre d'agriculture d'Avallon (zone Morvan, Vézelien et Sud du Vermentonnais) ; jeudi 21 novembre, à 14 heures dans la salle Associations de Champlost (zone forêt d'Othe Ouest et Est, et Armançon) ; jeudi 28 novembre, à 14 heures à la salle du lavoir de Piffonds (zone Gatinais Sud et Nord). Contact FDSEA 89 : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

CHRISTOPHER LEVÉ

La FDSEA 89 à l'écoute et dans l'action

Le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne a parfaitement conscience des problèmes que subissent ses adhérents à cause des sangliers. Il a décidé d'organiser des réunions de travail pour cibler les difficultés et faire émerger des solutions collectives et individuelles pour endiguer ce fléau. La FDSEA est à l'interface avec la fédération des chasseurs et l'administration qui ont-elles aussi pleinement conscience des problèmes. Aujourd'hui, face à la recrudescence des dégâts et l'augmentation des populations de sangliers, il est indispensable de faire évoluer la législation et de faire émerger des solutions concrètes. Au niveau national, les lignes bougent mais les résultats sur le terrain ne sont pas satisfaisants. C'est pourquoi il est du devoir du syndicat majoritaire de défendre les agriculteurs et de faire émerger des solutions adaptées et durables. La première réunion dans le secteur du Chablisien a parfaitement répondu aux objectifs que s'était fixés la FDSEA : objectiver les dégâts, lister les causes et faire émerger des solutions concrètes et applicables. Les agriculteurs présents sont impliqués et sont entrés dans une dynamique constructive d'action. La prochaine réunion sur la zone devrait avoir lieu dès le début d'année pour répondre aux objectifs du groupe.

La FDSEA de l'Yonne encourage vivement les autres zones à se mobiliser pour participer aux sept autres réunions prévues dans le mois de novembre. Ce dossier crucial est une des priorités syndicales dans notre département mais aussi à l'échelle régionale et nationale. Il est impératif de travailler à partir des besoins de chaque territoire pour défendre les agriculteurs qui subissent au quotidien ces dégâts insupportables.

MARIANNE RANQUE, FDSEA 89

Fête des vins de Chablis

Plus de 4 000 visiteurs

La 71ème fête des vins de Chablis, organisée par l'office du chablis et le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), a eu lieu les 26 et 27 octobre. Plus de 4 000 personnes sont venues déguster pendant deux jours les vins de la cinquantaine de vignobles représentés.



Des intronisations par les Piliers Chablisiens ont eu lieu, en présence de Lambert Wilson, président de la fête, de Bruno Martini et d'Adeline Moreau, parrain et marraine de la fête, ou encore de Patrice Latron (Préfet de l'Yonne) et d'André Villiers (Député).

Un président, le célèbre acteur Lambert Wilson, un parrain, l'ancien footballeur professionnel Bruno Martini, une marraine, la championne de France de VTT Adeline Moreau, et du bon vin du Chablisien et du grand Auxerrois que faisait déguster la cinquantaine de maisons et domaines présents. On mixe le tout et on y ajoute une dose de chants Bourguignon entonnés par les Piliers Chablisiens (la confrérie de Chablis). Voici la recette d'une fête des vins de Chablis réussie.

Pour la 71ème édition, organisée par l'office du chablis et le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), plus de 4 000 personnes sont venues durant les deux jours. *«Il y avait beaucoup de vins à déguster, qui représentent la diversité des vins et des appellations présents dans l'Yonne»*, indique Mylène Cayrel, chargée de communication au BIVB.
Il faut dire qu'entre les différentes appellations de Chablis (petit Chablis, Chablis 1er cru, Chablis grand cru) et les nombreux vins du grand Auxerrois (Saint-Bris, Coulanges-la-Vineuse, Chitry, Bourgogne aligoté, crémant…), il y avait du choix pour les amateurs des dégustations. Patrice Latron, préfet le l'Yonne, (notamment présent aux côtés d'André Villiers, député) a d'ailleurs rappelé sur le ton de la plaisanterie lors des allocutions, le dimanche, de *«surtout pensez à cracher»*.

Le marathon attire du monde sur la fête

«Cette fête des vins est une belle réussite», se réjouit Mylène Cayrel. Le samedi, plus de 300 personnes étaient présentes lors du baptême du millésime, au château de Béru (la commune accueillera la prochaine Saint-Vincent tournante les 1er et 2 février 2020, ndlr).
La belle affluence est également due à l'organisation du 1er marathon de Chablis, le samedi. *«Le fait de conjuguer les deux événements a bien fonctionné»*, confirme Mylène Cayrel. Les participants du marathon ont ainsi pu se rendre sur la fête à l'issue de leur course. De quoi imaginer la formule se répéter l'année prochaine ? L'idée a en tout cas tout pour plaire.

CHRISTOPHER LEVÉ



La fête des vins de Chablis était l'occasion de venir découvrir ou redécouvrir des vins de Bourgogne, à travers une dégustation, de stand en stand.



Plus de 4 000 personnes se sont rendues sur la fête des vins de Chablis, le samedi 26 octobre et le dimanche 27 octobre.

► Agenda

02/11 Concours interdépartemental de bovins reproducteurs

Le concours interdépartemental de bovins reproducteurs, organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne, a lieu le samedi 2 novembre, à Avallon. Le concours se déroulera sous un chapiteau installé sur le parking de la RD 606. Il est ouvert aux animaux inscrits au HBC et provenant d'élevages qualifiés vis-à-vis de l'IBR. L'exposition des animaux débute dès 9 heures, le jugement des animaux a lieu de 9 h 30 à 12 h 30. A partir de 10 h 30, les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais organisent le concours de jugement de bétail. Un repas-dégustation de steak charolais (viande de charolaise née, élevée et engraissée dans la région) est prévu à midi. A 15 h 30, la visite officielle et la remise de prix, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité d'Avallon viendront conclure cette journée.

02/11 Marché à la ferme à Brosses

Samedi 2 novembre, c'est le marché à la ferme à Brosses. Une dizaine de producteurs seront présents pour l'occasion, de 9 heures à 16 heures. Jus de pomme ou encore boudin à l'ancienne sont à découvrir. De la danse médiévale est également prévue au programme.

10/11 Foire Saint-Martin

La Foire Saint-Martin d'Auxerre, c'est le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. L'espace agricole sera placé place de l'Arquebuse. Marché de producteurs locaux, animations, stands d'animaux, restauration et tombola sont au programme de la journée.

14/11 Finale départementale de jugement d'animaux

Le jeudi 14 novembre, les Jeunes agriculteurs du canton de Toucy organisent la finale départementale de jugement d'animaux par les jeunes, sur l'exploitation du lycée La Brosse (pour le jugement des laitières) et sur l'exploitation de Valentin Paulvé (pour le jugement des allaitantes) à Venoy. Début de l'épreuve à 14 heures.

22/11 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 novembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 ou à dijon@apecita.com.

Rendez-vous

La foire Saint-Martin revient le 10 novembre

La traditionnelle foire Saint-Martin revient cette année le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. L'espace agricole, organisé par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, est à retrouver place de l'Arquebuse. Le thème de cette année est *«Manger local, c'est un régal»*. Cet événement est une opportunité pour communiquer positivement auprès du grand public. C'est aussi l'occasion de le sensibiliser sur une agriculture proche, durable et saine, faite par des hommes et des femmes professionnels et fiers de leur métier. Animations, marché de producteurs, animaux, restauration et tombola sont à découvrir, émailleront cette journée. A noter la présence pour la seconde édition de la *«Soupe des chefs»* où huit grands chefs de l'Yonne feront déguster différentes soupes réalisées par leurs soins.



CHRISTOPHER LEVÉ

Portrait

La ferme d'Ulteria au cœur d'un projet d'écosystème

À Saint-Bris-le-Vineux, Claire Genet, une jeune éleveuse de chèvres, voit la concrétisation de son projet pointer le bout de son nez. La ferme d'Ulteria ouvrira prochainement ses portes et proposera des fromages bios et locaux aux consommateurs. Un projet qui s'inscrit dans un écosystème avec pour devise de proposer une alimentation bio, saine et pleine de goût.



La ferme d'Ulteria de Claire Genet ouvrira ses portes autour du 15 novembre.

Depuis la route entre Saint-Bris-le-Vineux et Champs-sur-Yonne, un grand bâtiment est sorti de terre en l'espace de quelques mois. Forcément, cela attire l'œil et bien sûr la curiosité. Mais qu'est-ce que cette bâtisse ? À quoi va-t-elle servir ? Une rencontre s'impose pour lever le mystère.
Alors qu'une poignée d'ouvriers du bâtiment finalisent la construction, un autre bruit attire l'attention. Celui d'un bêlement, ou plutôt d'un concert de bêlement. La bâtisse semble déjà habitée. Et en s'approchant, une jeune femme arrive pour faire la lumière sur cette histoire. «*Ici, on est sur la ferme d'Ulteria qui fait partie d'un écosystème regroupant Mobil Wood (un fabricant et agenceur de mobilier bois massif, engagé dans le développement durable, ndlr), une école maternelle et primaire Montessori, une maison citoyenne et un centre de formation en développement personnel*», explique Claire Genet.
À 31 ans, Claire Genet est à l'initiative de la création de la ferme d'Ulteria. Un rêve de petite fille qui se réalise. Si la construction des autres parties du projet d'écosystème vient de débuter, la ferme d'Ulteria est la première à être sortie de terre. Et lorsque Claire Genet ouvre les portes du bâtiment, on comprend mieux les bêlements qui attirent tant l'attention. «*Il y a 70 chèvres et deux boucs*», sourit-elle.



Pour Claire Genet, devenir éleveuse de chèvres est un doux rêve d'enfant qui se réalise.

«Créer plus qu'une ferme»

Alors, quel est l'objectif de cette ferme ? «*C'est de créer plus qu'une ferme*», répond Claire Genet. «*Je ne voulais pas avoir une ferme pédagogique avec juste quelques animaux. Je voulais montrer le fonctionnement réel d'une exploitation, en toute transparence, et que ce soit un lieu ouvert, accueillant et vivant. Et que les gens puissent venir voir comment cela se passe. Le but est qu'il y ait des personnes à accueillir pour échanger avec eux*».
Le projet de la ferme comme de l'écosystème est clair : «*proposer une alimentation bio, saine et pleine de goût grâce à une ferme moderne et technique au sein d'un écosystème en permaculture*», indique la jeune femme. «*Les chèvres ne mangent donc que des produits bios et locaux : des féveroles, du pois, des lentilles, des tourteaux de colza… Elles vont sortir dans les prairies aux alentours. Et tout le lait sera transformé en fromage et en autres spécialités directement sur place*».
Son regard traduit une fierté de voir son projet se concrétiser. Après huit ans comme commerciale en nutrition animale dans la région de Poitiers, puis à Rennes, Claire Genet avait toujours ce rêve d'enfant en tête d'avoir un élevage de chèvre. Et d'une idée à la concrétisation, il n'y a parfois qu'un pas, ou qu'une rencontre. «*En janvier 2018, j'ai rencontré Sébastien Becker et Alexis Nollet, les gérants de Mobil Wood. C'est là que l'idée de cet écosystème et de cette ferme a mûri et que le projet a débuté*».
Ensuite, Claire Genet est partie du côté de Niort pour suivre des formations. « En même temps, je faisais mon business plan. Puis je suis revenue au début de l'année 2019 pour le début de la construction de la ferme ».
Quant à Saint-Bris-le-Vineux ? «*C'est le lieu de la construction de l'écosystème. Il fallait un endroit avec un espace suffisamment grand pour accueillir tout le monde* ».

Un système de parrainage des chèvres

Pour promouvoir son projet, Claire Genet avait mis en place un système de parrainage pour ses animaux : les chèvres, mais aussi les boucs et des poules pondeuses qui arriveront sur la ferme en 2020. Aussi, en offrant la possibilité de prendre des abonnements de fromages ou en participant à la journée de lancement début novembre pour la fête du parrainage «*les parrains et marraines pourront choisir leur animal ainsi que son prénom. Et avec l'abonnement fromage, ils pourront venir tous les mois chercher un fromage*», détaille-t-elle. Plus de 170 personnes ont participé et aidé à la concrétisation du projet.
L'activité débutera pour Claire Genet et sa ferme autour du 15 novembre. «*Le but est que ce soit viable économiquement. Socialement on va créer cinq emplois en cinq ans au niveau de la fromagerie. Et environnementalement, l'objectif est de n'avoir que des produits bios et locaux en magasin*». Un beau projet qui ne fait que commencer.

Christopher Levé
Claire Genet est à retrouver sur Facebook : claire.genet.716 et ferme.ulteria.
Contact : 06 82 65 04 41.



▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Régénérer ma vigne par le curetage.
Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03.86.94.26.37.
Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux.
Le 12 novembre. Contact : Louis Gabaud au 03.86.94.22.29.
Guide des bonnes pratiques d'hygiène – Perfectionnement.
Le 14 novembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.
Réussir la transmission de mon exploitation.
Les 14, 21 et 26 novembre. Contact : Sylvie Huyghe 03.86.94.22.16.
Signes de vaches.
Les 15 et 25 novembre. Contact : Jérôme Laviron (Alysé) 03.86.92.36.35.
Santé et reproduction du troupeau bovin allaitant : de la préparation à la mise bas.
Le 19 novembre. Contact : Catherine Bonin au 03.86.34.23.41.
Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie – Initiation.
Les 20 et 21 novembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.
Certiphyto DENSA primo-accédant – Grandes cultures.
Les 26 et 28 novembre. Contact : Jules Martin au 03.86.94.26.38.
Formation biosécurité porc.
Le 5 décembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.

Formations proposées par le Service de remplacement et la FDSEA 89 : Rédiger son document d'évaluation des risques.
Le 7 novembre. Contact : France Lahutte au 03.86.49.48.10.

Formations proposées par Bio Bourgogne : Approche globale de la santé animale pour réussir en élevage bio.
Les 26 novembre et 10 décembre, à Asquins. Contact : Aurélie Billon au 06.80.43.16.97.

Formation au certificat de transport d'animaux

Le CFPPA d'Auxerre La Brosse propose une formation au certificat de compétences pour le transport routier des ongulés et des volailles, catégorie bovins, ovins et caprins. Un certificat obligatoire pour pouvoir transporter des animaux à plus de 65 km du siège social de l'entreprise. La formation est de 14 heures pour une espèce et de 21 heures pour trois espèces. Trois journées sont prévues : le vendredi 13 décembre, au CFPPA d'Auxerre La Brosse sur la réglementation liée au transport, l'impact du transport sur les animaux, et la physiologie et le comportement de l'animal. Le mardi 17 décembre à la Cialyn, à Migennes et le jeudi 19 décembre, à Cruzy-le-Châtel (le matin) puis au CFPPA d'Auxerre La Brosse (l'après-midi) sur la manipulation et la contention des bovins, la mise en situation pratique, et les systèmes de contention. Cette formation a pour objectif de garantir le respect des exigences réglementaires en matière de santé et de protection animales, manipuler et transporter les animaux, et leur donner le cas échéant les soins appropriés. À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances est validée par une évaluation officielle sous forme de QCM. Elle peut être prise en charge dans le cadre du Vivea, d'Ocapiat et du CPF. Renseignements et inscriptions auprès du CFPPA au 03 86 94 60 20.

Réforme des retraites

Des propositions pour améliorer les futures retraites des agriculteurs

Le 28 octobre, Aude Fernandez, chargée de mission au service des affaires sociales de la FNSEA, était à Auxerre pour parler de la réforme des retraites et des propositions de Jean-Paul Delevoye (haut-commissaire aux retraites). Elle a aussi pris le temps de répondre aux questions concernant les retraites actuelles agricoles.



Aude Fernandez, chargée de missions au service des affaires sociales de la FNSEA, était à Auxerre lundi 28 octobre.

«*Il s'agit qu'un projet de réforme. Aujourd'hui, rien n'est arrêté définitivement*», débute Aude Fernandez, chargée de missions au service des affaires sociales de la FNSEA. Lundi 28 octobre, cette dernière était à Auxerre, devant une trentaine de retraités et d'actifs de la FDSEA de l'Yonne, pour parler de la réforme des retraites à venir et des propositions faites par Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites, concernant le monde agricole.

À l'heure actuelle, des discussions sont en cours pour une réforme des retraites qui devrait être votée courant 2020. Ainsi, Jean-Paul Delevoye propose de mettre en œuvre, dès 2025, un régime universel englobant les 42 régimes existants. «*Il s'agirait d'avoir un régime par points pour tous les revenus et une disparition des régimes actuels de base et complémentaire*», développe Aude Fernandez. Celui-ci serait commun aux salariés et aux indépendants et engloberait (pour le monde agricole) retraite forfaitaire, retraite proportionnelle et RCO (retraite complémentaire obligatoire), financé par les cotisations sur les revenus.

Aussi, Jean-Paul Delevoye préconise que chaque euro cotisé donne les mêmes droits à tous. Avec un système de retraite par points, le taux de cotisation retraite des chefs d'exploitation atteindrait à terme 28,12 %, comme pour les salariés, contre 21,11 % aujourd'hui.

L'âge du départ à la retraite est également évoqué. «*Si 62 ans resterait l'âge à partir duquel il est possible de partir en retraite, l'idée est de créer un âge pivot à 64 ans*», continue Aude Fernandez. Ainsi, les personnes travaillant jusqu'à cet âge continueraient de cotiser. Cela n'influerait pas sur les départs anticipés (carrières longues, pénibles ou inaptitude) qui seraient maintenus.

Une retraite minimum à 85 % du Smic

Autre point fort des propositions faites par Jean-Paul Delevoye : un relèvement de la retraite minimum à carrière complète à 85 % du Smic, soit 1 000 € par mois, commun à tous les Français. Actuellement, les retraites agricoles pour les exploitants à carrières complètes représentent 75 % du Smic, soit 895 € par mois (moyenne calculée sur 35 heures avec un Smic brut à 10,03 €).

Jean-Paul Delevoye propose que la réforme des retraites prévoie une logique de solidarité, qui représente aujourd'hui et dans le futur, environ un quart des dépenses du système (départs anticipés, droits familiaux et conjugaux, minima de pension, interruptions d'activité prises en compte…). Ainsi, des points gratuits seraient accordés et les pratiques des différents régimes harmonisés. Une majoration identique de 5 % par enfant (dès le premier enfant et quel que soit le rang de l'enfant) serait prévue.

Et, en matière de réversion, il est proposé que la retraite perçue par le veuf ou la veuve ne soit pas inférieure à 70 % de la somme des retraites que le couple percevait avant le décès.

Enfin, «*l'administration du dispositif par une structure chapeautant l'ensemble des régimes gestionnaires, dont la MSA*», fait partie des propositions de Jean-Paul Delevoye, développées par Aude Fernandez.

CHRISTOPHER LEVÉ



Une trentaine d'actifs et de retraités étaient présents pour discuter de la réforme des retraites et des retraites actuelles.

La FNSEA défend aussi les retraites actuelles

Lors de cet échange avec les présents, le sujet sur les retraites actuelles a été évoqué. La FNSEA soutient la réforme des retraites mais s'inquiète pour les retraités actuels non concernés par la réforme des retraites. «*La moyenne des retraites pour un chef d'exploitation à carrière complète est de 740 € par mois, contre 1 400 € toutes carrières confondues (complètes et incomplètes), en France*», indique Aude Fernandez. «*On se retrouve dans un profond décalage par rapport au reste de la population*». Aussi, la FNSEA aimerait voir la retraite minimum passer de 75 à 85 % du Smic pour les exploitants à carrières complètes (lire par ailleurs). Cependant, pour pouvoir faire des actions sur les retraites actuelles, «*cela ne peut passer que par un amendement dans le cadre de la réforme des retraites*», assure Aude Fernandez. Pour cela, il faut un projet discuté au Parlement.

Agriculture et viticulture

Cultiver le «*bon sens*» numérique

Le 15 octobre, la ferme expérimentale de Jalogny (71) accueillait une soirée autour de l'agriculture 3.0, signifiant que la profession a fait sa migration sur le web (1.0), a passé le cap des échanges numériques (2.0) et se dirige maintenant vers un troisième stade de développement digital. Afin d'anticiper au mieux cette future mutation complexe, les réflexions se doivent d'être larges et le plan d'actions aussi.



Aujourd'hui, le numérique (ou digital en anglais) peut se définir de façon assez large comme tout ce qui communique ou est contrôlé de façon électronique et informatique, sous forme de programmes et code binaire 0 et 1. Autant dire, de plus en plus d'objets… d'où la notion d'Internet des objets. En attendant l'intelligence artificielle (IA), sorte d'algorithme non programmé par un humain au final.

Avec le soutien du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a lancé cette réflexion globale autour de l'agriculture et du numérique. L'objectif étant de déterminer, à l'horizon 2022, les priorités et les orientations pour les usages à déployer sur le territoire. «*Ces réflexions doivent inscrire notre agriculture dans une forme de modernité saine*», cadrait néanmoins le président de la Chambre d'agriculture, Bernard Lacour devant la cinquantaine de participants. Histoire d'éviter dans la mesure du possible de subir une digitalisation sans en maîtriser les contours, laissant au bord de la route ceux n'ayant pas réussi à suivre la vitesse effrénée des innovations digitales. Pas de défaitisme pour autant, les chefs d'exploitation agricole sont plus connectés que les commerçants, artisans… montrent les études. Mais le combat est loin d'être gagné en termes de souveraineté numérique face aux géants du numérique (Gafa, John Deere, Monsanto…). Le directeur, David Barthe illustrait ce fait par la «*bataille de la distribution alimentaire*» entre les hypermarchés, le géant américain Amazon ou demain Alibaba, son équivalent chinois. Des multinationales s'entendant avec d'autres. À chaque fois, la cible est la même : «*nous autres consommateurs hyperconnectés qui avons besoin de réassurance sur l'origine, la qualité… des produits*», rappelait Aurèle Cordier, animatrice numérique du territoire au PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Faire du business sur un territoire

Si l'agriculture est donc concernée, elle n'est néanmoins pas aux avants postes de cette grande bataille mais en est pourtant à la base pour le secteur alimentaire. «*On travaille sur comment les agriculteurs vont s'approprier l'agriculture connectée, notamment pour améliorer leurs performances technico-économiques*», expliquait Didier Sauvage, pour la Chambre d'agriculture. Et pour cela, il faut s'intéresser «*non pas à la technologie mais aux usages*», rappelait Pascal Minguet du conseil régional Bourgogne Franche-Comté qui a connu l'époque du Minitel ou du Fax. Il expliquait que la Région a choisi de «*d'aller très vite*» sur ces sujets en s'appuyant « *et en les testant*» sur le territoire d'un PETR, en l'occurrence les 126 communes du Mâconnais. Car le « *territoire est le lieu central pour se connaître entre monde de l'élevage, de la viticulture, du tourisme, de la recherche… et faire du business* », insistait Didier Sauvage.

Gérer et partager les données

Quatre présentations venaient confirmer ces dires : Vitilab, la Ferme de Jalogny, J'veux du local et la Route 71. Cette dernière est une « *application* » web (progressive web app) – à mi-chemin entre site web et application s'installant sur un smartphone – lancée par le conseil Départemental et portée par l'Agence départementale du tourisme (ADT 71). « *Notre volonté était de relier les 150 communes viticoles pour que chaque touriste puisse créer son propre parcours et visiter d'autres lieux : patrimoine, événements…* », expliquait Charlotte L'Hermitte de l'ADT qui s'appuie sur une base de données centrale (Decibel Data). Un critère central car comme l'avait expliqué Christophe Cruz, de l'Université de Bourgogne, « *on vit un tsunami de données et on n'arrive pas à les exploite*r ». À sa hauteur, c'est dans un tel objectif de simplification et de centralisation qu'est conçu le dernier site web «*J'veux du local*» de la chambre d'Agriculture. « *Les clients sont perdus face à la multiplication des lieux de vente : marchés, magasins, caveaux, Amap…Chaque producteur peut créer une fiche et recenser tous ses circuits de distribution ici* », expliquait Clotilde Lacoste qui veut ainsi « *faciliter les mises en relation pour aller plus loin sur le référencement et l'organisation des circuits de proximité* », dont elle est en charge à la chambre d'agriculture.

Place était donné ensuite à deux autres programmes plus orientés vers la production. Le premier autour de l'élevage (bovin, ovin, caprin…) à la Ferme de Jalogny. « *Trop de capteurs, d'alertes… peuvent se transformer en enfer* », est conscient Julien Renon. Le responsable de la ferme travaille donc à adapter au système allaitant les boucles d'identification électronique avec accéléromètre, conçues à l'origine pour les élevages laitiers.

Attirer des jeunes

Ce n'est pas tout, Jalogny teste la mesure d'herbe (grass-hopper), les boucles électroniques avec pesées des auges automatiques ou encore un albédomètre « *pour répondre aux questions environnementales* ». Car c'est l'autre défi qui attend les professionnels. Mesurer et communiquer sur des données que les opposants à l'agriculture avancent sans fondements (un kilo de viande = 15 000 l d'eau…).

Le directeur, David Barthe présentait également le projet Vitilab qui comprendra un « show room élargi » des solutions en viti-viniculture. Un espace de coworking accueillera aussi des start-up qui pourront aller jusqu'au prototypage avec le Fablab (laboratoire de fabrication, souvent avec des imprimantes 3d) attenant.

« *La modernisation de l'agriculture avec le numérique doit se réfléchir dans son ensemble, au service de l'humain. Cette modernité saine doit permettre de redonner à l'agriculture ses lettres de noblesse et attirer des jeunes. C'est notre état d'esprit et notre mission* », concluait Bernard Lacour.

En bref

Se former en agriculture biologique en Bourgogne

Le programme des formations et actions techniques automne-hiver proposées par Bio Bourgogne vient de paraître.
Vous êtes agriculteur, futur agriculteur, salarié agricole ou porteur de projet en agriculture biologique, vous souhaitez vous former ou parfaire vos techniques bio, acquérir les bases d'un métier, développer vos compétences : Bio Bourgogne vous accompagne.
Nous faisons appel à des intervenants spécialisés : depuis les techniques de production, en passant par la commercialisation en restauration collective, jusqu'à la communication, les journées organisées vous permettront d'approfondir les thématiques au cœur de vos préoccupations.
Vous bénéficiez du savoir-faire de Bio Bourgogne, certifié Qualicert dans le cadre de ses formations Vivéa, et accédez à des formations de qualité finançables par les fonds de formation.
Le programme est téléchargeable sur le Portail de la Bio en Bourgogne :
http://www.biobourgogne.fr/se-former_27.php
et disponible sur demande : 03 86 72 92 20 - biobourgogne@biobourgogne.org

D'APRÈS COMMUNIQUÉ BIO BOURGOGNE



Bovins Croissance Bourgogne

Les nouveaux lauréats des «sabots» récompensés

La fédération Bovins croissance de Bourgogne vient de décerner ses trophées «*sabots*» aux meilleurs élevages de la campagne passée. L'occasion de mettre à l'honneur des exploitations cumulant performance, maîtrise des outils génétiques et rigueur technico-économique.



«lauréats sabots 2019» : De gauche à droite au premier plan : EARL Didier Touillon (sabot d'argent), Gaec Vincent (9ème régional), EARL Coiffu (sabot de bronze 21), Gaec de la Croix (sabot de bronze 58), Michel Bouchot (7è régional), Éric Thomassin (5ème régional) et LEGTA de Fontaine (2ème régional).

Le 1er octobre dernier dans l'Autunois, la fédération Bovins croissance de Bourgogne a remis les trophées «*Sabots*» aux dix meilleurs élevages de ce challenge régional. Instauré il y a une quinzaine d'années, ce trophée se décline depuis les départements jusqu'à l'échelle nationale. Des Sabots de bronze récompensent les meilleurs élevages de chaque département ; des sabots d'argent sont remis à chaque meilleur élevage de sa région et un sabot d'or met à l'honneur le meilleur élevage de chaque race à l'échelle nationale. Les candidats à ce challenge sont sélectionnés parmi les 724 élevages soumis au contrôle de performances en Bourgogne. Assuré par Alsoni Conseil Élevage en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, Bovins Croissance 21 en Côte-d'Or et Alysé dans l'Yonne, le contrôle de performances consiste en l'enregistrement des performances des bovins à travers des pesées et des évaluations morphologiques (pointages). Ces données chiffrées permettent d'évaluer le potentiel génétique transmis par les reproducteurs à leurs descendances. Ces informations sont calculées sous la forme d'index.

Croissance, qualités maternelles, productivité…

Les concurrents au challenge des Sabots doivent être suivis depuis plus de cinq ans, avoir plus de vingt vêlages par an, être connectés (liaisons génétiques entre individus), avoir au moins 60 % de leurs veaux pointés. Leur productivité et l'index de valeur maternel moyen du troupeau (IVMAT) doivent être supérieurs aux moyennes de la race. Le challenge des Sabots met en valeur les troupeaux dont les produits réalisent une bonne croissance avec un bon potentiel génétique des veaux sevrés, un bon niveau de qualités maternelles des mères, une bonne productivité numérique (un veau sevré par vache et par an). Le challenge fait en sorte de récompenser les élevages qui progressent le mieux (sur cinq ans) et il tient compte de la taille des troupeaux. Trois critères principaux issus des bilans génétiques sont retenus dans le calcul : la croissance exprimée par le poids âge type (PAT) à 210 jours ; la maîtrise des outils génétiques exprimée par l'IVMAT des mères et l'ISEVR des veaux ; la maîtrise de la conduite technico-économique indiquée par la mortalité des veaux et l'intervalle vêlage - vêlage (IVV).

Sabot d'argent pour l'EARL Touillon Didier

En race charolaise, 133 élevages (parmi les 700 suivis) entraient dans les critères de sélection du challenge régional des Sabots. C'est un élevage de Saône-et-Loire qui a remporté le Sabot d'argent 2019 en se hissant à la première place du classement régional. Il s'agit de l'EARL Touillon Didier de Palinges. C'est une exploitation charolaise de 270 hectares dont 80 de cultures pour 160 vêlages tous issus d'insémination artificielle. Toute la production est engraissée et le bon potentiel génétique permet de faire vêler deux tiers des génisses dès deux ans. Premier en Bourgogne, l'élevage de Didier Touillon est à la deuxième place du classement national. La deuxième place du classement régional est occupée par un autre troupeau saône-et-loirien, celui du lycée de Fontaines. Troisième régional, l'EARL Beau de Ligny-le-Chatel dans l'Yonne reçoit un sabot de bronze pour sa première place dans son département. Un sabot de bronze récompense de même le Gaec de la Croix à Pougny (58), quatrième au classement régional et premier parmi les élevages de la Nièvre. Suivent ensuite cinq élevages de Saône-et-Loire respectivement 5e, 6e, 7e, 8e et 9e au classement régional. 25e régional et titulaire du sabot de bronze pour son département, le meilleur élevage de Côte-d'Or est l'EARL Coiffu de Massingy.

Et les autres races aussi…

En race limousine, Didier Denardou de Saint-Martin-des-Champs dans l'Yonne est à la première place du classement régional. En race Salers, le meilleur élevage est le Gaec de l'Ile de Saint-Maurice-sur-Vingeanne en Côte-d'Or. Le meilleur élevage Aubrac de Bourgogne est le Gaec du Regain de Saint-Pierre-le-Vieux en Saône-et-Loire. Un élevage a également été récompensé en race Parthenaise : Christian Thaveau à Semelay (58).

724 élevages au contrôle de performances en Bourgogne

En Bourgogne, 724 élevages adhèrent au contrôle de performances Bovins croissance. Ils représentent un peu plus de 67 000 veaux nés par an pour une moyenne de 93 veaux par élevage.

À elle seule, la Saône-et-Loire compte plus de la moitié des élevages adhérents (396) pour près de 37 000 veaux nés. 86 % des élevages bourguignons adhérents à Bovins Croissance sont charolais. La seconde race allaitante de la région est la limousine (6 % des élevages) suivie des races Salers et Aubrac qui pèsent ensemble pour 4 %.

Classement régional	Élevage	Commune	Nombre vêlages	IVMAT	ISEVR veaux	IVV	PAT 210 jours	Mortalité
1er (argent)	EARL Touillon Didier	Palinges (71)	166	107,5	109,1	367	323 kg	3,9 %
2ème	Legta de Fontaines	Fontaines (71)	22	109,5	111,8	389	319 kg	8,7 %
3ème (bronze, 1er de l'Yonne)	EARL Beau	Ligny-le-Chatel (89)	99	106,7	106,3	375	345 kg	3,7 %
4ème (bronze, 1er de la Nièvre)	Gaec de la Croix	Pougny (58)	75	105,2	106,1	387	342 kg	6,3 %
5ème (3ème Saône-et-Loire)	Éric Thomassin	Ormes (71)	142	105,2	107,3	383	304 kg	4,5 %
6ème (4ème Saône-et-Loire)	Gaec d'Ocle - Dumout	Blanzy (71)	120	105,1	109,4	373	304 kg	1,6 %
7ème (5ème Saône-et-Loire)	Michel Bouchot	Curtil-sous-Buffières (71)	94	106,6	110,4	381	312 kg	6,5 %
8ème (6ème Saône-et-Loire)	Gaec Flagt-Doury	Varennes-Saint-Sauveur (71)	140	101,8	105	373	309 kg	3,2 %
9ème (7ème Saône-et-Loire)	Gaec Vincent	Rancy (71)	128	103	106	370	311 kg	6,6 %
25ème (bronze)	EARL Coiffu	Massingy (21)	58	103,7	104,6	371	339 kg	11,3 %





Parasites en élevage ovin

À vos prélèvements de crottes

Malgré la période de sécheresse, les parasites sont bien présents : strongles gastro-intestinaux et petite douve en particulier. Il est alors particulièrement utile de faire faire des analyses de crottes afin de choisir le produit à utiliser.



Compter 15 € pour une coproscopie de mélange réalisée au laboratoire.

Le mode de réalisation des prélèvements revêt une grande importance sur la fiabilité des résultats. Pierre Autef, vétérinaire praticien à Bellac (87) explique *«qu'à l'exception des crottes des agneaux de bergerie qui peuvent éventuellement être mélangées, tous les autres prélèvements effectués sur des ovins qui pâturent depuis plusieurs semaines doivent être réalisés en individuel. Compter 5 à 7 prélèvements pour un lot d'une centaine de brebis»*. Si les brebis sont à l'herbe, il est possible de collecter les crottes fraîches (c'est-à-dire encore chaudes) en les regroupant.

C'est le labo qui mélange les crottes

Les prélèvements sont acheminés le jour même, ou le lendemain au plus tard, pour analyse par un laboratoire (laboratoire départemental ou l'Alliance Pastorale) ou par le vétérinaire, en prenant soin de les conserver au réfrigérateur. Il est possible de réaliser une coproscopie de mélange qui est moins onéreuse (environ 15 € pour un lot). Mais c'est le laboratoire qui réalise les mélanges. Il reste impératif de prélever les crottes individuellement. Pour une recherche de grande douve, une analyse négative ne veut pas dire que le lot est forcément indemne.

Une prise de sang (sérologie) en mélange de 4-5 brebis pourra compléter le diagnostic.
Contactez votre vétérinaire ou votre technicien pour vous aider à analyser les résultats.

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

En bref

Élevages bovins La situation financière s'est dégradée en 2018

Les revenus disponibles des élevages laitiers et allaitants suivis par l'observatoire de l'endettement ont globalement reculé en 2018, d'après une étude de l'Idele publiée le 23 octobre sur 950 exploitations clôturant leur comptabilité en hiver. Pour les bovins lait et viande, les produits sont stables, mais les charges sont en hausse dans les quatre régions étudiées (Grand Ouest, Cantal, Dordogne et Saône-et-Loire). En lait, le revenu disponible recule de 10 à 30 % par rapport à 2017 (16 000 euros annuels par UTH familiale en moyenne). Les prélèvements privés sont *«toujours restreints»* (18 000 euros annuels), d'où une marge de sécurité *«inexistante»*. Constat similaire dans les exploitations allaitantes, avec un revenu de 15 600 euros, *«en baisse marquée dans le Grand Ouest (…) et en montagne»*. Seul le bassin allaitant historique connaît *«une petite hausse»*. En moyenne, les prélèvements privés atteignent 12 600 euros par UTH. En lait, 35 % des exploitations étudiées sont dans une situation *«critique»* (endettées à long et moyen terme et sans trésorerie) contre 16 % en bovins viande. Des difficultés particulièrement criantes dans le Grand Ouest, avec un élevage laitier sur deux et 42 % des fermes allaitantes dans ce cas. Tous ces résultats n'intègrent pas l'impact des sécheresses de 2018 et 2019.

Conjoncture Les exportations de broutards reculent sous l'effet de la sécheresse

D'après une note de conjoncture d'Agreste parue le 25 octobre, les exportations de broutards ont chuté de 11 % entre août 2018 et août 2019, à 74 000 têtes. Le service de statistique du ministère de l'Agriculture attribue ce recul à la *«sécheresse estivale»*, qui a provoqué une baisse de la demande des engraisseurs italiens. Résultat : *«un repli de 8 % des achats de bovins mâles français»* au sud des Alpes. *«Malgré l'offre d'animaux limitée dans les exploitations, la baisse de la demande à l'export pèse sur les cours»*, constate Agreste. Le cours moyen du broutard charolais (6 à 12 mois) atteint 2,83 €/kg vif en septembre 2019 (-0,9 % par rapport à septembre 2018, +2,4 % par rapport à la moyenne quinquennale). Sur les huit premiers mois de 2019, toutefois, les exportations totales de broutards *«dépassent de 1,1 % le niveau de 2018»*, tirées par la demande italienne, tandis que les ventes vers l'Espagne reculent. Toutes catégories confondues, les abattages totaux de bovins accusent un repli de 2,6 % en têtes (1,9 % en poids) en septembre 2019 par rapport à septembre 2018.

Chronique ovine

Des opportunités de pâturage à saisir

Les brebis ont la faculté de pâturer de multiples types de couvert, qu'il s'agisse de semis, de repousses ou bien de chaumes. Pour les prairies qui sortent d'une période de sécheresse, il est nécessaire d'attendre trois semaines après les premières pluies pour disposer d'un stock d'herbe suffisant à pâturer. Les dérobées peuvent être pâturées un mois et demi après la levée. Le sorgho fourrager peut être exploité six à huit semaines après son implantation sous réserve qu'il atteigne une certaine hauteur. Les variétés Sudan Grass présentent un moindre degré de toxicité et les brebis peuvent entrer sur la parcelle dès que le sorgho mesure 40 cm de hauteur. Pour les variétés hybrides, il est impératif d'attendre 60 cm. Un pâturage au fil est nécessaire pour limiter le gaspillage. Par ailleurs, les chaumes de sorgho grains peuvent être pâturés sans restriction. Il en est de même pour le moha.

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/Ciirpo)



Suite à une période de sécheresse, le pâturage des prairies peut reprendre trois semaines après les pluies.

PORTES OUVERTES 7 et 8 Novembre
2 JOURNÉES spéciales occasions
Financement spécial 3 campagnes à 0 %*
jusqu'au 30/11/2019


JOHN DEERE T660, 4x4
Année 2015, 950 h
Coupe 7,60 m, chariot
192 000€HT


LEXION 670, 4x4
Année 2012, 1 500 h
Coupe 7,50 m, chariot
139 000€HT


NEW HOLLAND T7040
Année 2011, 4 100 h
46 000€HT


JOHN DEERE 6140 R
Année 2012, 3800 h
AutoTrac
68 000€HT

VENEZ DÉCOUVRIR UN LARGE CHOIX DE TRACTEURS, TÉLESCOPIQUES, MOISSONNEUSES BATTEUSES, PULVÉRISATEURS, FENAISON...
Retrouvez toutes nos occasions sur : giacomelagri.com
* sous réserves d'acceptation du dossier 1ère échéance à 2 mois.
SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Communication

«*Agri Youtubeurre*» ou la réalité agricole en vidéo

Étienne Fourmont est éleveur laitier dans la Sarthe et «*Agri Youtubeurre*» depuis 2017. Sur sa chaîne, il présente chaque semaine en vidéo la réalité d'une ferme française. Une communication simple, directe et sans filtre qui a déjà conquis plus de 17 000 abonnés.



Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs qui ne vous connaissent pas encore ?
Étienne Fourmont : «*Je suis éleveur laitier dans la Sarthe. Je représente la cinquième génération d'agriculteur dans ma famille. Avant de m'installer, j'ai suivi un parcours classique en lycée agricole avant d'enchaîner par un stage de six mois en Nouvelle-Zélande*».

Comment êtes-vous arrivé sur les réseaux sociaux et sur Youtube ?
E.F : «*Je suis très présent sur Twitter depuis 2015. En tant qu'élu Jeunes agriculteurs (JA) national, je parlais beaucoup de syndicalisme. Puis sont apparus des messages anti-élevage de personnes ne connaissant pas l'agriculture. C'est là que j'ai commencé à expliquer mon métier. Mais avec le format de Twitter, les messages étaient trop courts. Cela devenait compliqué de bien communiquer. De là m'est venue l'idée d'utiliser un autre canal dans lequel je pouvais plus facilement faire passer mon message. C'est comme ça que je suis passé tout naturellement à la vidéo en créant ma chaîne Youtube sur laquelle je partage le quotidien de la ferme laitière française*».

À quel public s'adressent vos vidéos ?
E.F : «*Environ 80 % de mes abonnés sont issus du monde agricole, majoritairement des jeunes de 15-25 ans. Le reste, c'est le grand public. Dans tous les cas, j'essaie d'expliquer le plus simplement les choses, sans trop rentrer dans la technique. Il faut que ça reste accessible*».

Même les sujets plus sensibles ?
E.F : «*Oui, l'essentiel est de rester simple dans sa communication. Mais c'est vrai que lorsque je parle de l'écornage des veaux, ou de la pollution imputée aux élevages, je travaille plus mon sujet. Dans ce genre de situations, il faut faire attention à ce qu'on dit afin d'être inattaquable derrière*».

Depuis la création de votre chaîne Youtube en 2017, le nombre de vos abonnés ne cesse d'augmenter et vient de passer le cap des 17 000. Qu'est-ce qui, selon vous, explique ce succès fulgurant ?
E.F : «*Je dirais que c'est peut-être parce que je parle seul, dans ma ferme, en tant qu'un simple agriculteur qui veut vivre de son métier, et non pas en tant que syndicaliste dont l'image est souvent associée à des lobbys ou des entreprises. Du coup, il paraît malhonnête aux yeux de beaucoup de personnes. Pourtant, je suis aussi syndicaliste. Mais quand je m'exprime sur ma chaîne, c'est juste en tant qu'Étienne Fourmont, éleveur laitier et citoyen*».

Vous commencez à avoir une petite notoriété. Est-ce que cela modifie les objectifs que vous vous êtes fixés au départ ?
E.F : «*En effet, je sens bien qu'il se passe quelque chose autour de moi. Des médias m'interviewent, etc. Mais la célébrité ne m'intéresse pas du tout. Évidemment, plus mes vidéos génèrent des vues, plus je suis content. Cela veut dire que les messages que je veux faire passer se diffusent davantage. Tant mieux. Ma priorité reste de toute façon mon travail d'éleveur. La chaîne Youtube, c'est une passion. Tant que ça me plaît, je continue*».

Êtes-vous malgré tout victime de commentaires négatifs ?
E.F : «*J'ai quelques commentaires très agressifs, voire violents. Mais cela ne représente qu'un ou deux pourcents des commentaires que je reçois. Honnêtement, cela ne me touche pas du tout. Je pars du principe qu'ils sont ignorants. Et puis c'est largement compensé par les très nombreux commentaires positifs et encourageants que je reçois. Je reçois notamment pas mal de demandes de jeunes qui veulent savoir comment on fait pour devenir agriculteur. Ce genre de messages est une belle source de motivation pour continuer ce que je fais*».

Est-ce que vous vous êtes formé pour devenir vidéaste sur Youtube ?
E.F : «*Déjà, j'ai toujours aimé les montages vidéos. J'en ai fait pas mal pour des anniversaires et des mariages. Après, j'ai regardé beaucoup de vidéos de Youtubeurs célèbres pour voir comment ils filmaient, ils montaient et le rythme. À partir de là, j'ai essayé de m'en inspirer pour les miennes*».

Mais la plupart de ces vidéos sont scénarisées. Les vôtres aussi du coup ?
E.F : «*Quand je filme le travail du jour, je n'écris pas de scénario. Tout est spontané. J'explique ce que je fais comme ça vient. Pour des sujets plus approfondis, je prends le temps de réfléchir à mes angles de vue, à ce que je vais dire et comment. Si je veux être crédible sur des sujets sensibles, c'est essentiel que mon argumentaire soit béton et le plus sourcé possible. Du coup, c'est vrai, cela demande du travail en plus*».

Y a-t-il des sujets que vous n'avez pas encore abordés que vous souhaiteriez mettre en avant ?
E.F : «*Je pars du principe qu'on peut tout montrer. J'aimerais bien par exemple parler des traitements phytosanitaires, du glyphosate… Faire un vrai reportage en somme. Mais cela demande beaucoup de travail de recherche. Il faut être capable de citer ses sources et des études sérieuses pour être crédible*».

Comment faites-vous pour gérer cette charge en plus en plus de votre métier d'éleveur déjà très prenant ?
E.F : «*Disons que les nuits sont courtes ! (rire) Surtout avec le rythme que j'ai pris [N.D.L.R. : il diffuse au minimum une vidéo par semaine]. J'envisage d'embaucher quelqu'un pour travailler sur l'exploitation. Ça va me soulager un peu*».

Quel (s) conseil (s) donneriez-vous à un agriculteur ou à un viticulteur qui souhaiterait lui aussi communiquer efficacement sur les réseaux sociaux ?
E.F : «*Tu as un téléphone qui peut faire des photos et des vidéos, alors utilise-le. Par exemple, fais une photo par jour que tu publies sur Facebook. Explique ce que tu fais, comment tu le fais. Parle de ton métier, et sois factuel. Tout le monde peut faire ça*».

Même parler face caméra comme vous le faites ?
E.F : «*C'est vrai, ce n'est pas facile de se mettre en avant comme je le fais. Il y a des personnes plus timides que d'autres. Tout le monde ne pourra pas faire ce que je fais, ou ne voudra pas. Mais on a la chance d'avoir plusieurs réseaux sociaux complémentaires, avec plusieurs manières de communiquer. Il suffit de choisir celle qui nous convient le plus. L'essentiel est d'être présent d'une manière ou d'une autre*».

Pourquoi ?
E.F : «*Si on ne parle de pas de nous et de ce qu'on fait, qui le fera ? Je pense que le monde agricole en a de plus en plus conscience. Nous sommes dans une période où notre image est mise à mal par les grands médias. En parallèle, il y a un éloignement progressif qui s'est créé entre le monde agricole et les citoyens. Il y a quarante ans, tout le monde avait un membre de sa famille, proche ou moins proche, qui était dans l'agriculture. Cette période est révolue. Il faut que l'on recrée ce lien avec les consommateurs. Et les consommateurs sont sur les réseaux sociaux. Nous n'avons donc pas le choix : il faut y être. Et je suis persuadé que si l'on communique bien, nous avons la capacité d'insuffler un changement d'état d'esprit chez eux comme chez les politiques. Nous devons croire en nous*».

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS BERNARD



Démonstration à la Barotte

Les Ets Morisot ont présenté le nouveau semoir Kuhn Aurock



Les Ets Morisot, concessionnaires Valtra à Terrefondrée, ont organisé le 8 octobre dernier une journée de démonstration au lycée agricole de la Barotte à Chatillon (21). Organisé un peu plus tard dans la saison qu'en 2017, ce rendez-vous bisannuel a attiré près de 80 exploitations tout au long de la journée. La matinée a été consacrée aux interventions du Crédit Mutuel et des agences Gan de Chatillon et Bar/Seine, partenaires de cette journée. Les agriculteurs ont été sensibilisés au financement de leur matériel en crédit-bail et à l'assurance du risque fiscal. Le Gaec Houdan est également intervenu sur la conduite de son exploitation en TCS, un préambule à la présentation du nouveau semoir pour semis direct, le Kuhn Aurock. Le remplaçant du SD a été présenté au dernier SIMA. Disponible en 6 m, il reprend le pivot central de son prédécesseur. Ce dernier, entre le châssis et la barre de semis, garantit le suivi du relief et des courbes. Positionnées entre les disques ouvreurs et la barre de semis, les roues de transport sont complétées en option, par un train de roues sur toute la largeur, pour les itinéraires simplifiés. Ce semoir à triples disques combine deux disques ouvreurs et un élément semeur à double disque pour une implantation simplifiée ou le semis direct. Deux types de disques ouvreurs sont proposés : ondulés de 460 mm de diamètre pour intervenir sur sol préparé ou gaufrés de 430 mm pour découper les résidus et limiter les projections de terre. Le semis est assuré par deux rangées décalées d'éléments à double disque monté sur parallélogramme à 18,75 ou 15 cm d'écartement. L'Aurock est proposé en version à un doseur «R» (3500 l de capacité) ou deux doseurs «RC» (5000 l) permettant de mélanger deux espèces dans un même élément ou de les semer un rang sur deux, tout en gérant la profondeur de semis indépendamment. A noter qu'une 3ème cuve SH 1120 de 110l, Isobus et par injection dans le doseur, peut être ajoutée. Pour détruire les couverts végétaux, l'Aurock peut recevoir un rouleau hacheur à pression réglable. L'Aurock est compatible Isobus, proposé avec les terminaux CCI 50 ou CCI 1200.

L'andaineur à tapis Merge Maxx 950, conçu pour évoluer dans différents types de fourrages, même les plus fragiles, en conservant la valeur nutritive de la récolte, était également présenté. Destiné pour l'essentiel aux entrepreneurs, Cuma et industriels acteurs en production de fourrage, le Merge Maxx se distingue par la présence du windguard à rouleau qui se trouve à l'avant et en face du pick-up. Il guide le fourrage en le remontant et alimente ainsi de façon régulière le tapis. Le rouleau, situé à la base du windguard régule automatiquement sa position en fonction des volumes de fourrages se présentant face à la machine. Un andain régulier permet d'augmenter la vitesse de travail de l'ordre de 2 à 3 km/h ! L'andaineur à tapis est polyvalent et offre différentes possibilités de dépose de l'andain : dépose centrale, dont la largeur est réglable, dépose latérale ou bilatérale, dépose de deux andains (au centre et sur le côté).

Les gammes Valtra N et T étaient présentées. 3 types de transmission équipent ces tracteurs : Active à 5 rapports sous charge et des distributeurs commandés mécaniquement, Versu, à commandes électriques, et enfin Direct, la variation continue du constructeur finlandais, qui conçoit et fabrique ses tracteurs dans leur intégralité. L'accoudoir Smart Touch permet une personnalisation complète avec 12 fonctions programmables, l'enregistrement de profils utilisateur, et l'accès aux systèmes d'Autoguidage. Toutes les fonctions du tracteur sont à portée de main de l'utilisateur : un levier de commande multifonctions, des distributeurs à commandes électriques, des commandes de relevage arrière et de prise de force, un écran terminal tactile avec une interface de type smartphone et un panneau de contrôle.

Tombola Terres de Bourgogne :

Jean-Marcel Claudon de Menesbles remporte le panier de produits du terroir mis en jeu lors de cette journée.

BC Technique

Des matériels de désherbage mécanique développés à Arcy sur Cure



Créée sur la ferme familiale en agriculture biologique depuis plus de 20 ans, l'entreprise BC Technique, dirigée par Mathias Bounon, est surtout connue pour sa marque Hatzenbichler qu'elle importe et distribue sur toute la France. Depuis quelques années, la société développe sa propre gamme de matériels de désherbage mécanique sous le nom de Phenix Agrosystem. Pour faire face à son développement, BC Technique a fortement recruté, avec un passage en un an de 6 collaborateurs à 14 aujourd'hui et a investi dans un bâtiment de 2000 m² à Arcy sur Cure (89). La gamme Phenix de couleurs jaune et noir, se compose de bineuses de 3 à 12m, avec des écartements à partir de 15 cm, toutes équipées d'interfaces caméra jusqu'à 45 cm. Deux houes rotatives de 4,80 et 6,40 m sont aussi au catalogue. Le terrage hydraulique est proposé en option. Une gamme de tondeuses pour la vigne complète l'offre. Elles se caractérisent par un faible besoin de puissance hydraulique, seulement 18 l/mn, pour entrainer les 4 rotors (2 satellites et 2 rotors centraux). Ces tondeuses s'adaptent sur micro-tracteurs, enjambeurs ou chenillards et s'adaptent au terrain grâce à leur montage sur parallélogramme. Par ailleurs, une gamme de herses étrilles est en cours de développement.

Mathias Bounon prévoit de recruter encore 6 collaborateurs d'ici à juin 2020 pour arriver à plus de 40 salariés en 2025 et une évolution du CA de 5 à 17 millions d'€. Le bâtiment d'Arcy sur Cure sert au montage des machines dont la fabrication des composants est sous-traitée à des acteurs disposant d'un savoir-faire agricole de Bourgogne Franche-Comté et Pays de la Loire selon le cahier des charges imposé par BC Technique. Les machines sont grenaillées, apprêtées et peintes à Joigny. Le plan d'investissement prévoit le doublement de la surface de bâtiment pour le stockage et le chargement et la construction de 200 m² de bureaux.

Portes ouvertes aux Ets Février

Le magasin a déjà 20 ans !

La semaine dernière, les Ets Février, spécialisés dans le commerce de petits matériels, fournitures agricoles et équipement d'atelier, ont organisé deux journées portes ouvertes dans leurs locaux de Ménétreux le Pitois. 2019 marque une date anniversaire qui correspond aux vingt ans du magasin. Pour cette occasion, les principaux fournisseurs étaient présents : l'outillage électroportatif Hikoki, les remorques Mecanorem, les vêtements Dickies, les bottes Aigle, les lubrifiants Mobil, les nettoyeurs Karcher, l'outillage KS Tools et Granit, la soudure Difema. Cette entreprise familiale indépendante créée en octobre 1988 par Yves Février et son épouse Brigitte, a démarré son activité par un camion ambulant, avant de s'installer à Ménétreux onze ans après. Mylène et Rodolphe, les enfants, sont aux commandes de l'entreprise depuis 2011. Au fil des années, l'activité a évolué et aujourd'hui, la quincaillerie Février s'adresse bien sûr aux agriculteurs mais aussi aux industriels, aux particuliers et aux artisans. Trois jeunes sont venus remplacer les parents : Aude, vendeuse et également aux achats, Maxime au SAV et Manoël à la vente. Profitant d'une activité grandissante, le bâtiment a déjà été agrandi deux fois en vingt ans pour proposer aujourd'hui 600 m² de surface de vente et 300 m² pour le stock et les bureaux. Environ 550 clients se sont rendus aux portes ouvertes qui se sont déroulées dans une ambiance conviviale à l'image de la famille Février.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 29/10/2019	Bourg-en-Bresse 29/10/19	St-Christophe-en B. 23/10/2019	National 23/10 au 29/10/19
Vaches viande (V)	U	3,85 €		3,85 €	3,83 €
	R	3,30 €	3,35 €	3,60 €	3,47 €
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	3,05 €		-	3,05 €
	O	3,05 €	2,80 €	-	2,99 €
Vaches lait (L)	O	2,65 €	-	-	2,54 €
	P	2,45 €	2,20 €	-	2,32 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,42 €	4,10 €
	R	3,25 €	3,45 €	3,80 €	3,53 €
	O	3,15 €	3,00 €		3,13 €
Taureaux VML	URO	2,70 €	2,40 €	3,00 €	2,73 €

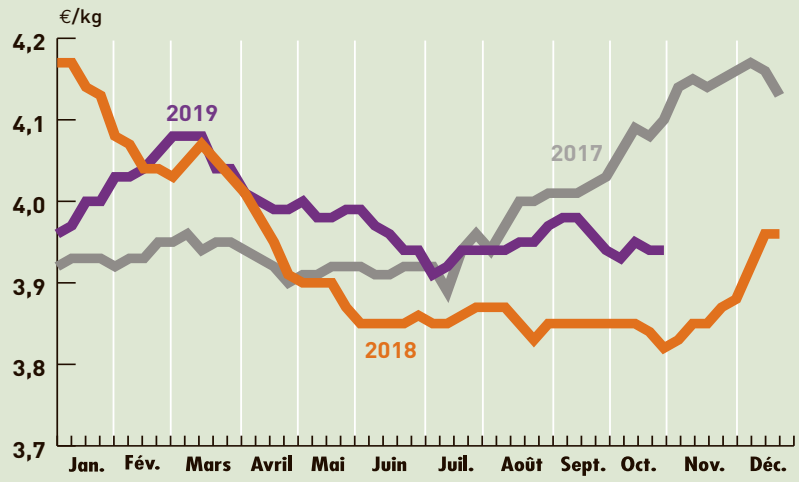
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 21/10/19 au 27/10/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,94 €	3,72 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,37 €	3,36 €	3,38 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,83 €	3,70 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,90 €	3,80 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,13 €	3,07 €	-	✍
Races lait	-	-	-	-	-	2,62 €	2,59 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,48 €	4,15 €	3,92 €	3,78 €	-	-	-

Tendance : Quorum non atteint. Application des cours du réseau.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **29/10/2019**

Effectif total: 508 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	350-400	2,70 €	3,09 €	2,79 €	-
		U	200-250	2,84 €	2,91 €	2,89 €	-0,11
			250-300	2,81 €	3,08 €	2,89 €	-
			300 -350	2,56 €	2,70 €	2,66 €	+0,05
			350-400	2,56 €	2,65 €	2,60 €	+0,04
			400-450	2,48 €	2,66 €	2,55 €	+0,07
			450-500	2,46 €	2,52 €	2,52 €	-
		R	200-250	2,81 €	2,84 €	2,83 €	-0,05
			250-300	2,54 €	2,77 €	2,68 €	-
			350-400	2,40 €	2,59€	2,49 €	+0,02
	F	U	200-250	2,79 €	2,92€	2,85 €	-
			300-350	2,57 €	2,80€	2,74 €	+0,08
			350-400	2,53 €	2,66€	2,62 €	-0,03
		R	200-250	2,59 €	2,68€	2,62 €	-
			350-400	2,56 €	2,58€	2,57 €	+0,17

BOUTARDS : L'offre est plus restreinte cette semaine et ne suffit pas à couvrir les besoins d'acheteurs plus nombreux. Les transactions sont régulières pour la France, l'Allemagne, et certains Pays Tiers, et obligent ainsi les besoins italiens à suivre la cadence. Les cours retrouvent leurs niveaux de mi-Octobre en regagnant les centimes perdus la semaine passée grâce notamment aux sujets FCO 4 et 8 vaccinés depuis plus de 60 jours.

LAITONNES : Forte demande en vaccinés pour l'Italie.

Effectif total: 68 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	U	300-350	-	-	-	-
F	U	350-400	2,13 €	2,47€	2,20 €	+0,04
		400-450	2,11 €	2,11€	2,11 €	-
	R	300-400	-	-	-	-

GENISSES DE 18 MOIS : Commerce aléatoire dépendant du rapport âge / poids.

Effectif total: 245 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX						
M	U	+ 500 kg	1,60 €	1,79€	1,69 €	-0,11
	R	+ 500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	2,35 €	2,52€	2,42 €	+0,12
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,81 €	2,118 €	1,96 €	+0,05
		5 à 10 ans	1,76 €	2,14 €	1,87 €	+0,02
		+ 10 ans	1,70 €	1,87 €	1,76 €	-0,01
	R	- 5 ans	1,67 €	1,79 €	1,74 €	+0,02
		5 à 10 ans	1,60 €	1,74 €	1,69 €	+0,03
		+ 10 ans	1,59€	1,671 €	1,64 €	+0,03
	O	- 5 ans		-		
		5 à 10 ans	-	-	-	
		+ 10 ans	1,40 €	1,59 €	1,49 €	+0,10
F	E	24 à 36 mois	2,35 €	2,57€	2,46 €	+0,01
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,32 €	2,11 €	-0,06
	R	24 à 36 mois	1,78 €	1,99 €	1,91 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Encore peu d'offre pour la saison, néanmoins quelques acheteurs supplémentaires sont présents, ce qui traduit une réelle demande. Les sujets sont pour la plupart bien préparés et les transaction sont rapides. Attention tout de même aux quelques animaux très maigres qui eux sont plus diffciles à placer. Les cours sont sur un rytthme correct depuis quelques semaines à causes des faibles sorties d'animaux.

TAUREAUX : Les cours cèdent quelques centimes suite à une moins bonne qualité du cru présenté.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/10/19 au 27/10/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,02 €	3,97 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,63 €	4,04 €	3,86 €	3,50 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,81 €	3,69 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,18 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,67 €	2,61 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,58 €	4,41 €	4,20 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 44/2019

Bovins de boucherie

Les transactions sont très calmes avec une demande réservée dans le domaine des viandes haut de gamme ou label, mais la rémunération de ces animaux reste relativement stable avec souvent des partenariats de longue date avec les éleveurs. Les tarifs se maintiennent, mais dans un commerce sans entrain dans les femelles Charolaises de qualité bouchère. Le recul de l'offre tend à stabiliser les prix dans les allaitantes de milieu de gamme (R). Les animaux de moindre conformation, légers ou trop maigres sont entraînés à la baisse par la chute des laitières et par la proportion importante de morceaux qui partent au hachoir. En réformes laitières, ce n'est pas la semaine écourtée qui pénalise le commerce, mais le manque de dynamisme des ventes dans le secteur aval. L'offre en minerai est abondante sur le marché européen, ce qui maintient une très forte pression sur les prix, sans que la profession ne puisse réagir face à des géants de l'abattage, de la distribution ou de la RHF. En jeunes bovins, le climat commercial ne peut se redresser sans un secteur export dynamique. Notre principal débouché est envahi de viande moins chère que la nôtre. Les JB de coupe travaillés pour le marché intérieur sont pénalisés par le prix des avants.

Broutards

Les engraisseurs italiens restent sur la réserve, mais le recul de l'offre observée sur de nombreux marchés permet un commerce plus fluide pour servir la Tunisie ou l'Allemagne dans les sujets vaccinés à plus de 60 jours, mais également sur la France. La demande espagnole est peu soutenue et se concentre sur des animaux vaccinés, avec des exportateurs qui en ont assez de financer les PCR pour les animaux non vaccinés. Le commerce est plus difficile sur les marchés où la vaccination n'est pas prépondérante et où la qualité saisonnière est souvent très commune. Dans les femelles, si les bonnes vaccinées restent recherchées et correctement valorisées, la situation est compliquée dans les ordinaires ou légères.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont en légère baisse, mais ils demeurent largement suffisants pour satisfaire la demande des intégrateurs français ou des exportateurs. Les tarifs restent sous pression avec un tri toujours sévère à l'entrée des centres d'allotement ou sur les marchés. Une grande partie des petits veaux reste dans les exploitations. Les transactions sont toujours compliquées dans les croisés laitiers ou mixtes avec une qualité commune et liée au choix de la facilité de vêlage dans les inséminations. Les tarifs se tiennent dans les bons veaux U viandés. ■ **Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 28/10/2019

Bovins (296)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
280 à 355 kg Broutards	790 - 980	2,62 - 2,80
365 à 455 kg Laitonnes	920 - 1120	2,42 - 2,53
290 à 330 kg Génisses 24-36 mois	800 - 860	2,54 - 2,69
590 à 695 kg Taureaux	1050 - 1490	1,77 - 2,14
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches légères	820 - 1500	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Apports de bonne qualité en broutards entrainant une vente plus rapide à des tarifs plus fermes en plus de 400 kg. Vente globale Cours fermes en femelles.
Commerce plus difficile en vaches maigres avec des invendus.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,42 à 3,64 E kg de viande. Peu d'apports. Cours inchangés.

Prochain marché le lundi 4 novembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/10/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 90 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	250 - 300	2,67 €	2,82 €	2,76 €	-0,02
			300- 350	2,58 €	2,82 €	2,71 €	+0,01
			350 - 400	2,51 €	2,62 €	2,55 €	-0,04
			400 - 450	2,41 €	2,43 €	2,42 €	-0,01
	F	U	250 - 300	2,48 €	2,68 €	2,52 €	-0,06
			300 - 350	2,36 €	2,68 €	2,58 €	-0,06

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/10/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 172 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

Vaches / Génisses :		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,66 €	2,29 €	1,86 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,68 €	1,94 €	1,76 €	-0,06
			+ 10 ans	1,31€	1,82 €	1,66 €	+0,02
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,86€	2,28 €	1,98 €	+0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 28/10/2019**

Ovins : 234	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	100 - 136	2,35 - 3,03
Brebis	25 - 96	0,39 - 1,20

Vente plus rapide et totale en agneaux à des tarifs plus fermes.Tarifs sensiblement maintenus en bonnes brebis, fléchissement dans les maigres. Aucun invendu.

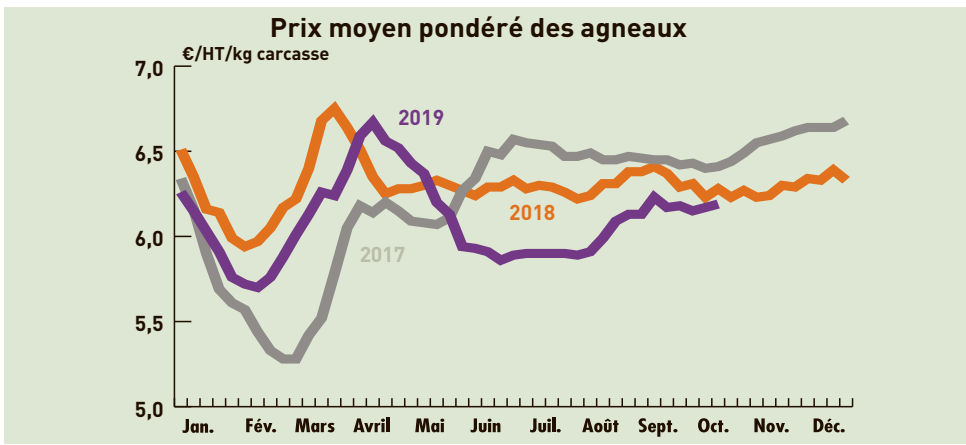
Prochain marché: le 12 novembre 2019, aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — *Cotations FranceAgriMer du21/10 au 27/10/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,83 €	6,22 €
Couvert	16 -19 kg	6,84 €	6,66 €	6,07 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,81 €	5,40 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))* *Cotations FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,19 €	6,33 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 21/10/2019 au 27/10/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,47	6,40	5,58	-	-	-	-
	Var.		-0,10	-0,05	-0,01				
	R	6,21	6,18	6,19	-	6,77	6,64	-	-
	Var.	0,08	=	-0,02		-0,02	0,02		
	O	-	-	-	-	5,98	5,83	-	-
	Var.					=	-0,11		
3 (couverts)	U	-	6,49	6,46	5,39	-	6,84	6,60	5,64
	Var.		-0,04	0,01	-0,04		-0,01	-0,01	-0,09
	R	6,16	6,22	6,19	5,43	6,83	6,66	6,36	5,49
	Var.	0,15	0,04	0,02	0,01	0,04	0,03	0,06	-0,04
	O	-	5,58	-	-	6,22	6,07	5,81	-
	Var.		0,30			-0,05	-0,12	-0,16	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,81	5,40	-
	Var.						-0,05	-0,12	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Malgré un commerce déplorable et des effectifs en baisse, le cours des agneaux se maintient. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

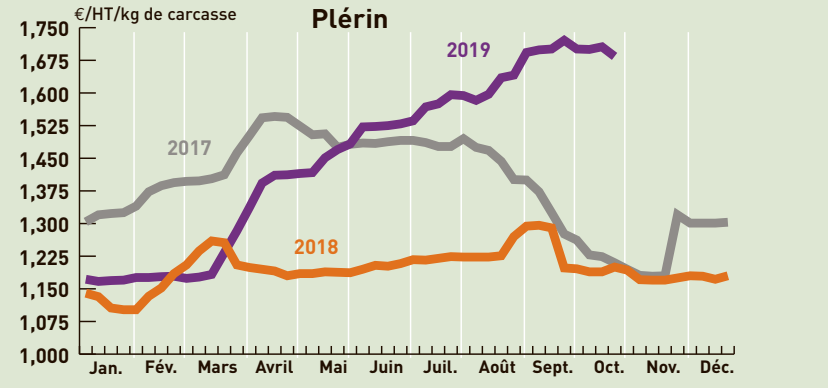
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 21 octobre 2019) :

«Pas de pire et pas de mieux. Marchés peu actifs. Meilleure orientation chez les femelles.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 161 porcs présentés) *Cotations du lundi 28 octobre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,684 €**



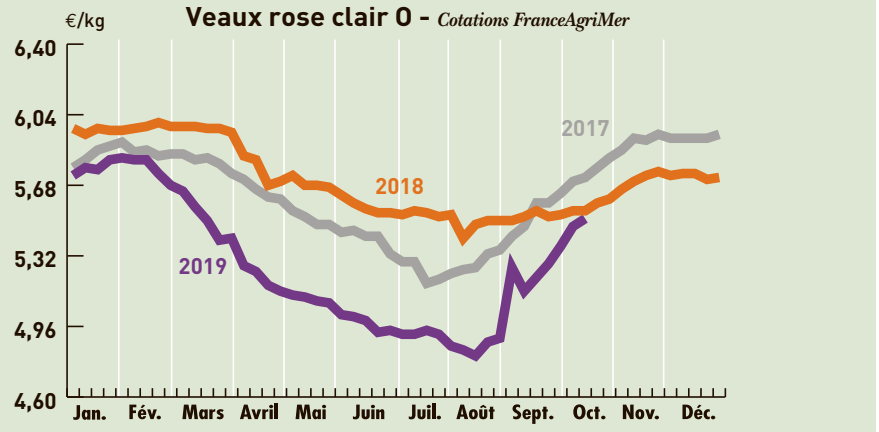
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 18/10 au 24/10/2019*

1,85 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,24 €		-
U	-	7,50 €	5,72 €	-
R	-	6,00 €	4,50 €	4,00 €
O	-	5,51 €	4,49 €	3,90 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	419	Cours reconduits, ventes toujours calme.
La Talaudière	510	Cours en baisse en toutes catégories. Les veaux légers n'ont pas de valeur commerciale.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	153	- 4
Femelles	87	- 2
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	80	- 1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 17 octobre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct. - déc.	170	V	C
	fourrager	oct. - déc.	165	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct. - déc	170	V	C
	fourrager	oct. - déc.	165	V	C
Aube/Yonne	BPMF	oct.-déc.	166,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	166,50	N	C
	fourrager	oct. - déc	158	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	147	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	147	N	C
Aube	62/63 kg/hl	oct. - déc	147	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	oct. - déc	150	N	C
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl	3 d'oct.	150	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct. - déc.	161	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		oct. - déc	150	N	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	oct. - déc	186	A	C
Yonne	fourrager	oct. - déc	182	A	C
Côte d'Or	fourrager	oct. - déc	189	A	C

Matériel

Tracteur

Portes ouvertes
Occasions les 7 et 8 novembre

- Tracteurs
 JD 6150R, 2 300 h, 2013
 JD 6830, 5 300 h, 2007
 NH T6030, 5 700 h, 2009
- Télesco JCB 536, 70 Agripro, 4 000 h, 2016
- MB JD S 560, 1 895 h, coupe 6,70 m, 2007

Toutes nos occasions sur giacomelagri.com

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes
Auxonne 03 80 27 08 00
giacomelagri.com

03 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6630, 2011 premium pont susp variation continue 6500h chargeur T10 mailleux 40500 euros TBE.
✆ **06 76 71 43 67**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

18 - Vds tracteur Goldini Cluster 70 RS, peu servi, 200 h, cause handicap.
✆ **06 75 20 51 76**

38 - Vends tracteur TZ235 autocommand, 3600 H, très bon état : 68000 euros HT
✆ **07 71 12 43 52**

38 - Vds roue 18/4/36 TBE pour Ford 4 ou 5000 pont avant complet pour Ford 4610 Ford super Major 4x4 freins, à voir 3500 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

54 - Recherche tracteur Mercedes MB, trac. en 6 cylindres, genre 1100, 1400, 1600, etc... Peu importe la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

69 - VENDS tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 410D)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - Agri rech. Fendt Vario 95-120 CV ou Massey pont + cabine suspendue.
✆ **06 81 58 46 05 ou 04 74 65 36 23**

69 - Cause retraite vends tracteur Valtra N174 2017 pont et Cab susp. 4 RM Power Shift Rel. AV 36 vitesses AV AR 170 cv. rev. OK
✆ **07 87 10 77 54**

71 - Vds tracteur Someca 750, avec cabine pneus 16.9 x 34, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

88 - Vds tracteur Deutz 450 4X4 9100 H avec bâti charg. Mx frein neuf bon état.
✆ **07 77 80 05 99**

Travail sol

26 - Vds charrue Durau 4 socs non stop Lames 16P GDG + chisel Amazone Cenius 3002 11 dents rouleau barres disques effaceurs le tout TBE cause arret culture
✆ **06 30 66 63 18 04 75 27 67 21**

Récolte

01 - Vos faucheuse Claas disco 210
✆ **06 76 38 25 03**

01 - Vos cause retraite faneuse Lely 7m70 très peu servie année 2017 neuve 8000 euros
✆ **06 26 94 75 70**

21 - VENDS moissonneuse batteuse TX36, 3 680 H, année 1992, 17 000 euros à débattrre (réf. 430C)
✆ **03 80 90 74 07 HR**



saveurs.agribourgogne.fr

Traitement

18 - Vends pulvé automoteur M44D Matrot, 3.000 l, rampe alu 24 m, bon moteur, 6.500 h, roues 18-34 et 12-52
✆ **06 86 67 31 83, heures repas.**

Epandage

01 - Vos épandeur fumier Gilbert 6T RB Riviere Casalis 126 L liage ficelle
✆ **04 74 69 37 18 hr**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 06 86 01 50 99**

Forestier

26 - Vds broyeur de branches sur prise de force 540 T capacité maxi 18cm machine très peu servie bon état livraison possible prix à débattre
✆ **06 85 88 11 09**

Agri. divers

13 - Achat Moiss Batt NH 8070 8080 TX 34 36 62 63,someca,laverda,JD Tracteur Fiat 8090 10090 11590 13090 14090 16090 18090 980 1180 1280 1380 Winber,MF Ford JD Cam poids-lourds en tous états
✆ **06 68 28 21 21**

21 - VENDS bétaillère 5.25 m., cloison int. barrières de côté, - semoir et herse rotative 3 m. (réf. 4202)
✆ **06 46 10 52 91**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 430B)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 440A)
✆ **06 30 11 59 25**



21 - VENDS cornadis 8 places, barrières 6 m., auges 4 à 6 m., - pulvé. carruelle 16 m., cuve 1 000 l, contrôle juin 2018 (réf. 4401)
✆ **06 46 10 52 91**

42 - Vds benne rock 8T- Faucheuse cond Fella- faneuse 6T+andaineur Vicon - Charrue trisocs Naud - Déchaumeur GB- silo 12m3 - rateliers - cuve GHR 2000L
✆ **04 77 28 61 35**

58 - Cause cessation VENDS : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, - vibro Kongskilde 5.50 m., - déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., enrouleur Irrifrance diam. 82, 260 m., - 2 remorques Monocoque 7,5 T., - bétaillière Renault DCI 140, caisse alu., année 2004 (réf. 44VB2)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

71 - Vds 70 mètres chaîne évacuateur carrée Miro + réducteur, 1.500 Đ.
✆ **06 74 24 10 17**

71 - Vds bol pailleur Lucas Spirmix Jet 140 de 2014, cessation laitière, TBE.
✆ **06 84 51 71 10**

71 - Cse retr vds remorque benne Maitre, 6 t, désileuse Kuhn 4560, ét. neuf, tract. John Deere 6115M, 1.250 h, faucheuse conditionneuse FC283, 2013.
✆ **03 85 55 41 73 H. R.**

71 - Cause retraite vds tracteur Deutz Agrotron 130, 5.400 h, clim., pont avant cabine suspendue, relevage, prise de force avant, pailleuse Jeantil PR2000, 2 vitesses.
✆ **06 88 16 04 97**

89 - Vds benne 8 t. Brimont P.A., flèche ressort compresseur, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

38 - Vds abreuvoirs (Labuvette) + sangles attachées.
✆ **06 74 57 49 12**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds camion Renault S130 TBE entretien suivi, année 1986, 4T , caisse frigo Hayon 5500 euros HT
✆ **06 73 01 53 15**

42 - Vds C15 diesel année 2004 145 000 Km
✆ **04 77 54 38 41 HR**

67 - Vds Iveco 7t ttes options moteur 180ch, 21 000km, 36 000 euros HT + citerne lait 3.200l 7 000 euros HT ou l'ensemble 40 000 euros HT. Cause arrêt.
✆ **06 82 75 75 23**

Tourisme

74 - Vds Dacia dokker 115ch 1ère main 2016, BE, 45200 km, idéale pour marché, attache, 4 roues neige.
✆ **06 75 99 4142**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vos luzerne bio enrubannée 180Đ ht la tonne prix départ
✆ **06 08 09 22 22**

01 - Vos 35 balles rondes foin 2019 120x120 départ Ain
✆ **06 12 45 47 18**

01 - Agri vd luzerne foin et enrubannage ttes coupes 180 Đ départ + livraison / conventionnel / C2
✆ **06 08 65 61 75**

26 - Vds bois de chauffage sec coupe à 30-40 cm ou en barre de 1M, livraison possible selon quantité, prix allant de 50 à 60 euros le stère suivant LG
✆ **06 85 88 11 09**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vds foin récolte 2019 AOP Comté excellente qualité. Laisser message si répondeur.
✆ **03 84 72 75 46**

42 - Prod Vds maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vends paille / Luzerne en bottes carrées 120x70 / Enrubannage Méteil. livraison possible.
✆ **06 88 68 81 38**

Fourrage

01 - Vos foin et paille bonne qualité bottes carrées secteur Villars les Dombes
✆ **06 87 02 46 58 ou 04 74 42 88 03**

01 - Vos foin de prairie naturelle en bottes rondes bonne qualité possibilité de livrer
✆ **06 32 37 22 78**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf 430E)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

70 - Vends foin certif AB, botte carrées 70. Prix à débattre.
✆ **06 82 34 19 31**

74 - Vends enrubanné regain en balle ronde - Vends en moyenne densité : luzerne, foin et regain.
✆ **06 66 57 06 20**

Bât. Pro.

26 - Vends à La Laupie, à 7 km de Montélimar 1 bâtiment commercial (bureaux, vestiaire, magasin, stockage, atelier), TBE de 1130 m² sur environ 1 hectare de terrain clos. Possibilité agrandissement. Contactez-nous pour plus de renseignements
✆ **07 61 45 18 60**

Propriété

57 - Vends exploitation horticole avec maison habitation, matériel horticole, serre tunnel, rempoteuse, motteuse, chaudière.
✆ **03 87 01 76 49**

Terrain

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière 130 à 160 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

69 - URGENT recherche terrain à louer ou acheter secteur autour de Sarcey, Trévoux et St Laurent d'Agny, 15 à 6 Ha plat maisons éloignées. COMPENSATION FINANCIERE TRES INTERESSANTE.
✆ **07 70 47 79 27**

69 - A louer de préf ou à vendre 4,25 Ha de vignes sur St Romain de Popey AOC Beaujolais.
✆ **04 74 05 63 35**

Divers

26 - Vds XM Citroën 1990 185000 kms contrôle OK TBE 2000 euros à débattre - Cherche bac à vendange 4x2x0.80 en bon état
✆ **04 75 53 64 22 hr**



38 - Vds une ânesse très gentille montée pucée + vends un râtelier + achète un petit tracteur.
✆ **06 87 84 57 39**

42 - Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

42 - Vds cse retraite vache Abondance au lait accepte les veaux + charrue Huard 3 socs.
✆ **06 58 28 25 52**

84 - Vends à Orange 40000 euros grotte 140 m² ventilation mécanique idéale garde ou vieillissement vin ou entrepôt.
✆ **06 72 78 07 97**

Location

Agricole

42 - Ferme 38ha avec maison habitation à transmettre en location (fin décembre 2020). Idéale pour projet vente directe.conversion agri bio possible rapidement. Située à Neaux (15 km de Roanne) 600m d'altitude. Actuellement ferme ovine en sélection (200 brebis race Rava). précédente activité complémentaire de volailles fermières. Propriétaires voisins avec projet de gites ruraux
✆ **06 75 88 70 80**

Animaux

Bovin



15 - Vds 8 vaches salers pleines du salers + 1 taur salers 3 ans nais. Gaec du Buisson + 1 taur salers 18 mois, origine Vantal + 2 génis. 18 mois + 4 génis. 10 mois, le tt HBS, IBRA.
✆ **06 43 22 56 17**

PORTES OUVERTES
Les 08 et 09 novembre
VENTE veaux et 18 mois HBC
Toutes garantie sanitaire
Gaec PETIT
89110 Merry la Vallée
06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52

18 - EARL Breton vds choix de 6 taureaux charolais, de 18 mois, HBC, nés de mars à juin 2018, avec qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - A vendre vaches normandes gestantes.
✆ **02 48 79 38 94.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - 5 élevages de l'association charolais Val d'Aubois ouvrent leurs portes le 11 novembre 2019. Ils vous invitent à découvrir la descendance des différents achats de l'association (crée il y a 20 ans), et notamment les produits de leurs trois dernières acquisitions Bismarck, Héritier et Lascar (Super prix d'honneur Moulins 2015). Elevages participants :
✆ **Gaec Monseau 18350 Croisy, tél. 06.16.55.49.47**
Gaec Minard 18600 Neuvy le Barrois, tél. 06.10.44.58.37 ;
Gaec Combette 18600 Augy sur Aubois, tél. 06.12.91.70.83 ;
EARL Tramesson 18350 Charly, tél. 06.10.91.41.94
Gaec des Durantons 18350 Ignol, tél: 06.08.60.82.51.

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - VENDS cause retraite bonnes vaches charolaises pleines pour novembre, décembre et janvier (réf. 4302)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - VENDS 3 reproducteurs charolais de 10 mois, père né à Recey sur Ource, visibles à la ferme, qualités maternelles, croissance, docilité. EARL Boccard - Montigny-Montfort (réf. 4301)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Cause retraite VEND cheptel Salers, - vaches suitées 1er veau, - 7 vaches adultes pleines, cheptel INDEM IBR (réf. 44VB4)
✆ **06 07 02 44 65**

38 - Prends bovin en pension saison hivernale 2019/2020.
✆ **06 73 50 67 43 HR**

EARL PAPONNEAU
Les Garnières NOUVELLE ADRESSE
58240 St Pierre le Moutier
06 87 70 13 84
VENDS
20 génisses charolaises HBC de 1 an - 20 génisses de 2 ans - 15 génisses pleines - 30 vaches pleines - 7 mâles de 2 ans et 10 mâles de 1 an

38 - Elevage Montbéliard vends VL en production 8000 kg toutes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78**

42 - Vds velles Salers IBR A troupeau docile.
✆ **06 78 64 18 59**

42 - Vds 10 taureaux Charolais 1 à 2 ans HBC livraison assurée Gaec LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vds 5 taureaux charolais 18 mois très bonnes origines ttes garanties sanitaires
✆ **04 77 65 20 85**

42 - Vds lot de génisses Salers 3 ans

CHAROLLES Grand Concours Reproducteurs H.B.C

Les 8 et 9 novembre 2019 - ENTREE GRATUITE !
Confrontation de près de 650 bovins
La qualité au rendez-vous
Un concours de renommée de très haute qualité
100€ offerts à 2 acheteurs de repros sur le site
Vente amiable - Repas sur place le midi - Rens. Ste Agric Charolles: 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr



terme début février ind IBR dociles ayant été attachées
✆ **06 33 04 99 64 le soir 19h**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Cause cessation définitive VENDS - 20 vaches pleines, - 25 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

69 - Vends taureaux charolais 22

PORTES OUVERTES
Les 06 et 07 novembre
VENTE taureaux HBC 18 mois, adultes, veaux de l'année
Gaec BESSON
Nioux 58370 SAINCAIZE - MEAUCE
06 79 78 09 31

mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

69 - Vds 2 génisses MO vèlage prévu décembre + 1 génisse MO de 3 semaines.
✆ **06 08 41 10 81**

69 - Cause cessation vends 4 vaches allaittantes limousine, 1 mâle limousin 11 mois pour la reproduction gêne sans corne et génisses.
✆ **04 78 81 85 79 HR**

71 - Élevage charolais HBC vd 40 taureaux 20 mois, repro, 15 génisses 18 mois, 10 génisses 30 mois pleines, 40 laitonnes, le tout HBC, TB origine et qualité, vidéo sur gaecbonnot.free.fr, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élevage limousin vd pour la reproduction taureaux de 12 à 18 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vds TB taureaux reproducteurs charolais, HBC de 2 à 3 ans, indem, IBR, G.S.
✆ **06 07 57 55 40**

74 - Vend taureau Salers, 20 mois, calme, 1 200 Đ
✆ **06 80 25 00 94**

74 - Vds cause cessation génisses pleines et taureaux charolais - Possible pension jusqu'à fin 01-2020. IBR et FCO ok.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Vends Charolais HBC : taureaux 18 m - mâles 2019 - génisses, vaches, TGS. Livraison poss. Gaec CADOUX
✆ **06 89 18 05 87**

Ovin

15 - Vends (cause retraite) troupeau brebis BMC, 170 mères.
✆ **06 38 65 29 21 ou 04 71 23 53 89**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

58 - VENDS agnelles Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy - 58330 (réf. 44VB1)
✆ **03 86 58 36 05**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

88 - Vds béliers, brebis, agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires livraison poss. Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

Porcin

42 - Vds porcs fermiers plein air nés et élevés à la ferme plus d'un an, 2.30 kilo vif péres Duroc, viande persillée, de 150 à180 kilos uniquement des mâles castrés
✆ **07 60 16 19 55**

Offre

Emploi

25 - GAEC à 3 associés en lait AOP recherche un associé cause retraite, bonne situation.
✆ **06 31 29 91 28**

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Le CFPPA du Morvan
Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole, RECHERCHE
UN(E) FORMATEUR(TRICE)/ ANIMATEUR(TRICE) EN AGRICULTURE

Vos missions :
- Animation et interventions dans des modules de formation en accompagnement et analyse de projets en agronomie, technique en production végétale (maraîchage, grandes cultures...)
- Participation à la coordination de dispositifs de Formations Adultes (BP REA orienté Agriculture Biologique)
- Accompagnement des porteurs de projets (notamment hors Cadre Familiaux, agriculture biologique) Création de ressources pédagogiques (dont en Formation Ouverte à Distance)
- Vous pourrez être amené à participer ou à animer des projets de développement du territoire et/ou l'agroécologie.

Profil :
Bac+ 3 minimum
Bonnes connaissances du milieu agricole et de l'environnement La connaissance des systèmes de commercialisation est un plus. Capacités d'Organisation, d'Autonomie et de Rigueur. Maîtrise de l'Outil Informatique indispensable Motivation pour le travail en équipe. Permis VL exigé

Conditions :
Poste à pourvoir dès que possible
CDD temps plein (contrat jusqu'au 31aout 2020 avec possibilité de renouvellement) Statut d'Agent Contractuel de droit public (équivalent cadre A de la fonction publique)

Notre Centre :
Le Centre de Formation est basé en plein cœur du Morvan. Il accueille chaque année environ 500 stagiaires. Ses activités sont réparties sur :
- l'orientation, l'accompagnement à la qualification,
- la remise à niveau, la préparation de concours,
- la formation continue et qualifiante pour adulte en agriculture, animation, service, tourisme.
- Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire et dynamique de 25 permanents.

Modalités de Recrutement :
Candidature par lettre de motivation et CV à adresser par mail à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr ou par courrier à l'adresse suivante: Cfppa du Morvan - Rue Pierre Mendès France 58120 Château Chinon

Vous préférez pousser des portes plutôt que d'attendre qu'on vous les ouvre ?
Et si vous deveniez collaborateur d'une entreprise « Made In France » experte de la nutrition du sol, du végétal et de l'animal ?
Commerçant dans l'âme, vous êtes orienté résultat et vous aimez le relationnel.
Très autonome, vous êtes également organisé, curieux et observateur.
Vous êtes issu du milieu agricole et comprenez l'environnement des agriculteurs.
Vous avez minimum 4 ans d'expérience professionnelle.

Devenez **Attaché Technico-Commercial H/F** chez Timac AGRO, leader de la nutrition végétale et animale en intégrant le parcours d'accompagnement « Audace ».

recrutement.audace@roullier.com

Timac AGRO International — Audace

Service

58 - Jeune retraité, sélectionneur de bovins charolais, ayant obtenu de nombreux trophés propose son expérience à éleveur (se) désirant réussir dans cette discipline (réf. 44VB3)
✆ **06 31 81 55 69**

PETITES ANNONCES
legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

FIN DE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLISSEMENTS ROUSSELET

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : LE PETIT ETANG,
21330 VERTAULT
318 965 027 RCS DIJON

Le 28 septembre 2018, l'AGO constatant que la société ne dépassait pas les seuils imposant la nomination d'un commissaire aux comptes a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société INTERCOMEX, 2B rue Veuve Bénard Bodié 10 600 LA CHAPELLE ST LUC, commissaire aux comptes titulaire et celui de M. Christophe MONTIER, 14-16 rue Gutemberg 51100 REIMS, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

AL214425222

SUCCESSION

Société Civile Professionnelle
«Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (21000),
16 avenue Victor Hugo

Suite au décès de Monsieur Raymond JACQUIN, prêtre retiré, célibataire majeur, né à DIJON (21000), le 27 juin 1921, survenu à FONTAINE LES DIJON (21000), le 25 février 2018, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL214425234

AVIS

TRANSPORT SANITAIRE 21
SAS à capital variable
au minimum de 500 €
9 rue du Marché
21210 SAULIEU
RCS DIJON En cours

AVIS COMPLEMENTAIRE

Dans la suite de l'avis publié dans le journal n°1549 du 18 octobre 2019 (édition 21) concernant la création de la société TRANSPORT SANITAIRE 21, il est ajouté que les premiers membres du conseil d'administration désignés pour une durée de 3 ans sont :

- SARL AMBULANCE TAXI ROSE, au capital de 10 000 €, siège social au 9 rue du Marché 21210 SAULIEU, RCS DIJON n° 420 417 966
- SARLU AMBULANCE TAXI A4, au capital de 150 000 €, siège social au 20 rue des Ardennes 21000 DIJON RCS DIJON n° 813 420 155
- SARL ALLO ALMA, au capital de 40 000 €, siège social au 34 rue de Cramont 21400 CHATILLON SUR SEINE, RCS DIJON n° 503 358 004
- SARLU EURL E. BUATOIS, au capital de 7 622 €, siège social au 60 rue Henri Challand 21700 NUITS SAINT GEORGES, RCS DIJON n°391 970 498
- SASU CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS, au capital de 7 800 €, siège social au 2 rue de la Perdrix 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, RCS DIJON n°503 184 236
- SARLU DEROSSI, au capital de 23 000 €, siège social au 12 rue du Paquier 21600 LONGVIC, RCS DIJON n°404 538 639
- SARLU AMBULANCE PUCET LAURENCE, au capital de 5 000 €, siège social au 15 rue de DIJON 21110 GENLIS, RCS DIJON n°478 204 381

Pour avis.

AL214425215

NOMINATION

MENUISERIE RENOVATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
7 bis rue Gay Lussac
21300 CHENOVE
810 870 824 rcs DIJON

Par décisions du 17 octobre 2019, l'associée unique a :

- Nommé la société DORAS, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social 6 rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 015 851 793 aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Olivier MILLION-PICALION, Président démissionnaire,
- Pris acte de la démission de Monsieur Bouchaïb EL OUAHIDI de ses fonctions de Directeur Général, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis

AL214425199

AMORA MAILLE SOCIETE INDUSTRIELLE

SAS au capital de 24.598.397 euros Siège social : ZI de la Norge 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR 311 641 229 RCS DIJON Lors de la décision de l'Associé Unique du 1er octobre 2019 il a été décidé de nommer en qualité de Président, à compter de ce jour, M. Serge DUCLOUX demeurant 3 rue René Hirschler 67000 Strasbourg, en remplacement de Mme Danièle OULE dont les fonctions cessent à la même date.

AL214425200

CESSION DE PARTS

AVIS DE MODIFICATION

Société « ESCAL2306 »
SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 3 rue du Muguet
(21800) NEUILLY LES DIJON
RCS de DIJON SIREN N° 830 267 126

Suivant acte reçu par Me Arielle BONNOTTE, Notaire à DIJON, le 18/10/2019, Madame Sandrine Jackie Colette MERCIER, née à DIJON (21000) le 23 mars 1978, devient co-gérante de la société. Madame Estelle Georgette Marguerite DUPORT, née à DIJON (21000) le 23 juin 1978, demeure co-gérante. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON. Pour avis et mention.

AL214425235

TRANSFERT DE SIÈGE

PGF Avocats
6, rue Frédéric Rosa
13090 Aix-en-Provence

3D CONCEPT

SAS au capital de 2000 ? Siège social : 14B Avenue de Valdonne, 13013 Marseille 842 162 679 RCS de Marseille En date du 23/09/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société 33 route de Seurre, 21200 Beaune, à compter du 23/09/2019Président : M. CASSAR Franck, demeurant 14B Avenue de Valdonne, 13013 Marseille Radiation au RCS de Marseille et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL214425207

MODIFICATION DE CAPITAL

HELGI MOQUETTE

SARL au capital de 40.000 €
Siège social : 6 Rue Gay Lussac
(21300) CHENOVE
379 418 445 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 SEPTEMBRE 2019, le capital social a été réduit de 37.500 € pour être ramené de 40.000 € à 2.500 €.

AL214425205

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

HOTEL GRILL DE BEAUNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.453.000 euros
porté à 1.953.000 euros
Siège social : La Berthelotte Levernois
21200 BEAUNE
RCS DIJON 313 989 493

Par décision du 14 octobre 2019, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 500.000 euros par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et élévation de la valeur nominale des parts sociales de 2.906 euros à 3.906 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1.453.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 1.953.000 euros

Pour avis

La Gérance

AL214425220



AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/10/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BAULME-LA-ROCHE: Terre - Classification urbanisme : Carte communale - zone non constructible

22 a 20 ca - Champ coteau: A-51 - Les charmes: A-9

PANGES: Terre, Landes, Bois taillis - Classification urbanisme : PLU Zone A

5 ha 14 a 92 ca - En tanniere: ZC-57-58(A)-58(B)-58(C)-58(E)-58(F)-58(DJ)-58(DK) - Les craisaniers: ZH-7

PRENOIS: Bois, landes, Terres - Classification urbanisme : RNU

14 ha 92 a 34 ca - Champs longes: I-157 ZL-61[55] - De la rente: ZB-103[24](J)-103[24](K) - Dessus des lavieres: ZO-3-4 - Devant les planches: ZB-101[23](J)-101[23](K) - La brosse: AI-1 - Le bois des essarts: AE-395

- Le bois des pres: AE-310(B)-327-328-329-336 - Le bouchot martin: ZI-5 - Le chaussou: H-74 - Le plain des mulieres: H-153 - Les charoilles: ZK-26 - Les chenevieres: ZB-94-96 - Sur la combe au four: ZI-16(A)-16(B)

- Sur la combe du pigeon: ZN-10-12[36]

MOREY-SAINT-DENIS: Parcelle de terre à vigne située en aire d'appellation AOP Coteaux Bourguignons - Classification urbanisme : PLU Zone A

15 a 84 ca - La prairie: AK-104[85]

BOUIX: Bois, lande - parcelles ZM 8, ZN2, ZN114 et ZN115 : AOC Crémant - RNU

4 ha 15 a 55 ca - Derriere le four: D-400-403-408-412-415 - En besilley: C-269-271-277-278-279-281-283-287-289-293-295-297-298-300-305-310-312-321-322 - En broisseau: D-422-469-474-476-477 - En mangon: C-23-24(C)-26(B)

- En masoux: ZM-8 - L alouette: ZN-2-114[20]-115[17] - La pic: C-60-80 - La pouchotelle: D-486-487

LAIGNES: Pré - PLU, zone N

22 a 40 ca - Le cheminion: H-153

BEAUNOTTE: Pré - RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 08 a 50 ca - En mortereau: C-704(J)-704(K)

QUEMIGNY-SUR-SEINE: Pré, terre, lande bois - RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

37 ha 70 a 16 ca - Chavanne: ZK-7(J)-7(K) - Cosne: E-691[531] - L etang: A-550[15] - La brosse: ZK-12(A)-12(B)-13 - Le plein des tombereaux su: ZX-3(A)-3(B) - Quadry: ZI-12(A)-12(B) - Revinson: ZO-4-5(J)-5(K) - Sous la grande roche: ZL-36[17](J)-36[17](K)

- Sur l etang: ZM-13(A)-13(B) - Sur le moulin: ZM-3 - Vers le bois: ZY-10(J)-10(K)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

BRAIN : Pré, terre – Classification urbanisme : RNU

9 ha 47 a 33 ca -'Le devant du matelois': B- 317- 318- 320- 321- 323 - 'Le village': AB- 36- 37- 85 - 'Les champs du meix': B- 226- 227- 228 - 'Les chps derriere la chape': B- 220- 221- 222- 223- 224- 225 - 'Sur le pre soignon': B- 217- 218- 219

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/11/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214425233

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

SARL PRISCA

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 245 euros
porté à 200.000 euros
Siège social : Le Pré Neuf,
21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 328 800 644

Par décision du 14 octobre 2019, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 184.755 euros par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et élévation de la valeur nominale des parts sociales de 15,245 euros à 200 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 15.245 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 200.000 euros

Pour avis

La Gérance

AL214425221

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 06/09/2019, relative à la SAS SARMENERGIE, il fallait lire : «Siège social : 80 route nationale 74 - 21700 VOSNE ROMANEE».

AL214425206

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Mikaël LERCH
Notaire à RECEY-SUR-OURCE
(21290)
8 Place de l'Hôtel de Ville

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du C.civ)

Suivant acte reçu par Maître Mikaël LERCH, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Mikaël LERCH , notaire associé» titulaire d'un Office Notarial à RECEY-SUR-OURCE, 8 Place de l'Hôtel de Ville , le 22 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur Yorick René Henri Marcel RABALLAND, retraité, et Madame Noëlle Louise Danielle MILLOT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VOULAINES-LES TEMPLIERS (21290) 7 rue Bernard Capelle.

Monsieur est né à VOULAINES-LES-TEMPLIERS (21290) le 2 octobre 1948, Madame est née à BESANCON (25000) le 12 décembre 1949.

Mariés à la mairie de BEAUMOTTE-LES-PIN (70150) le 28 avril 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'Office Notarial de Maître Mikaël LERCH, où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion

Le notaire.

AL214425160

APPEL D'OFFRES

COMMUNE DE PONT

Mise en location de la parcelle section ZP40 n° 40p - surface : 0.934 ha - sur la Commune de Champdôtre

Montant 80 € Hors charges (base 2009) - durée : 9 ans

Candidature à adresser à la Mairie de PONT - 7 Grande Rue - 21130 PONT pour le 8 novembre 2019 au plus tard.

AL214425212

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DUHAUPAS IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital social de 38 800 Euros
Siège social : 20 Grande-Rue
89340 Villeneuve-la-Guyard
SIREN 434 999 256 R.C.S. SENS

Le 03/10/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 43 bis rue Principale, La chapelle Champigny, 89340 Champigny.

Le 03/10/2019, l'AGO a nommé Co-Gérante, Mme Audrey ROBIN demeurant 12 bis Faubourg de Paris 89340 Villeneuve-la-Guyard à compter du 03/10/2019 .

Pour avis.

AL214425175

SARL AUX TRAVAILLEURS REUNIS - ATR

au capital de 124 800 euros
Siège social : 9 Rue de la Houe
21800 QUETIGNY
306 013 947 RCS DIJON

Aux termes du P.V. d'une décision de l'associé unique du 20/09/2019 il a été constaté la réalisation de la réduction du capital social qui est passé de 124 800 euros à 61 152

euros, suite à rachat des parts d'un associé et annulation desdites parts, ladite réduction de capital ayant été décidée par l'associé unique le 02/08/2019. A la date du

02/08/2019, Monsieur Jacques MEDEAU, cogérant, a démissionné de ses fonctions, à effet du 02/08/2019. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 24/09/2019 :

- le capital social a été porté à 124 800 euros par incorporation de 63 648 euros prélevés sur poste « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chaque part.
- l'objet social a été modifié par retrait de :

« l'exploitation du fonds de commerce sis à DIJON - 32 Rue du Bourg » et précision des activités exercées à savoir : Commercialisation d'équipements de protection individuelle (E.P.I.), à savoir tout ce qui protège l'homme au travail, de tous les vêtements de travail, quel que soit le métier, d'appareils de détection de gaz, de matériel de protection de l'environnement du travailleur (P.T.I., tapis électricien, antifatigue, marquage sol, signalisation....), d'outillage et de quincaillerie. Réalisation du contrôle du matériel antichutes (E.P.I. catégorie 3 risque mortel).

Réalisation du marquage des vêtements et de petits travaux de couture (pose de bandes rétro, ourlets...). Location d'appareils électroportatifs

- Madame Clémentine MEDEAU, demeurant 11 Rue du Boussy - 21490 SAINT JULIEN et Monsieur Alexandre MEDEAU, demeurant 14 Rue du Vieux Dijon - 21270 BINGES ont été nommés cogérants à compter du 01/10/2019
- Les articles 2 et 6 des statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis

La Gérance

AL214425203

HIAGGER

Société par actions simplifiée unipersonnelle.Au capital social de 1000 Euros.Siège social : 3 rue Gueneau 21460 COURCELLES FREMOY.SIREN 830 097 846 R.C.S. DIJON. Le 22 octobre 2019, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à comportementaliste et psychothérapeute animalier. Le reste sans changement.

Pour avis.

AL214425219

SARL DANIEL TODESCO
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
43 Rue Charles Lahaye
21000 DIJON
528 582 943 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 9 octobre 2019, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

La dénomination est modifiée et devient «DANIEL TODESCO».

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Sylvie TODESCO.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Daniel TODESCO, demeurant 43 Rue Charles Lahaye - 21000 DIJON.

DIRECTEUR GENERAL : Mme Sylvie TODESCO, demeurant 43 Rue Charles Lahaye 21000 DIJON

Pour avis

Le Président

AL214425229

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3 LOT 14 UG 6059 sis 106 rue de la Maurienne, 21110 GENLIS de 67,50 m² au 3ème étage. DPE : E. PRIX LOCATAIRE

DEPARTEMENT : 60 750,00 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 20. Quote part de charges annuelles : 1 330,53 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS . Contact : CDC HABITAT Ventes Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214425197

CESSION

LEGATIS NOTAIRES | DIJON / QUETIGNY www.legatis.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me VIARD, Notaire à Dijon, le 30/09/2019, enregistré au SPFE de DIJON1 le 8/10/2019, Dossier 2019 00059218 réf. 2104P01 2019N02046, contenant cession par Monsieur Jean-Marie GILBERTIER, dmt à DIJON, 7 Chemin des Basses Terres, SIREN N°333225233 RCS DIJON à la sté « AU SULTAN », SNC, au capital de 1.000€, dt le siège est à DIJON 25 Rue des Forges, RCS DIJON SIREN N° 852205590, d'un fonds de commerce d'articles fumeurs, papeterie, cartes postales et articles divers auquel est attaché la gérance d'un débit de tabac connu sous l'enseigne « AU SULTAN », sis et exploité à DIJON, 25 Rue des Forges, pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS DIJON sous le N° 333225233, Moyennant le prix principal de 86.337,75 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 75.000,00 €, au matériel pour 5.000,00 € et aux marchandises pour 6.337,75 €.

Entrée en jouissance : 1er/10/2019

Oppositions : Me VIARD, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. Pour unique insertion. Le notaire.

AL214425201

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à RUFFEY LES ECHIREY du 10/10/2019 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 22/10/2019 Dossier 201900064866 Réf. 2104P01 2019 A 05358,Monsieur Thierry BERTOIA, et Madame Aline CHAMBELLANT, demeurant ensemble à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 17B Rue Marguerite Mutin. ONT CEDE à La société ABS PROTECTION, Société par actions simplifiée, au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 17 B Rue Marguerite Mutin 21490 RUFFEY LES ECHIREY, identifiée sous le numéro SIREN 877 770 420 - RCS DIJON, Représentée par Monsieur Yannick TEIXIDOR, agissant tant en qualité d'associé de la Société qu'en tant que dirigeant de la Société TELE SONIC, Présidente de la société ABS PROTECTION, Et par Monsieur Hervé CHAPUS, associé de ladite société, Un fonds de commerce de Réparation, installation de matériel vidéo et électronique, pose d'alarmes, connu sous l'enseigne ABS PROTECTION sis et exploité à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 17B Rue Marguerite Mutin, identifié sous le n° SIRET 399 714 674 000 13 moyennant le prix de61.795,00 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 10/10/2019.L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet PROCOMPTA,6 Rue de Franche Comté 25480 ECOLE VALENTIN.

Pour avis

AL214425231

Notaires

SCP GESTIN - LE GALL - NICOLAS ET ASSOCIES
Notaires Associés
1 Rue Yves Collet 29200 BREST
02 98 80 73 02

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Valérie LE GALL, notaire à BREST (29200), le 23 octobre 2019, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

BREST 1 Le 25/10/2019 Dossier 2019 00051165, référence 2904P03 2019 N 02162,

La société dénommée JULES, société par actions simplifiée, au capital de 30.990.501,00 EUR, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 152, avenue Alfred Motte, identifiée sous le numéro SIREN 305154262 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de LILLE METROPOLE,

A vendu à la société dénommée DEVRED, société par actions simplifiée, au capital de 8 177 200,00 EUR, dont le siège social est à PARIS (75009), 4 Rue Rougemont, identifiée sous le numéro SIREN 342 948 965 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de PARIS, Un fonds de commerce de vente au détail de vêtements pour homme, connu sous l'enseigne MAGASIN BRICE, exploité à DIJON (21000), 31

rue de la Liberté, Pour lequel le CEDANT est actuellement identifié sous le numéro SIREN 305 154 262 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET : 305 154 262 05283.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 23 octobre 2019

L'entrée en jouissance a été fixée au 23 octobre 2019

Prix : CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR)

S'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour : CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00 EUR) et au matériel, mobilier et outillage pour : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 EUR)

Oppositions : Etude de Me JOUFFROY Notaire à DIJON (21000) 143, rue Devosge,

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la parution de la vente précitée au BODACC.

Pour avis

Maître LE GALL

AL214425232

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret,
21000 Dijon

AVIS

CABINET SMILE DENT
SELARL de chirurgiens-dentistes
au capital de 245 000 €
Siège social : Point Médical
Rond-Point de la Nation
21000 DIJON
850 892 936 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31/08/2019, l'associé unique a constaté la démission de M. Karim FAKHRI de ses fonctions de cogérant à compter du31/08/2019, 0 heure. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL214425189

NON DISSOLUTION

DIDIER SAINT-VIGNES & ASSOCIES

EURL au capital de 2 000 €uros
Siège social :
45 avenue du Général de Gaulle
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 495 180 119

Aux termes de décisions en date du 28 septembre 2019, l'associé unique, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214425070

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 octobre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAS ADV - FORME : Société par actions simplifiée - CAPITAL : 45.000 euros - SIEGE : 12 Rue Jules Ferry – 21300 CHENOVE - OBJET : acquisition, gestion de valeurs mobilières et de tous droits sociaux, prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, animation de filiales, gestion technique, commerciale, administrative, financière, en France ou à l'étranger de toutes sociétés ou entreprises, études et montage de toutes opérations financières, industrielles, ou commerciales, consulting et la formation, prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers, - DUREE : 99 ans années - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - PRESIDENT : Nadège AMOROSINI, demeurant 2 rue des Poisots – 21220 MOREY SAINT DENIS - DIRECTEUR GENERAL : Bertrand VERNOT demeurant 2 Rue Pierre Curie – 21000 DIJON - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT : Olivier DUFOUR demeurant 6 Rue Armand Belot – 21120 LUX - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. Pour avis.

AL214425121

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : GAUTHERON D'ANOST ; Siège : 31 avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON ; Capital : 1000 euros ; Objet : négoce de vins, alcools et spiritueux, négociant, vinificateur, éleveur, organisation d'évènements et de prestations de services pour la promotion de produits, toutes prestations de services viticoles et vinicoles ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Mr Bastien GAUTHERON sis 31 avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE.

AL214425125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/10/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL. Dénomination : HJ RENOV 21. Siège : 35 rue de la Mairie 21200 BOUZE LES BEAUNE. Objet : Couverture, charpente, agencements intérieurs. Durée: 99 ans. Capital social : 1000euros. Gérance : Sandrine NEAUX demeurant 35 rue de la Mairie 21200 BOUZE LES BEAUNE. Immatriculation : RCS DIJON.

AL214425195

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SECRETAIRES MEDICALES CENTER Objet social : L'activité de secrétariat médical à distance ou sur site, l'externalisation du secrétariat médical des professionnels de la santé, frappe de courrier médical et de comptes rendus médicaux, prises des rendez-vous médicaux, activité de télésecrétariat médical, centre d'appel médical, permanence et accueil téléphonique. Siège social : 6 rue Eugène Guillaume, 21000 Dijon. Capital : 20 000 ? Apport en numéraire : 10 000 ? Apport en nature : 10 000 ? Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS Gérance : Mme BLANDIN Emilie, demeurant 28 rue Montmartre, 21000 Dijon, Mme BELIN Christelle, demeurant 9 rue Gagnereaux, 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214425196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 22/10/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SMJ IMMO

Siège : 14 Rue de la Mairie - 21490 BRETIGNY

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI SMJ IMMO et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros (numéraire)

Gérance : M. Jacques VUILLAUME, demeurant 14 Rue de la Mairie - 21490 BRETIGNY

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés ou descendants du cédant ; agrément dans tous les autres cas des associés représentant au moins les 2/3 du capital

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La gérance

AL214425209

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/10/2019 à DIJON(21), il a été constitué une S.A.R.L. dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : REMEMBER

Capital social : 5.000 euros divisé en 500 parts de numéraire entièrement souscrites et intégralement libérées

Siège social : 22 rue des Arandes - 21000 DIJON

Objet : Le transport de personnes (taxi), transport d'enfants, transport médical, transport de petits colis, l'exploitation et la location de licence(s) taxi, la location de véhicule de prestige et de collection avec et/ou sans chauffeur, le convoyage de véhicule, la négoce automobile, l'exposition de véhicule prestige et collection, l'animation commerciale, la location de chauffeur.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Co-Gérance :

- M. Jérôme MARQUES-PINTO dmt 22 rue des Arandes - 21000 DIJON

- M. Stan CAMUS dmt 82 avenue du Drapeau - 21000 DIJON

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis,

La Gérance

AL214425211

ARTAUD & Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Le 18/10/19, la Société civile immobilière DB IMMOBILIER a été constituée. Siège : 5 rue des Capucines, 21000 DIJON. Objet : Acquisition, gestion, location et administration de tous biens immobiliers ; vente d'immeubles et de biens immobiliers dans le respect du caractère civil de la société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Gérant : M. Denis BOULINIER demeurant à DIJON (21000) 5 rue des Capucines. Les cessions de parts autres que celles entre associés, conjoints, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément d'une décision extraordinaire. Immatriculation : RCS DIJON. Pour avis,

AL214425214

SCI DU CABINET DU PALAIS

SCI au capital social de 500 €
Siège social :
02, rue Bouhier, 21000 DIJON
(immatriculation en cours)

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 03 septembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CABINET DU PALAIS

Siège social : 02, rue Bouhier, 21000 DIJON

Objet social : achat, location, vente de biens immobiliers

Capital social : 500 €

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 500 €

Gérant : Monsieur Franck PETIT, demeurant 03, rue de la Tour, 21120 GEMEAUX

Cession de parts sociales : libre entre associés, soumise à agrément (unanimité) aux tiers

Immatriculation : au RCS de DIJON

Pour avis

AL214425216

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP du 11/10/2019 de CI DISTRIBUTION, SASU au capital de 2000 euros. Siège: 4 Impasse Reggio, 21000 Dijon. Durée: 99 ans. Président: M. CICEKLI Ibrahim 21 A Rue Castelnau, 21000 Dijon. Objet: Achat-vente tous produits et lots divers. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: DIJON.

AL214425226

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE DECLARATION D'ACCEPTATION D'UNE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel OLLIVIER, notaire à AVIGNON le 21 octobre 2019, dont une copie a été régulièrement transmise au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS : - Mademoiselle Emilie PICHET, professeur des écoles, demeurant à AVIGNON (84000) 2 rue André Campra. Née à SAINT REMY (71100) le 12 août 1977. Célibataire. - Monsieur Alexandre PICHET, paysagiste élagueur, demeurant à GRASSE (06130) 6 rue des Grillons Résidence Les Lucioles entrée 4. Né à SAINT-REMY (71100) le 15 juillet 1980. Célibataire. Ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code Civil, la succession de : Monsieur Jacques PICHET, en son vivant retraité, demeurant à POISEUX (58130) Lantrion. Né à TOURNUS (71700), le 16 janvier 1954. Divorcé de Madame Isabelle Marie VOLATIER, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AVIGNON (84000) le 18 novembre 1987, et non remarié. Décédé à URZY (58130), le 20 octobre 2017. Election de domicile est faite auprès de Maître GAUTHRON Notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue Plouzeau

AL584425411

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSELDELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mai 2019 Madame Marion Marie-Françoise Joanna BINETRUY a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 11 juillet 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584425423

TRANSFERT DE SIÈGE

RACINES HOTELS II

SAS au capital de 2.575.000 €
Siège social : 12 Rue Vignon
75009 PARIS
RCS PARIS 834 294 126

Par décision du Président du 14/10/2019, le siège social a été transféré à Quai de Médine 58000 Nevers. Art. 4 statuts modifié. Personnes habilitées à engager la Société : (i) Président : 123 INVESTEMENT MANAGERS (RCS PARIS 432 510 345) 94 Rue de la Victoire 75009 PARIS (ii) Directeur général : HPVA PARTICIPATIONS (RCS PARIS 808 462 154) 12 Rue Vignon 75009 PARIS. RCS NEVERS

AL584425410

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SOLEI FRANCE. Forme : SCI. Capital social : 10000 euros. Siège social : 3 Résidence DES PINSONS, 58300 SAINT LEGER DES VIGNES. 808578652 RCS NEVERS. Aux termes d'une décision en date du 18 octobre 2019, les associés ont décidé, à compter du 18 octobre 2019, de transférer le siège social à 235 Rue des Trois Tilleuls, 77000 VAUX LE PENIL. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Melun.

AL584425414

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Cabinet infirmier Saint Eloi, SCM, au capital de 1 000 euros, 26 Route de Bourgogne 58000 SAINT ELOI, RCS 534 991 971 NEVERS.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 1er octobre 2019, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 26 Route de Bourgogne 58000 SAINT ELOI au 22 Rue de la Poste 58000 SAINT ELOI, à compter du 30 septembre 2019.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

La gérance

AL584425416

CAM-SOUND

Société par Actions Simplifiée
au capital de 600 €
Ancien siège social : 32, rue Roger Melnick
58130 GUERIGNY
Nouveau siège social : 134, route de
Demeurs : 58130 URZY
803 841 477 RCS NEVERS

Par décision du 27/09/2019, la Présidente a décidé à compter du 01 octobre 2019 de transférer le siège social de GUERIGNY (58) - 32, rue Roger Melnick à URZY (58) - 134, route de Demeurs et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584425419

SANTE POUR TOUS

SAS au capital de 600€. Siège social : 3 RUE LOUISE MICHEL, 58640 VARENNES VAUZELLES. RCS 830 817 367 NEVERS. L'AGE du 01/08/2019 a décidé de transférer le siège social au 21 RUE CASIMIR BEUGNET, 62160 GRENAY, à compter du 01/10/2019.

Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de ARRAS.

AL584425443

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION STATUTAIRE - NOUVELLE ASSOCIÉE

Cabinet Infirmier Saint Eloi, Société Civile de Moyens au capital de 1 000 €, siège social, 26 Route de Bourgogne, 58000, Saint Eloi, RCS Nevers : 534991971, aux termes de l'AGE du 6 juin 2018, a décidé l'agrément de Madame Morgane Marchetti en qualité de nouvelle associée et de modifier l'article 7 - Capital social des statuts comme suit : «Le capital social est fixé à la somme de 1 000 €. Il est divisé en 100 parts de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associées en proportion de leurs droits, savoir :

- les 50 parts, numéros 1 à 50 par Mme Marchetti

ci..... 50 parts

- les 50 parts, numéros 51 à 100 par Mme Jacquin

ci50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital initial : ci.....100»

Pour avis.

AL584425413

OVERVIEW IMMERSIVE TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée
au capital social de 82 500 Euros
Siège social : Technopôle
58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 842 009 482

Le 01.10.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

IMMERTECH

Pour avis.

AL584425417

CESSION

CESSION

Suivant acte SSP du 17.10.2019 enregistré le 21.10.2019 au SIE de NEVERS, Dossier 2019 00024922, référence 5804P01 2019 A 01050,

Monsieur Frédéric FERREIRA

dont le siège social est Chassagne 58230 MOUX EN MORVAN, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 510 392 368,

À cédé à

FREDERIC FERREIRA

SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est Les Valottes 58230 ALLIGNY EN MORVAN, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 877 535 187, Son fonds de travaux forestiers de débardage forestier, abattage et de commerce d'achat et revente de bois qu'il exploitait à MOUX EN MORVAN (58230), Chassagne.

Cette vente a été consentie au prix de 110 030 euros, avec entrée en jouissance au 01.09.2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par LEGALYS CONSEILS 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES.

AL584425420

Me Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS

CESSION DE FONDS

Suivant acte de Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS du 15 Octobre 2019, enregistré à NEVERS 1, le 18 octobre 2019, dossier 2019 00024784, référence 5804P01 2019N 00626, il a été cédé par :

M Brahim Georges MAZOUZ, commerçant, demeurant à NEVERS, 4 rue de Verpré , né à MARSEILLE, le 12 octobre 1949, célibataire. A la SARL L'EPHEM'R, au capital de 2.000,00 euros, à NEVERS , 29 rue Gabriel Valette , immatriculée au RCS de NEVERS n°877 615 484. Un fonds de commerce de CAFE BAR exploité à NEVERS, 4 rue du Vertpré, immatriculé au RCS de NEVERS n°442 166 088. PROPRIETE – JOUISSANCE : jour de la signature. PRIX : DIX HUIT MILLE EUROS (18.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR) et au matériel pour TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Me ROBERT, Notaire à NEVERS, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL584425436

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Pierre JOURDIER
Notaire
8 rue Carnot - 58300 DECIZE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL THOMAS
Au capital de 21.342,86 Euros
58260 THIANGES
RCS NEVERS 393 667 100

Suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE, le 09/02/2019, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 10/04/2019, volume 5804P01 2019 P n°1770, Monsieur Hervé THOMAS, demeurant à THIANGES (58260), Le Bois Vieux, et Monsieur Nicolas THOMAS, demeurant à VILLE LANGY (58270), Le Montot, ont été nommés Co-Gérant, sans limitation de durée, en remplacement de Madame Annie THOMAS, démissionnaire.

Pour avis.

AL584425412

S.C.I. DU MOULIN A VENT
Société civile immobilière
au capital de 45.720,00 euros
Siège social : Thouez
58210 CHAMPLEMY
RCS NEVERS 448 922 831

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'AGE en date du 17/07/2019, Mme Aurélie BERTRO demeurant 35 avenue Ambroise Croizat 03410 DOMERAT, a été nommée gérante pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marceau SCHTROCK, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

AL584425335

SODEX DE L'ENTREPRISE RIOLINO MARCEL

SARL au capital de 7 622,45 euros
LE BOURG 58420 ASNAN
R.C.S. NEVERS 349 500 629

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ASNAN du 14/10/2019, il a été constaté la résiliation du contrat de location gérance existant entre feu M. Marcel RIOLINO et la SARL SODEX DE L'ENTREPRISE RIOLINO MARCEL conclu le 16/12/1988 et ce, à effet au 23/05/2010, date du décès de M. Marcel RIOLINO.

AL584425432

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

SNACK XL

au capital de 300 €
Siège Social : 48 Rue de la Barre
58000 Nevers
834 584 245 RCS Nevers

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 Octobre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 Octobre 2019.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Mme LU Suyan, demeurant à Nevers(58000) – 6 rue Pasteur.

Le siège de la liquidation est fixé à Nevers (58000) – 6 rue Pasteur.

Pour avis, le liquidateur.

AL584425374

LIQUIDATION

Le 14.10.2019, les associés de la SARL SNACK XL, capital 300€, siège social Nevers(58) 48 rue de la Barre, 834 584 245 RCS Nevers, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 18.10.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS Nevers..

AL584425375

AVIS

SCI NIVERNAISE La Couarde
58450 NEUVY SUR LOIRE
Au capital de 1200 €
RCS Nevers 442 906 467

Le 28/09/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société au30/09/2019, nommé liquidateur madame Sylvie CHABIN 290 chemin dela Couarde 58450 NEUVY SUR LOIRE, et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.Modification au RCS de Nevers.

AL584425377

SOCIÉTÉ ROSE DE DAMAS

Société à nom collectif en liquidation
au capital de 100 €
Siège social : 2 Rue Francis GARNIER
58000 NEVERS
RCS 838415842 Nevers

L'assemblée générale des associés, réunie le 28/09/2019 à Nevers a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de M AL SAHHAAR SOUHEL et constaté la clôture de liquidation à compter du 28/09/2019.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le liquidateur

AL SAHHAAR SOUHEL

AL584425424

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU FAUBOURG DE LYON

Société Civile en liquidation
au capital de 60.979,61 euros
Siège de liquidation : 92 route de Lyon
58000 SERMOISE SUR LOIRE
394 961 411 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 31 août 2019, l'associée unique a approuvé le compte clôture de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jean-François PROVOT, de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur J-F. PROVOT

AL584425434

GAEC DES CHAUMOTTES EN LIQUIDATION

Les Chaumottes
58120 Saint Hilaire en Morvan
Au capital de 159 431,18 euros
R.C.S. Nevers - N° 333 160 208

L'assemblée générale réunie le 2 octobre 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 2 octobre 2019, déchargé Mrs COLAS Paul et Jérôme de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL584425442

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI FISAMAGA ; Siège social : 15, rue Gambetta – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 100 € ; Gérance : Mme Isabelle MAUGUERE dt à NEVERS (58) – 21, rue Jean Desveaux ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584425438

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2019 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI SIGURET CHAMPAGNE

Siège social : 96, route de villeberne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Capital : 300€.

Objet : Location, acquisition, gestion, transformation et aménagement de biens mobiliers et immobiliers. Gérant : M SIGURET Cyril, 96, route de Villeberne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584425415

Maître Dominique MARTIN, Notaires associé à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire à NEVERS, le 11 octobre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI LMF.

Le siège social est fixé à : MARZY (58180), 15 route de Busserolles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Miguel FERNANDES et Madame Mélanie DUDILLIEU épouse FERNANDES, demeurant ensemble à MARZY (58180), 15 route de Busserolles.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention.

Le Notaire.

AL584425418

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 9/10/2019 à CLAMECY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : NOSTALGIA FUTURE Siège : 7, chemin des chaumes, 58500 CLAMECY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 000 € Objet : La réalisation, production, édition, distribution commercialisation de produits visuels, audiovisuels, télévisuels, vidéos sonores, de produits sonores et musicaux dans tous les domaines artistiques, la production audiovisuelle. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Philippe ALRIC, demeurant 4 rue Clavel 75019 PARIS. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL584425421

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 Octobre 2019 à LUCENAY LES AIX (Nièvre), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à responsabilité limitée

DENOMINATION : CAPRON SEBASTIEN

CAPITAL : 5.000 Euros

SIEGE SOCIAL : Le Champ des Pierres - 58380 LUCENAY LES AIX

OBJET :

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'entreprise de travaux agricoles et plus particulièrement l'enrubannage de végétaux, l'épandage d'engrais, le broyage et l'épare de haies, la pulvérisation et les semis agricoles, et éventuellement l'ensilage de récoltes végétales ;

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

GERANCE : Mr Sébastien CAPRON demeurant à LUCENAY LES AIX (Nièvre), Le Champ des Pierres

IMMATRICULATION : Au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS (Nièvre)

Pour avis,

AL584425426

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MAINVIBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Thierry BARBET demeurant 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL.

Pour avis, Le gérant

AL584425427

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er novembre 2019, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC L'ETANG du BOIS, dont le siège social est fixé à 2 L'Etang du Bois - 58300 COSSAYE. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 5 juin 2019. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL584425429

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte sous seing privé en date à MARZY, Nièvre, du 24 octobre 2019, pour 99 ans, de la SARL dénommée C CUBE CONSEILS, au capital de 1.000 euros dont le siège social est à MARZY (58180) 12 Ter rue des Chèvres.

Objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes.

Gérance : Mme Caroline CELLUCCI demeurant à MARZY (58180) 12 Ter rue des Chèvres.

Immatriculation au RCS de NEVERS

La gérance.

AL584425431

Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 8 octobre 2019, enregistré à NEVERS 1, le 18 octobre 2019 Dossier 2019 00024751 référence 5804P01 2019 N 00628, il a été constitué une société civile immobilière.

Objet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale : SCI du TORO. Siège social: ARQUIAN (58310) , «Les lasniers» . Durée : 99 années. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Premiers gérants : Marie Bernadette Georgette ROPARS : ARQUIAN (58310), « Les Lasniers » et Pierre Louis ROPARS : SAINT FARGEAU (89170), « Les Tenains ». Durée de fonction des gérants : illimitée

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le Notaire

AL584425435

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SAS VEYRET

Forme sociale : SAS

Capital social : 100 €

Siège social : 7, rue des Morins – 58320 POUGUES LES EAUX

Objet social : Exploitation de laveries automatiques

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. David VEYRET dt à POUGUES LES EAUX (58) – 67 D, rue des Gravières

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584425437

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADW FINANCE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 5.000 €

Siège social : 31, rue du Petit Mouësse – 58000 NEVERS

Objet : La participation directe ou indirecte, par voie d'acquisition, d'apport ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises commerciales ou artisanales.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Alexis DE WITTE dt 24 A, rue de la Chaume des Drus – 58180 MARZY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission d'action à titre onéreux ou gratuit à des personnes non associées est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, A. DE WITTE

AL584425441

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 18/02/2003.

- Mme Annick Raymonde TSCHIEMBER

Née à NEUILLY-SUR-SEINE (92), le 30/04/1944.

Vve de M. André MARCHAL.

Décédée à AUXERRE (89), le 1/08/2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean- Luc BARDE , Notaire à SENS (89), le 2/10/2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, chargé du règlement de la succession ; dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de SENS, de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894425762

SUCCESSION DE M. PIERRE KUPIEC

Avis de déclaration d'acceptation d'une succession à concurrence de l'actif net

Par déclaration en date du 01/07/2019, déposée auprès du Tribunal de Grande Instance d' AUXERRE le 08/07/2019, M.Ludwig Pierre KUPIEC, né à JOIGNY (89300) le 02/02/1972 célibataire, a déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code civil, la succession de :

M. Pierre Stanislas Louis KUPIEC, retraité, né à PERRIGNY (89000) le 04/09/1943, veuf en uniques noces de Mme Martine Fernande JUVIGNY, demeurant à AUXERRE (89000) 13 allée de Gascogne, décédé à AUXERRE (89000) le 12/04/2018.

Election de domicile est faite à AUXERRE (89000) 3 bis rue Charles Péguy, au domicile de l'acceptant.

Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code civil a été effectué le 08/07/2019 auprès du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE.

Pour avis.

AL894425768

DÉLIBÉRATION

AVIS COMMUNE DE VERMENTON

Institution d'un Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération n°2019/054 en date du 10/10/2019, le conseil municipal de la commune de Vermenton a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'attention des zones urbaines (UA, UB, UC et UE) et des zones à urbaniser (1AU et 1AUE) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10/10/2019 et de donner délégation au maire pour exercer le DPU sur les périmètres concernés précités.

Cette délibération est affichée durant 1 mois et consultable en mairie. Le champ d'application du DPU est identifié à l'aide d'un plan annexé au PLU approuvé et tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL894425751

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DE L'ETANG

Société Civile Immobilière Au capital de 1 524.49 euros Siège social : 12 rue de l'Etang Blaise 89320 ARCE5-DILO R.C.S. SENS 412 461 147

Suivant décision extraordinaire des associés du 28/02/2019, le siège social est transféré, 16, route de Branches 89380 APPOIGNY, à compter du 01/03/2019. En conséquence, la société, qui est immatriculée au RCS de SENS sous le n° 412 461 147 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

L'article 4 des statuts a été, modifié en conséquence.

Pour avis. La gérance - RCS SENS et AUXERRE

AL894425625

SCI JUSTINE

Le 30.07.2019 les associés de la SCI JUSTINE, capital 152.45 €, siège social à AUXERRE (89000) 16, rue Paul Bert, 383 392 446 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du 30.07.2019. Siège social : ANCIENNE MENTION PUBLIEE : AUXERRE (89000) 16, rue Paul Bert. NOUVELLE MENTION : SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 23, avenue Pasteur. La société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL894425711

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LIBRAIRIE DU CLAIR DE LUNE** 8 rue des Marronniers LE DEFFAND 89520 Saints. RCS Auxerre 423568880. CIP 4177.

AL894425717

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL FOURDIN** 16 route de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 383944188. CIP 4183.

AL894425718

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique A.D.I - FORET 89** 26 rue du Lieutenant Travers 89220 Bleneau. RCS Auxerre 805393147. CIP 4181.

AL894425719

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AM2C** Bâtiment 1 rue de Belle Croix 89530 SAINT BRIS LE VINEUX. RCS Auxerre 751713611. CIP 3719.

AL894425720

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **Sàrl LE PARC DU MOULIN** 30-32 avenue Jean-Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise forme). RCS Auxerre 513286708. CIP 4038. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894425721

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl BOUCHERIE 46** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (boucherie). RCS Auxerre 522474519. CIP 4283. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425722

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **SAS L'ÉTANG DES NOUES** 48 Route de Chemilly 89250 Gurgy (exploitation de terres et étangs pour les activités de pêche et de chasse). RCS Auxerre 841127814. CIP 4285. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425723

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **SD AMENAGEMENT SAS** 22 rue du stade 89170 St Fargeau (travaux de rénovation). RCS Auxerre 813532504. CIP 4284. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894425724

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique MGDP FRANCE** 10 rue de la Saunière 89600 Vergigny (Gardiennage et sécurité). RCS Auxerre 750848442. CIP 4286. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425725

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl MIRAN.G** 5 rue des Genêts 89200 Avallon (Travaux forestiers). RCS Auxerre 812561025. CIP 4287. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425726

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SNEP** 87 Rue Bourneil 89000 Auxerre (fabrication de pieuvres électriques). RCS Auxerre 525277026. CIP 4288. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425727

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS LE POURQUOI PAS ?** 34 place du Grenier à Sel 89310 Noyers (restauration). RCS Auxerre 839836798. CIP 4289. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894425728

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/10/2019 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 4 ans à l'encontre de **Martun SHAHINYAN** en sa qualité de dirigeant des **SAS à associé unique SAS MS** automobiles 89 59 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE RCS Auxerre 808740005 et SAS à associé unique CARROSSERIE 89 59 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE RCS Auxerre 832681456.

AL894425731

viseeon

EC2 CONSEILS

6 bis rue Denis Papin 89000 AUXERRE AF AUTO EURL au capital de 7500 € Siège social : 92 route de Paris, 89380 Appoigny 485 143 952 RCS d' Auxerre L'AGE du 01/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 45 avenue du Maréchal Juin, 89000 Auxerre, à compter du 01/10/2019. Mention au RCS d' Auxerre

AL894425713

ELIF MIRAY

Société par actions simplifiée au capital de 300 euros Siège social : 45 Bld Georges Clémenceau 89100 Sens - R.C.S Sens 853 845 386

Aux termes d'une AGE en date du 15/09/2019, le président, seul associé a décidé de transférer le siège social au 26 bis rue de la République, d'angle rue Jean Hector 10190 ESTISSAC.

Modification au RCS de Sens.

AL894425732

YMA

SC au capital de 1500 € Siège social : Lieudit «La Justice», 89150 Vallery 441 022 183 RCS de Sens L'AGE du 01/07/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 56 RUE MADAME, 75006 Paris, à compter du 01/07/2019. Objet social : La gestion d'un ou plusieurs immeubles dont elle pourra faire l'acquisition en pleine propriété ou en jouissance pour en assurer leur location leur entretien et leur réparation. Durée : expire le 18/02/2052Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Paris

AL894425735

Notaire

SCP MILLARD-BERTHELIN Notaires à Saint-Florentin (Yonne) - 26, rue Dilo

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES PUCETTES Société Civile au capital de 1000 euros Siège social : 9 rue du Canal 89600 GERMIGNY R.C.S AUXERRE 840 938 807

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à GERMIGNY du 13/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 9 rue du Canal 89600 GERMIGNY au 16 rue des Fossés Sud 89360 FLOGNY LA CHAPELLE. Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

Pour Avis. Le gérant

AL894425218

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfet de l'Yonne

AVIS

relatif à un refus d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus sur la commune d'Argenteuil-sur-Armançon, l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0523 du 21 octobre 2019 porte refus d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien à la SAS PARC EOLIEN D'ARGENTEUIL.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral cité ci-dessus est consultable à la mairie d'Argenteuil-sur-Armançon, à la préfecture de l'Yonne et sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

AL894425729

MODIFICATION DE CAPITAL

LEXCAP société d'avocats 4 rue du Quinconce 49100 ANGERS

AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE - ARB

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros Siège social : Parc Technologique d'Activités de la Chapelle Bât N° 16 89470 MONETEAU R.C.S. AUXERRE 519 199 947

Aux termes du procès-verbal des Décisions de l'Associée Unique en date du 17 octobre 2019, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 490 000 € et porté à 590 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894425709

GAEC DE OLIVEIRA LECESTRE

GAEC agréé au capital de 1 992 000,00 euros. Siège social : 11 rue des Chenevières - 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. 313 670 598 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019, les associés ont décidé de réduire le capital de la société de 1 992 000 €, ramenant celui-ci à 33 200 €. Pour avis, la gérance.

AL894425734

SCI LES TROIS G

L'AGE de la société SCI LES TROIS G, SCI au capital de 91 953€, 10 rue de la garenne, 89520 Saint Sauveur En Puisaye, 383 456 480 RCS Auxerre a décidé, le 16/6/2009, de réduire le capital de la société par rachat de parts et diminution de la valeur nominale. Le capital est désormais de 100€. Mention au RCS de Auxerre

AL894425767

APPORTS

AVIS D'APPORT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANCY LE FRANC (Yonne) du 1er Octobre 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 21 octobre 2019, dossier 2019 00032885, référence 8904P01 2019 A 02397 Madame Marie ROY, demeurant 7, rue de la Colline 89430 TANLAY, a fait apport à la société OPTIQUE ROY, société à responsabilité limitée en formation au capital de 107 000 euros, ayant son siège social 28 Grande Rue, 89160 ANCY LE FRANC, en cours d'immatriculation au RCS d'AUXERRE, d'un fonds de commerce de commerce de détail d'optique exploité à 28 Grande Rue 89160 ANCY LE FRANC, pour lequel Madame Marie ROY est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 818 064 784 RCS AUXERRE.

Ledit fonds évalué à 141 852 euros, moyennant l'attribution de 5 457 parts sociales de 10 euros chacune, et la prise en charge par la Société du passif commercial de l'apporteur d'un montant de 87 282 euros, soit un apport net de 54 570 euros.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter de la signature des présents statuts.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Marie ROY, demeurant 7, rue de la Colline 89430 TANLAY, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

AL894425705

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE NITRY

Le public est averti qu'en execution : du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, de l'arrêté n° PREFSAPPIE-BE-2019-0453 du 30 septembre 2019, une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nitry, déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry (EDF Renouvelables France), sera ouverte du lundi 28 octobre 2019 (14h30) au samedi 30 novembre 2019 inclus (12h30), soit une durée de 34 jours consécutifs, en mairie de NITRY.

Est désignée Mme Geneviève GARCIA en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019 inclus, en mairie de NITRY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de NITRY, AIGREMONT, ANNAY-SUR-SEREIN, GRIMAULT, JOUX-LA-VILLE , LICHERES-PRES-AIGREMONT, MASSANGIS, NOYERS, SAINTEVERTU, et VERMENTON sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-nitry

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

centrale-photovoltaique-nitry@mail.registre-numerique.fr

soit par écrit:

- sur le registre « papier » déposé en mairie de NITRY,

ou

- courrier adressé à la mairie de NITRY (siège de l'enquête) à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal : à la mairie de NITRY, les : lundi 28 octobre 2019 de 14h30 à 17h30 ; vendredi

15 novembre 2019 de 13h00 à 16h00, mardi 19 novembre 2019 de 9h30 à 12h30, samedi 30 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de NITRY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de Mme le commissaire enquêteur.

Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Alexandre MARGAIN - SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry (EDF Renouvelables France) – Cœur Défense Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle 93932 PARIS La Défense cedex – Tél. : 01.40.90.57.65.

AL894425469

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 894025441 parue le 04/10/2019 concernant la dissolution SARL NR DIAG, il fallait lire : **En date du 25 septembre 2019** au lieu du 26.

AL894425755

Dans l'annonce n°894125527 parue le 11/10/2019 concernant la liquidation SARL NR DIAG, il fallait lire : **AG du 25/09/2019** au lieu du 16.

AL894425756

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 15 FÉVRIER 2019

Concernant cession de fonds : Il a été écrit : GAYLOR LE GOURRIEREC, née le 1er juin 1986 et demeurant à Noe 89320, 32 rue de la borne percée, les hauberts Il fallait lire : la societe AM TAXI immatriculée au greffe de Sens n° 833 133010 Le reste de l'annonce est inchangé.

AL894425763

➜ AVIS ADMINISTRATIF

Préfet de l'Yonne

AVIS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° REF-SAPPIE-BE-2019-0512 du 15 octobre 2019 est déclarée d'utilité publique au bénéfice de la commune de Villeneuve-la-Guyard la révision des périmètres de protection du captage « Entre deux Noues » situé sur le territoire de la commune de Villeneuve-la-Guyard.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la commune de Villeneuve-la-Guyard dans les conditions fixées par celle-ci.

Cet arrêté est consultable à la mairie de Villeneuve-la-Guyard, pendant 1 mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL894425703

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL PRINCEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 050 euros
porté à 16 920 euros
Siège social : Bellevue
89190 BAGNEAUX
503 098 253 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commerce de paille et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 5 870 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à onze mille cinquante euros (11 050 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à seize mille neuf cent vingt euros (16 920 euros).

Pour avis, La Gérance.

AL894425507

SARL BERGEVIRIC

SARL au capital de 137 000,00 €
Siège social : 18, rue Paul Bert
89400 CHENY
789 768 926 RCS AUXERRE

Le 01/10/2019, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais : BERGEVIRIC et de transférer le siège social de CHENY (89400), 18 rue Paul Bert à CHARMOY (89400), 6 rue du 19 mars 1962, à compter du 1er octobre 2019. En conséquence les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.

AL894425603

MODIFICATION DE DIRIGEANT

AG extraordinaire du 29/10/2019

Date d'effet: 29/10/2019

EARL DES CHENEVIERES

Forme juridique: EARL

Capital: 143302.08 €

Adresse: 14 GRANDE RUE NEUILLY 89113 VALRAVILLON

Greffe de SENS

RCS: 343977385

Modification départ avec remplacement.

Arrivant: Madame Gisèle MAURY

Domicile: 12 RUE DU BOIS DE CHAILLEUSE 89710 SENAN

Départ: Monsieur Benoît MAURY

Domicile: 14 GRANDE RUE NEUILLY 89113 VALRAVILLON

Motif: Départ en retraite

AL894425619

SP5D FRANCE

Société à responsabilité limité
au capital de 2 000€
Siège : Site des ex-abattoirs
30 rue des Guinandes
89700 Tonnerre
534 890 512 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2019, il a été décidé : - de modifié la dénomination sociale de la Société qui sera désormais « SP5D FRANCE – AS DE PIC BOURGOGNE », - de nommer en qualité de gérant, en remplacement de M. Stéphane Pacot, M. Timothée Payet-Gaspard demeurant 13 rue de la Paix 92270 Bois Colombes et M. Thibault Deschamps 37 rue Patou 59800 Lille à compter du 30/09/2019 et ce pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL894425746

MORVAN DISTRIBUTION
Société Anonyme
Transformée en Société
par actions simplifiée
Au capital de 341 250,00 euros
Siège social : Route d'Orléans
LA VANNE DU GOUR
58500 CLAMECY
887 120 046 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération du 06/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Monsieur Pierre COURGEON Président du Conseil d'administration, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par un Président : la SA ANCIENS ETS G.SCHIEVER & FILS, dont le siège social est situé Zone industrielle – Rue de l'Etang 89200 AVALLON, dirigée par Monsieur Vincent PICQ en sa qualité de Directeur Général Unique.

Le commissaire aux comptes titulaire est confirmé dans ses fonctions : société BDO-IDF

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-François VALENCE, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis

Le Président

AL894425758

Étude de Maître
Anthony VACCARO,
notaire à
VILLENEUVE-LA-GUYARD
(Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Dénomination sociale : OUI OUI AUTOMOBILE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 1 Rue de la République 89150 SAINT-VALERIEN

Capital social : 1.000,00 €

Numéro SIREN : 817422611 RCS de SENS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Octobre 2019, effective ce jour même, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société en ajoutant : Location de voiture, moto, quad, Location de matériel de travaux public bâtiment, Bennes, Nacelle, Mini Pelle, Plateau remorque, Travaux BTP, Terrassement, Elagage, Nettoyage de toiture et façade, Location de véhicules industriels pour le transport routier avec ou sans conducteur, prestations de services de main d'œuvre polyvalente, Achat, vente, location de tous matériels de travaux publics ou ayant rapport aux travaux publics, Location de matériels de jardinage. L'article n°2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL894425760

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI COUSIN COUSINE

Capital 30 489.80 euros
10 rue de l'Yonne 89140 SERBONNES
SIREN 429 875 651 RC SENS

Annonce : par délibération en date du 4 Octobre et à majorité des associés il a été décidé la nomination de Mme PICARD Martine, demeurant 18 Grand rue 10410 RUVIGNY, en tant que gérante en remplacement de MME GAGNON Nadège décédée.

AL894425699

DA2R ET ASSOCIÉ

SARL au capital de 1.000euros.
Siège social : 15 grande rue
89150 BRANNAY.
RCS 845 270 172 SENS.

L'AGE du 28/09/2019 a pris acte de la fin des fonctions de co-gérant de : M DA INEZ Mario, à compter du 01/10/2019. Mention au RCS de SENS.

AL894425702

SCI QUAI DE LA MINOTERIE

L'AGM du 01/10/19 de la SCI QUAI DE LA MINOTERIE, au capital de 6 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 19, rue Gaston Perrot, 801 682 865 RCS SENS, a nommé aux fonctions de gérant à compter du 01/10/19 M. Christian AUGÉ, 11, rue de l'Eglise, 77130 VARENNES SUR SEINE, en remplacement de Mme Arlette AUGÉ, démissionnaire.

AL894425714

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 12/10/2012 à RENNES, enregistré au S.I.E. de SENS le 24/10/2012 Bordereau n°2012/891, Case n°1,

La société LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER, ayant son siège social à LA GACILLY (56200), La Croix des Archers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le n°876 580 077, représentée par Monsieur Jean-Michel BOISSERAND,

Avait donné en location gérance à la SARL LEGRAND INSTITUT, ayant son siège social à SENS (89100) Centre Commercial AUCHAN, Porte de Bourgogne, immatriculée au RCS de SENS sous le No B492 010 194, représentée par Madame Valérie LEGRAND

Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à SENS (89100) Centre Commercial AUCHAN, Porte de Bourgogne Local No 8, à compter du 24 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Suivant le protocole d'accord transactionnel du 2 septembre 2019 les parties ont convenu de mettre un terme au contrat qui les lie à compter du 2 septembre 2019.

Pour insertion unique,

AL894425749

➜ NON DISSOLUTION

ELODIE ET JULIEN MONPOIX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 70 bis Grande Rue
89100 NAILLY
829 922 681 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

AL894425704

LUCAS ETIQUETTES

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Route de Tanlay,
89700 TONNERRE
833 009 707 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

AL894425708

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL VANTYGHEM

EARL au capital de 142 590 euros, Siège social : Ferme de Flassy – 89520 SAINPUITS, 432 257 210 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2019, l'associé unique de l'EARL VANTYGHEM a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er octobre 2019, et sa mise en liquidation amiable. M. Benoît VANTYGHEM, demeurant à SAINPUITS (89520), Ferme de Flassy, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Ferme de Flassy – 89520 SAINPUITS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL894425707

SCI MAISON DES SPECIALISTES
Société Civile Immobilière
au Capital de 138 303,00 Euros
1-3 Route de Paris
89200 AVALLON
RCS AUXERRE D 404 300 816

AVIS

Suivant décision collective des associés en date du 14 octobre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 octobre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Pascal PATERNOTTE demeurant Chemin du Château d'Alger 89200 AVALLON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 1-3 Route de Paris 89200 AVALLON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL894425710

AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION

PHARMACIE PÉROT
SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 45.740 euros
Dont le liquidateur est M. Manuel PÉROT
Siège de liquidation : 4 rue de la Plaine
89400 LAROCHE ST CYDROINE
423 638 063 RCS SENS

Suivant délibération en date du 28/09/2018, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS.

Pour avis

Le liquidateur

AL894425715

DISSOLUTION

BARRAL - TRAITEUR Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8 000,00 euros Siège social : 2 rue de Saucy - 89400 BONNARD R.C.S. SENS 326 766 938 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er octobre 2019. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jacky BARRAL demeurant 13 route de Gare, 89400 BONNARD. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 13 route de Gare, 89400 BONNARD, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL894425736

SARL VEYRAT

L'associé unique de la société SARL VEYRAT, en liquidation, au capital de 7 623 Euros, siège de la liquidation à SENS (89100) 17 avenue de la Gare, n° 398 248 286 RCS SENS - SIRET 398 248 286 00013, par décisions prises le 24 octobre 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur David VEYRAT demeurant à EVRY (89140) 29 Grande Rue, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL894425748

EARL BOUFFETY

EARL en liquidation au capital de 114 000 €. Siège social : 4 Sortoise – 89150 MONTACHERVILLEGARDIN. 412 508 772 RCS SENS. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894425752

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : L'IMPREVISIBLE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 20 Rue d'Egleny, 89000 Auxerre. 825343924 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Marie Laurence BRANCHU demeurant 2 route d'Auxerre Mormont, 89110 St maurice le vieil et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Le liquidateur

AL894425753

SNC DEBUSIM

Société en nom collectif en cours de liquidation au capital de 2 500 € Siège social et siège de la liquidation : 7 hameau Les Birons - 89320 VAUDEURS Liquidateur : Monsieur Marc DE BURGHGRAVE demeurant 7 hameau Les Birons - 89320 VAUDEURS. 448 183 632 RCS SENS Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL894425761

EURL AUTO STAR

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 6 500 euros
Siège social : 4 rue des Caillottes
89470 MONETEAU
Siège de liquidation : 4 Square Laperrine
Rue Général Laperrine
Appt 25
89000 AUXERRE
752740498 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/10/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Olivier SILVY-LELIGOIS, demeurant 4 Square Laperrine Rue Général Laperrine - Appt 25-89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Square Laperrine Rue Général Laperrine - Appt 25-89000 AUXERRE . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateu

AL894425765

SARL AUDIO VIDEO ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation :
1 Chemin des Hantés
89113 CHARBUY
402 430 011 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 11/10/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 11/10/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Fernand DEHARBE, demeurant 1 Chemin des Hantés 89113 CHARBUY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Chemin des Hantés 89113 CHARBUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateu

AL894425773

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/09/19, il a été constitué la SCI dénommée NES'IMMO.Siège social:8 rue Saint-Mathieu 89110 Saint-Maurice-thizouaille.Capital: 100 euros.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. eric julien, 8 rue Saint Mathieu 89110 Saint Maurice thizouaille. ; Mme Séverine Jolivet, 8 rue Saint Mathieu 89110 Saint Maurice Thizouaille. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894425431

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifié unipersonnelle

DENOMINATION : ATELIER LEMARK MONTAGE

SIEGE SOCIAL : 11, rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE

OBJET :

- Commerce de détails d'équipements automobiles : achat et vente,

- Commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion,

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros

PRESIDENT : Monsieur EL BOAH Fayçal, demeurant 15, rue Faidherbe – 89000 AUXERRE ;

TRANSMISSION D'ACTIONS :

Toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, tant que la société demeure unipersonnelle.

IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL894425438

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/09/19, il a été constitué une SAS dénommée CRÉASUP DIGITAL.Siège social: 2 rte de tonnerre 89700 St martin sur armancon.Capital: 30 000€. Objet: formation aux compétences et métiers dans les domaines de l'informatique, du numérique, du jeu vidéo, des technologies 3D, de l'internet des objets, de la création de contenus assistés par ordinateur, de la transmission numérique, des réseaux. Président: M. Yann Tambellini, 2 rte de tonnerre 89700 St Martin sur Armançon. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894425496

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « N.S. AUTO ».

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 €uros

Siège social : 9 rue Arnold Marti à Saint-Georges-sur-Baulche 89000

Objet social : Achat et vente de véhicules automobiles d'occasion, Achat et vente au détail pièces détachées automobiles neuves et occasions, tous accessoires matériels produits se rapportant à l'automobile, La réparation de tous véhicules neufs ou anciens, Electricité auto Lavage Dépannage Réparation et vente de pneus et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Présidence : BENZERROUK Mohamed,

Associé : BENZERROUK Mohamed, demeurant 7 rue Dugay Trouin à AUXERRE 89000

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894425640

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/10/2019 il a été constitué une SARL dénommée : LINIGOLD. Siège social : 92 Rue Paul Bert 89100 PARON. Capital : 2.500€. Objet : Acquisition et exploitation d'immeubles par la location, location meublée d'immeubles en France ou à l'Etranger. Gérant : M GABRIEL Gérald, 92 rue paul bert 89100 PARON. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894425700

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/10/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AM LLC Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social : 9, rue des Treilles, 89140 Sergines. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PEREIRA MICHEL, demeurant 4 passage Brechon, 93200 Saint-Denis Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL894425701

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANCY LE FRANC (Yonne) du 18 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : OPTIQUE ROY Siège social : 28 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC. Objet social : Achat et vente de détail d'optique, lunetterie, en boutique ou à domicile, et accessoirement toutes prestations rattachées directement ou indirectement à l'optique et à l'acoustique Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 107 000 euros Gérance : Madame Marine TONNELLIER, demeurant 7, Rue de Tourbenay - LA COUR BARREE 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE et Madame Marie ROY née BOUDARD, demeurant 7, rue de la Colline 89430 TANLAY Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Pour avis

AL894425706

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2019 à MONETEAU, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI PICARDIERRE. Forme : Société civile immobilière. Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 700 euros. Siège social : 45 rue des alouettes - 89470 MONETEAU. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 700 euros. Gérant : M. Alexis VIMPIERRE, demeurant 45 rue des Alouettes - 89470 MONETEAU. Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés.

Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL894425712

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 19 octobre 2019

Dénomination : SCI BODY IMMOBILIER.

Forme : Société civile immobilière. Siège social : 2 Impasse des Iris, 89400 Laroche st cydroine.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 300 euros

Montant des apports en numéraire : 300 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts sauf entre associés, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Christophe Gislain AUBERT, demeurant 2 Impasse des Iris, 89400 Laroche st cydroine

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL894425738

Notaire

Par acte authentique reçu par Maître Marc GANDRE, notaire à TONNERRE en date du 4 octobre 2019, il a été constitué un groupement foncier agricole aux caractéristiques suivantes : Raison sociale :GFA VALERU-ATHEE

Objet social : la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles

Siège social : MELISEY (89430), Ferme de Casse bouteille

Capital : 942.500 euros

Apport : en nature de diverses parcelles situées à TONNERRE

Gérance : Monsieur Claude PECHEUX demeurant à SAINT AUGUSTIN (17570), 29 rue des Breuils

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis.

AL894425739

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée LE PARTENAIRE FONCIER, au capital de 10.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 10, rue Sous-Murs, ayant pour objet l'activité de marchand biens immobiliers, toute opération de promotion immobilière, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels ou commerciaux ; la maîtrise d'ouvrage déléguée de toute opération ; la location meublée et équipée de tous immeubles ; la fourniture aux tiers de tous concours d'ordre administratifs, commercial, technique et financier. Le gérant est M. Didier MICHEL demeurant à AUXERRE (89000) 10, rue Sous-Murs. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894425747

AVIS E CONSTITUTION

Avis de constitution SCI YVON dans un journal d'annonces légales

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Saint Martin Sur Armançon en date du 25/10/2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI YVON

Forme: Société civile immobilière.

Siège: 12 Rue de Molosmes – 89700 Saint Martin Sur Armançon

Objet: La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 200 parts de 10 €.

Co-Gérance: YVON Patrick demeurant 12 Rue de Molosmes à Saint Martin Sur Armançon (89700) et Monsieur YVON Gaëtan demeurant 13 T Grande Rue à Vézannes (89700).

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L'agrément est donné par les deux tiers de la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89)

Pour avis et mention

La co-gérance.

AL894425754

AVIS DE CONSTITUTION

Acte s.s.p. du 19 Octobre 2019 : constitution de la société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

LA SCENE DES QUAIS Objet : le soutien à la scène artistique régionale, notamment des arts vivants et arts plastiques, à travers la production et la diffusion de spectacles, la réalisation d'expositions, la gestion d'un bar et l'organisation de dégustations, petite restauration, la mise en avant de producteurs, en particulier du terroir, l'organisation d'actions culturelles en direction de la population auxerroise et ses alentours, en soutien aussi à des publics vulnérables, l'organisation de réceptions, réunions et séminaires. Siège social : AUXERRE (89), 9 bis rue du Lycée Jacques Amyot Durée : 99 ans Capital social : 10 000 €uros Gérant : Madame Mathilde PELEN-RASTIER, domiciliée 9 bis rue du Lycée Jacques Amyot à AUXERRE (89). R.C.S. : AUXERRE Pour avis.

AL894425757

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 12 octobre 2019, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile immobilière.
- DENOMINATION : SCI JMNS.
- SIEGE SOCIAL : Roussemeau, 9 rue d'Heurtebise, 89500 Marsangy.
- OBJET : L'acquisition, l'exploitation, l'attribution en jouissance aux Associés, gratuite ou non, l'administration de biens immobiliers de toute nature, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale.
- DUREE : 60 ans.
- CAPITAL : 1 000 euros.
- GERANCE : Monsieur Jean-Michel Kasprzak et Madame Nelly Charpentier, épouse Kasprzak, demeurant ensemble à Marsangy (89500), Roussemeau, 9 rue d'Heurtebise.
- CESSION DE PARTS : Toutes les cessions, autres qu'au profit des Associés ou des héritiers en ligne directe des Associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés donné par décision extraordinaire.
- IMMATRICULATION : Au RCS de Sens.

AL894425764

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2019, il a été constitué une SCI : DENOMINATION : WATEREND, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Acquisition, construction, propriété, vente de tous biens immobiliers ; mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ; gestion du patrimoine ; gestion de tous comptes de valeurs mobilières ou placement financier quel qu'il soit. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1 000 euros. GERANCE : - Steven SMITH, demeurant Water End Farm, MK17 9EA EVERSHOLT, BEDFORCHIRE, England (ROYAUME UNI), - Jackie SMITH, demeurant Water End Farm, MK17 9EA EVERSHOLT, BEDFORCHIRE, England (ROYAUME-UNI), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894425772

DES RAGONDINS
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOUCY du 1er Octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DES RAGONDINS,

Forme sociale : Société civile immobilière,

Siège social : Zone Artisanale – Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY,

Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Monsieur BARDOT Aymeric, demeurant 2 Les Jarrys 89240 POURRAIN,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL894425777



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Volailles
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune

ARTISANAT

À 28 ans, Romain Achon exerce l'un des plus vieux métiers du monde, celui de maréchal-ferrant, où l'expression *« une main de fer dans un gant de velours »* prend tout son sens.



J'aime
- Le contact avec les chevaux
- La relation avec le propriétaire
- Choisir mes clients

Je n'aime pas
- Le manque de respect
- Ferrer sous la pluie

« Il faut aimer les chevaux pour bien les ferrer »

C'est l'un des plus vieux métiers au monde. La maréchalerie, ou l'art de ferrer les chevaux, est née dès l'instant où l'Homme a domestiqué le cheval. Malgré les révolutions industrielles, cet artisanat aux codes et aux savoir-faire particuliers perdure encore entre les mains de jeunes maréchaux-ferrants. A 28 ans à peine, Romain Achon exerce cette profession depuis 2012. Plus de 2 000 chevaux passent chaque année entre ses mains expertes. Un métier tout en contraste qui nécessite force et endurance mais aussi calme, patience et douceur.



Romain Achon, maréchal-ferrant exerce son activité dans un périmètre allant de Riom dans le Puy-de-Dôme à Chaudes-Aigues dans le Cantal. © M.C.

Passion cheval

D'aucun penserait qu'il faut être taillé comme un rugbyman pour être maréchal-ferrant. Romain Achon casse cette idée préconçue. De taille moyenne et d'une carrure fine, seules ses larges épaules et ses mains imposantes laissent deviner qu'il joue du marteau pendant de longues heures. Ce n'est donc pas un physique hors norme qui l'a conduit à cette profession. Originaire de Saint-Géron en Haute-Loire, il a grandi dans le Bassin Minier puydômois où ses parents élèvent quelques chevaux. La venue du maréchal-ferrant est toujours l'occasion pour le petit garçon de s'émerveiller. *« Je le regardais travailler et j'aimais ce qu'il faisait parce que son travail était indispensable pour le bien-être des chevaux. »* A l'aube de ses études, il se tourne d'abord vers l'élevage équin. Il intègre le lycée agricole Saint-Joseph au Breuil-sur-Couze où il obtient un Bepa option élevage du cheval à l'âge de 16 ans. Désireux de poursuivre dans cette voie de l'élevage, il s'inscrit dans une MFR de l'Allier. *« Ce qui m'était proposé ne me convenait finalement pas. C'est à ce moment que j'ai décidé de me tourner vers la maréchalerie. »*

Naissance d'une vocation

Romain Achon intègre un CAP de maréchalerie et, après son obtention, poursuit dans un Brevet Technique des Métiers (BTM) à Saint-Chély-d'Apcher en Lozère. *« Je suis passé par la voie de l'apprentissage, j'ai travaillé chez un patron en Sologne pendant deux ans. »* Une fois son diplôme et son expérience en poche, Romain s'installe à son compte au printemps 2012. Il enchaîne alors les démonstrations pour se *« construire »* une clientèle.

Il commence à ferrer les chevaux des particuliers. *« Tous les maréchaux débutent leur activité par les chevaux dont personne ne veut s'occuper. Je n'ai pas fait exception à cette règle. »* Le jeune maréchal a ainsi fait ses premiers fers sur des animaux au comportement difficile. Refus de donner le pied, ruade, coup de pied en traître sont d'après Romain *« le témoignage d'un manque de dressage ou d'attention de la part des propriétaires »* car un cheval habitué *« ne bouge pas d'un poil »*.

Des gestes ancestraux

Après plusieurs années d'exercice et *« pas mal de bouche à oreille »*, Romain Achon a désormais sa clientèle composée à 70% d'écuries. Un rythme de croisière fortement appréciable. *« Ce sont des chevaux généralement calmes, habitués à être manipulés et qui me connaissent désormais. Et puis, dans une écurie, je peux venir par n'importe quel temps, je sais que je serai toujours à l'abri de la pluie et du soleil. »* Si le métier de maréchal-ferrant a bien évolué, et ses équipements avec, les gestes restent pourtant les mêmes. Après avoir *« taillé »* le pied du cheval et pris ses mesures, Romain Achon chauffe à plus de 900°C des fers préformés. *« De temps en temps, je forge mes fers mais simplement pour ne pas perdre la main. »* Une fois chaud, l'art du maréchal-ferrant s'exprime en rythme, entre l'enclume et le marteau. Son principal objectif est certes d'avoir un fer adapté aux sabots mais surtout de faire en sorte que les trous du fer, permettant d'insérer les clous qui viendront le fixer, se positionnent à un endroit très précis du pied de l'animal. *« Le centre du pied, la sole, est vivant et très sensible. Si je plante un clou à cet endroit, le cheval va ressentir une douleur très vive. La partie extérieure, la paroi, est composée de corne très dure dans laquelle les clous ne rentreront pas. Entre les deux, il y a une partie tendre, la ligne blanche qui mesure quelques millimètres. C'est dans cette ligne que je dois agir pour fixer le fer. »*

Un métier tout en nuances

Le métier de maréchal-ferrant nécessite d'avoir une main de fer dans un gant de velours. Romain avoue *« quand j'ai débuté, c'était difficile parce qu'il faut une certaine endurance et puis il faut soulever le pied du cheval ! »* Le jeune homme doit jongler entre une poigne suffisamment ferme pour tenir le marteau et douce à la fois pour s'assurer la coopération de l'animal. *« Je suis en contact direct avec le cheval. Même attaché, un mauvais coup de pied peut faire des dégâts. Je dois veiller à ne pas le surprendre. J'observe aussi son comportement : ses yeux, ses oreilles… »*

C'est d'ailleurs un mauvais coup de pied et *« des conditions de ferrages inadaptées »* qui vaudront à Romain son premier baptême en hélicoptère il y a deux ans. *« Je suis passé trop brusquement derrière la jument, elle s'est sentie acculée et a réagi en conséquence. Elle m'a donné un coup de sabot dans la ceinture abdominale. Les pompiers m'ont transporté en hélicoptère craignant une hémorragie interne. Heureusement, ce n'était pas le cas… »* Après deux semaines d'arrêt, Romain Achon a repris ses activités, loin d'être traumatisé. Le maréchal-ferrant voue plus que jamais cette même *« passion indispensable »* à l'égard des chevaux. Néanmoins, contrairement à son enfance, il a abandonné l'équitation. *« C'est bizarre mais maintenant j'appréhende moins d'être sous le cheval que dessus ! »*

Mélodie Comte

> *« Je ne pratique plus l'équitation. C'est drôle mais maintenant j'appréhende moins d'être sous le cheval que dessus ! »*

Maréchal-ferrant, un métier millénaire

Les premiers fers à cheval remonteraient à l'ère Celtique aux alentours de 400 à 500 ans avant J-C. Au XII[e] siècle, le terme de maréchal désigne le préposé aux chevaux des écuries royales. Celui-ci est en charge de tous les soins des chevaux y compris vétérinaires. Cette haute fonction nécessite études et connaissances approfondies tandis que le ferrage des chevaux n'a alors aucun enseignement théorique. Pourtant, cette pratique artisanale se répand et il convient alors d'en modifier le nom pour éviter les amalgames avec le terme anoblissant de maréchal. Les maréchaux-ferrants d'une part et les maréchaux-experts de l'autre. Malgré tout, la maréchalerie désigne encore et toujours la discipline du maréchal-ferrant.

Halloween

Un français leader du marché de la citrouille



Aux États-Unis, HM.Clause filiale de Limagrain est leader dans la production de semences de citrouilles d'Halloween.

photo ©AdobeStock

Les «*pumpkins patch*» ou citrouilles creusées sont une véritable institution en Amérique et c'est HM.Clause, filiale du groupe Limagrain, qui en est le principal producteur.

Ces derniers jours, Halloween était célébrée partout dans le monde et surtout dans les pays anglo-saxons. La citrouille était alors à l'honneur, tant pour la décoration que la cuisine.

Malgré les origines irlandaises de cette fête précédant la Toussaint, c'est un groupe français qui est le leader de cette production de cucurbitacée. HM.Clause et Vilmorin-Mikado, deux filiales du groupe Limagrain, sélectionnent depuis plusieurs années des variétés répondant à ce marché bien spécifique.

60 % des parts de marchés

Les citrouilles sont une véritable institution pour les familles américaines. Simples marchés aux citrouilles ou véritables parcs d'attractions, ils sont le lieu où petits et grands choisissent leurs courges pour décorer leurs maisons ou encore préparer les plats traditionnels d'Halloween comme le *«pain à la citrouille»* ou la *«tarte à la citrouille»*. HM.Clause sélectionne depuis plusieurs années des variétés de citrouilles qui répondent aux attentes de ce marché américain saisonnier. La filiale en est ainsi devenue leader et réalise plus de 60% de ses parts de marché Outre-Atlantique.

Cet engouement pour Halloween se retrouve également dans le nom des variétés commercialisées pour lesquelles les sélectionneurs font preuve d'imagination : *«Magic Lantern»*(1), *«Kratos»*(2), *«Gladiator»* ou encore *«Warty Gnome»*(3). Depuis l'année dernière, l'autre filiale de Limagrain de semences potagères, Vilmorain-Mikado propose au Japon les variétés *«Trick»* ou encore *«Treat»*(4) qui appartiennent à la famille des *«Pepo-Kabocha»*, un potiron à la peau striée vert sapin et à la chair jaune. Uniquement décoratives, elles sont de plus en plus populaires au Japon pour Halloween et sont vendues dans les magasins dédiés à la décoration.

Jack au pied du Soleil levant

Au Japon, Halloween est apparue il y a une dizaine d'années et s'est depuis considérablement popularisée. Contrairement aux États-Unis, où Halloween est une fête qui concerne toute la famille, ce sont les adolescents et les adultes japonais qui se sont approprié l'événement. La tendance nippone est aux soirées festives et déguisées où de nombreux Japonais se retrouvent pour parader dans les rues, parés de leurs plus beaux déguisements, rivalisant toujours plus de créativité. Beaucoup de magasins profitent de cet enthousiasme pour créer des produits (gâteaux à la citrouille, gratins de citrouille, kabocha curry…). Vilmorin-Mikado a donc saisi cette opportunité.

Mélodie Comte

(1) Lanterne magique
(2) Kratos est un personnage fictif de la série de jeux vidéo God of War
(3) Lutin verruqueux
(4) Trock or treat est la phrase traditionnelle de la chasse aux bonbons d'Halloween *«des bonbons ou un sort»*

Les origines d'Halloween

Halloween, ou *«veillée de tous les saints»*, est une fête irlandaise. Malgré son étymologie d'origine chrétienne, Halloween est en réalité issue des traditions païennes celtes marquant le début de l'automne. Elle prend une réelle valeur chrétienne au VIIIème siècle lorsque le pape Grégoire III changera la date officielle de la Toussaint jusqu'alors célébrée après Pâques ou la Pentecôte, au 1er novembre. La fête d'Halloween traverse l'Atlantique avec le flot d'immigrants irlandais fuyant la grande famine de leur pays au milieu du XIXe siècle. Elle gagne en popularité à partir de 1920 où apparaissent également les premières citrouilles Jack O'Lantern qui remplacent les traditionnels navets et betteraves creusés. L'origine de la chasse aux bonbons est plus floue. Les historiens supposent qu'elle repose en réalité sur une farce où des enfants, déguisés en fantôme, auraient fait croire au retour des morts à des habitants. Les bonbons auraient ainsi servi *«d'offrandes»* aux *«esprits frappeurs»* pour leur faire *«déguerpir le plancher»*.

La légende de Jack O'Lantern

Jack O'Lantern, la citrouille creusée brillant dans la nuit d'Halloween, est une tradition issue d'une vieille légende irlandaise.

Jack aurait vécu il y a des siècles de cela. Il aurait été un personnage aussi ivrogne qu'avare et d'une méchanceté au moins égale à son égocentrisme. Sa réputation était telle, qu'elle arriva jusqu'aux oreilles du diable. Un soir, alors que Jack était dans une taverne, le seigneur des ténèbres lui apparut et réclama son âme. Jack demande au diable de lui offrir un dernier verre avant de partir pour l'enfer. Le diable accepte et se transforme en pièce de six pence. Jack la saisit et la place immédiatement dans sa bourse équipée d'une serrure en argent, en forme de croix. Le diable ne peut s'en échapper. Après moult réflexions, Jack accepta de libérer le diable, à condition que ce dernier lui accorde dix ans de plus à vivre. Affaire conclue !

Dix ans plus tard, le diable retrouve Jack sur un chemin de campagne. Ce dernier lui demande alors d'attraper une pomme en haut d'un arbre pour un dernier repas avant l'enfer. Le diable accepte. Pendant qu'il grimpe en haut du pommier, Jack grave une croix sur le tronc de l'arbre à l'aide de son couteau. Le seigneur des ténèbres est encore une fois prisonnier. Jack lui fait alors promettre de ne jamais prendre son âme.

À la mort de Jack, son âme gagne l'entrée du paradis qui lui est refusée en raison de ses nombreux méfaits. Quant au diable, il respecte sa parole donnée quelques années auparavant et ferme à jamais les portes des enfers à l'âme de Jack. Ce dernier réussit néanmoins à convaincre le diable de lui donner une braise ardente afin d'éclairer son chemin dans le noir. Jack la place dans un navet creusé et erre depuis, sans but, perdu dans les limbes. Il ne revient parmi les vivants que le jour de sa mort, à Halloween. Il est alors nommé Jack of the Lantern (Jack à la lanterne, en français), ou Jack-o'-Lantern.



Jack O'Lantern a réussi à se jouer du diable mais a payé cher sa fourberie à la fin de sa vie…

photo ©AdobeStock